

LÉGISLATIVES DU 12 JUIN

Le corps électoral à plus de 24 millions et les candidats possibles à plus de 10.000 (Charfi)

P. 3

COMMUNICATION - MÉDIAS

La capacité de l'Algérie à déminer la situation sur ses frontières, "n'est pas un simple discours médiatique" (Belhimer)

P. 24

GESTION DES RISQUES MAJEURS

Beldjoud : «les interventions publiques ont coûté 30 milliards DA en 2020»

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud a indiqué samedi à Alger que le budget alloué en 2020 par l'Etat au titre des opérations d'intervention après les catastrophes et les risques majeurs était de 30 milliards DA, relevant "son intervention instantanée et automatique" en vue de l'indemnisation des victimes de ces catastrophes. Dans une allocution d'ouverture des travaux de la conférence nationale de prévention et de gestion des risques majeurs, M. Beldjoud a précisé que "l'Etat intervient aussitôt que la catastrophe se produit à l'effet de réformer, réhabiliter ou construire les infrastructures endommagées et indemniser les victimes de façon instantanée et automatique", ajoutant que "le budget alloué par l'Etat à cet effet est estimé à 30 milliards DA, au titre de l'année 2020".

P. 3
DKnews-APS



DÉCÈS DU MOUJAHID MOHAMED EL HADI REZAIMIA

Condoléances de Djerad à la famille du défunt

P. 2

RÉVOLUTION - COMMÉMORATION

L'œuvre du Chahid Colonel Lotfi et ses compagnons est gravée à jamais dans la mémoire de la Nation

P. 4

PORT DE SKIKDA

Exportations pour une valeur 1,6 million d'euros en 2020

P. 6

SANTÉ

ALLERGIES ET INTOLÉRANCES

Quelle différence ?

P. 12-13

FOOTBALL

QUALIFICATIONS CAN-2021

ALGÉRIE - BOTSWANA

Les "Verts" pour terminer en beauté

P. 21



VENEZUELA

Facebook "bloque" pour un mois le compte de Maduro

P. 17

SÉCURITÉ

La DGSN dément le contenu d'un communiqué publié sur "Facebook"

P. 2

DÉCÈS DU MOUDJAHID MOHAMED EL HADI REZAIMIA Condoléances de Djerad à la famille du défunt

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a adressé dimanche ses sincères condoléances à la famille du moudjahid Mohamed El Hadi Rezaïmia, décédé samedi à l'âge de 93 ans suites d'une longue maladie.

"C'est avec une immense tristesse que j'ai appris le décès du moudjahid Mohamed El Hadi Rezaïmia, capitaine dans l'Armée de libération nationale (ALN), après un parcours marqué par son dévouement pour la patrie en tant que militant et moudjahid", a écrit M. Djerad.

SÉCURITÉ La DGSN dément le contenu d'un communiqué publié sur "Facebook" portant des allégations fallacieuses attribués à ses services



La Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) a démenti, samedi, le contenu d'un "faux" communiqué de presse attribué à ses services et commandement publié sur Facebook.

"La Direction générale de la Sûreté nationale dément formellement le contenu du faux communiqué de presse attribué à ses services et responsables, publié samedi sur Facebook et contenant des allégations fallacieuses au sujet de l'opération de maintien de l'ordre vendredi 26 mars 2021", ajoute le communiqué.

La DGSN "se réserve le droit d'engager une poursuite judiciaire contre l'administrateur de la page Facebook", précise la même source.

Elle appelle également "les usagers des réseaux sociaux à faire preuve de prudence et de vigilance concernant les fake news, dont l'objectif est de tromper l'opinion publique et de semer la zizanie", conclut le document.

M'SILA Deux personnes meurent par noyade à Ouled Slimane



Deux (2) personnes ont trouvé la mort durant les 24 dernières heures par noyade à proximité de leur domicile dans la commune de Ouled Slimane au Sud de M'sila ont annoncé dimanche les services de la Protection civile de la wilaya. Selon la même source, la section des plongeurs relevant de l'unité principale de la Protection civile de la wilaya est intervenue pour repêcher deux (2) corps sans vie, un père âgé de 44 ans et son fils âgé de 6 ans, noyés dans un bassin de 20 mètres de longueur, de 4 mètres de largeur et d'une profondeur de 5 mètres. La même source a également ajouté que les corps sans vie du père et de son fils ont été acheminés vers la morgue de l'hôpital de Ben Srouf.

Les services compétents ont ouvert une enquête afin de déterminer les causes exactes de cet incident, a-t-on conclu.

JUSTICE Détournement de biens publics: 835 affaires couronnées, récupération de plus de 1900 hectares



Les tribunaux administratifs ont statué jusqu'au 21 mars courant dans 835 affaires relatives au détournement de biens publics, a indiqué samedi le ministère de la Justice, précisant que ces affaires ont permis la récupération d'une superficie totale de 1994 hectares.

"Dans le cadre de la lutte contre la corruption et le détournement de biens publics, les tribunaux administratifs à travers tout le territoire national, ont statué jusqu'au 21 mars 2021 dans 835 affaires ce qui a permis la récupération d'une superficie de 19.940.000 m² (plus de 19 millions m²) soit 1994 hectares en attendant les jugements des autres affaires en instance", a ajouté la même source. Rendus sur la base d'actions intentées par les services du ministère des Finances, ces jugements portent notamment sur "l'annulation des contrats de concession et donc la récupération des biens publics dont les bénéficiaires ont violé leurs engagements contractuels, en enfreignant les dispositions de l'Ordonnance 08-04 du 01 septembre 2008", explique le ministère. L'annulation de ces contrats de concession se justifie par "la non réalisation d'aucun projet dans les délais légaux en sus de la non prise de mesures administratives pour les entamer ou procéder à la cession du droit de concession, conclut le communiqué.

SKIKDA Découverte des restes d'un cadavre dans une forêt à Ouled Attia

Les restes d'un cadavre ont été découverts dans une forêt située au lieu-dit village Amzata, dans la commune d'Ouled Attia (à l'extrême-ouest de Skikda), a-t-on appris samedi auprès de la direction locale de la protection civile (DPC). Les restes d'ossements d'un cadavre sans tête, et quelques lambeaux de membres supérieurs et inférieurs ont été retrouvés vendredi par les services de ce corps constitué, lors d'une opération effectuée en collaboration avec les unités de l'armée nationale populaire (ANP) et des brigades de la gendarmerie nationale, a précisé la même source. Le constat effectué sur place a montré que le squelette est celui d'un être humain, probablement une femme, a souligné la même source, en raison de la découverte sur les lieux de vêtements féminins.

Les restes de ce cadavre ont été transférés vers la morgue de l'hôpital de la commune de Collo (Skikda) pour procéder à une autopsie en vue d'identifier la victime, a-t-on signalé. Une enquête a été ouverte par les services de la gendarmerie nationale afin de déterminer les circonstances exactes de cette affaire.

OUARGLA Un mort et dix-neuf blessés dans un accident de circulation près de Touggourt

Une personne a été tuée et dix-neuf (19) autres ont été blessées dans un accident de circulation survenu dans la nuit du vendredi à samedi sur la RN-3 près de Touggourt, a-t-on appris mercredi des services de la protection civile (PC) de Ouargla.

L'accident s'est produit après qu'un autocar assurant la liaison Sétif-Illizi ait percuté un dromadaire au niveau du PK-570 sur le tronçon de la RN-3 reliant Ouargla et Touggourt, entraînant la mort d'une personne (46 ans) et causant des blessures à 19 autres, a-t-on précisé. Le corps de la victime a été déposé à la morgue de l'établissement public hospitalier hôpital "Slimane Amirat" à Touggourt où ont été évacués également certains des blessés, tandis que d'autres ont été évacués à la polyclinique de Témacine. Une enquête a été ouverte par les services de la gendarmerie nationale pour déterminer les causes exactes de l'accident, selon la même source.

AGENCE POUR LA PROMOTION ET LA RATIONALISATION DE L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE (APRUE) Modification du décret de création



Un décret exécutif modifiant et complétant certaines dispositions du décret de 1985, portant création de l'Agence pour la promotion et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie (APRUE), a été publié au Journal officiel (JO) n22.

Signé par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, le 17 mars en cours, le décret stipule que cette Agence est placée sous la tutelle du ministre de la transition énergétique et des énergies renouvelables.

Son conseil d'administration, présidé par le ministre chargé de la transition énergétique et des énergies renouvelables ou son représentant, est composé d'un (1) représentant ayant rang de directeur, de chacun des ministres chargés des finances, de l'énergie, de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, de l'industrie, des transports, de l'agriculture, du commerce, des ressources en eau, de l'habitat, de l'environnement, des travaux publics et de la recherche scientifique.

Le conseil d'administration comporte, également deux (2) représentants élus du personnel.

Le directeur général de l'agence assiste aux réunions avec voix consultative.

Le conseil d'administration peut appeler, en consultation, toute personne jugée compétente pour l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour, selon le décret.

VIGNETTE AUTOMOBILE 2021

La période d'acquiescement prendra fin mercredi prochain (DGI)

La période légale d'acquiescement de la vignette automobile pour l'année 2021, entamée le 1 mars en cours, expirera mercredi prochain, a rappelé la Direction générale des Impôts (DGI) dans un communiqué.

"Il est rappelé à l'attention des titulaires de véhicules automobiles que la date limite de l'acquiescement de la vignette automobile, au titre de l'année 2021, arrive à échéance le mercredi 31 mars 2021", est-il indiqué dans le communiqué de la DGI, publié sur son site web.

A cet effet, la DGI a invité les personnes n'ayant pas encore procédé à l'acquisition de leur vignette à se rapprocher, dans les meilleurs délais, des recettes des impôts et des bureaux de poste les plus proches.

Le montant de la vignette dépend, notamment, de l'âge du véhicule et de sa catégorie (véhicule de tourisme, bus camions et autres).

"Les tarifs sont affichés au niveau des recettes des impôts et des bureaux de poste", note la Direction générale des Impôts.

Pour rappel, ces tarifs restent inchangés par rapport à ceux appliqués en 2020.

La vignette automobile a été instaurée en Algérie en 1988.

Une part de 20% de ses recettes est versée au Trésor public et 80% au Fonds commun des collectivités locales.

LÉGISLATIVES DU 12 JUIN

Le corps électoral à plus de 24 millions et les candidats possibles à plus de 10.000 (Charfi)

Le corps électoral après révision périodique des listes électorales compte 24.392.438 électeurs, tandis que le nombre des candidats possibles au niveau de 58 wilayas, s'élève à 10.702 candidats, a indiqué, samedi, le Président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi.

Dans un point de presse consacré à l'évaluation des résultats de la révision exceptionnelle des listes électorales, M. Charfi a indiqué que le corps électoral inscrit à l'occasion de l'élection de l'Assemblée populaire nationale (APN) pour le rendez-vous du 12 juin prochain, s'élève à 24.392.438 électeurs, dont 23.486.979 électeurs répartis sur les 58 wilayas et 902.365 électeurs pour la communauté établie à l'étranger. Ces résultats sont provisoires, étant donné que les inscriptions prendront fin dans les deux prochains jours", a relevé M. Charfi qui estime que ces résultats "ne diffèrent pas beaucoup des résultats du nombre du corps électoral, après la révision périodique". Selon lui, le nombre des nouveaux inscrits sur les listes électorales s'élève à ce jour, à 179.792 inscrits, tant dis que le nombre global des

radiés, il est de 101.744 personnes.

Le nombre des personnes inscrites via la plateforme électronique, est de 3.276 inscrits, a fait savoir le responsable qui qualifie cette opération d'"active" au vu de l'engouement des citoyens. Le changement de résidence a concerné 483 personnes, le nombre de demandes d'obtention d'un duplicata de la carte d'électeur est de 2232 demandes et celui des nouveaux inscrits concernant les membres du secrétariat, 12.350 membres. Répondant aux journalistes sur l'éventualité de prolonger la révision exceptionnelle des listes électorales, M. Charfi a indiqué que le décret relatif à la convocation du corps électoral "fixe ces délais", ce qui est, a-t-il estimé, "suffisant", d'autant plus que les listes électorales ont été révisées à trois reprises en 5 mois.

S'agissant du retrait des imprimés de candidature, M. Charfi a indiqué que "le nombre des imprimés de candidatures retirés a atteint, jusqu'à ce samedi, 3.270, dont 1420 imprimés retirés par 55 partis agréés, et 1865 autres dans le cadre des listes d'indépendants", faisant savoir que le premier imprimé a été retiré le 15 mars en cours dans les wilayas de Sétif, M'Sila, Boumerdes et Tlemcen.

Il a également souligné les facilitations four nies aux partis désirant présenter leurs candidatures, dans le cadre des dispositions de l'article 316 de la loi électorale qui exige 25.000 signatures réparties sur 23 wilayas, en permettant à ces partis le retrait des formulaires et la souscription des signatures auprès du siège de l'ANIE ainsi que de ses délégations locales. M. Charfi a fait état d'un



million et 500.000 formulaires fournis, dont 126.000 distribués au niveau central de cinq partis ayant déposé une demande à cet effet. Au niveau des délégations, le même responsable a souligné la distribution de 10.702 formulaires, dont 2000 destinés à la communauté algérienne établie à l'étranger, de 1.175.500 formulaires de

souscription des signatures et de 122.300 fiches d'informations concernant les candidats. S'agissant du soutien aux jeunes candidats pour l'échéance du 12 juin prochain, le président de l'ANIE a fait état de la publication, avant le lancement de la campagne électorale, d'un "décret exécutif" fixant les règles de soutien des jeunes.

ANIE : calendrier de préparation et de déroulement des législatives

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a publié samedi le calendrier de préparation et de déroulement de l'élection des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) prévue le 12 juin 2021. Voici les principales dates:

Opération	Décal
Convocation du corps électoral	jeudi 11 mars 2021
Révision exceptionnelle des listes électorales	mardi 16 mars 2021-mardi 23 mars 2021
Contestations et recours concernant les inscriptions et les radiations	mardi 24 mars 2021-mardi 13 avril 2021
Dépôt des candidatures	jeudi 11 mars 2021-jeudi 22 avril 2021
Recours concernant les candidatures	vendredi 23 avril 2021-lundi 14 mai 2021
Renouvellement des candidatures	avant mardi 18 mai 2021
Etablissement des procurations de vote	samedi 27 mars 2021-mardi 8 juin 2021
Publication de la liste des encadreurs des bureaux de vote	vendredi 23 avril 2021-vendredi 7 mai 2021
Recours concernant la liste des encadreurs des bureaux de vote	samedi 24 avril 2021-mercredi 12 mai 2021
Campagne électorale	lundi 17 mai 2021-mardi 8 juin 2021
Dépôt des listes des représentants des candidats	avant le 23 mai 2021
Interdiction de la publication et de la diffusion de sondages sur les intentions de vote des électeurs	dimanche 9 mai 2021-samedi 12 juin 2021
Jour du scrutin	samedi 12 juin 2021
Contestation concernant le déroulement du scrutin	samedi 12 juin 2021
Annonce des résultats provisoires	48 heures après la réception des procès-verbaux des commissions électorales des wilayas et de l'étranger
Recours concernant les résultats du scrutin	48 heures après l'annonce des résultats provisoires
Proclamation des résultats définitifs par la Cour constitutionnelle	10 jours après la réception des résultats provisoires par l'ANIE.

GESTION DES RISQUES MAJEURS

L'Etat a mobilisé 30 milliards DA pour l'intervention durant les catastrophes en 2020 (ministre)

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud a indiqué samedi à Alger que le budget alloué en 2020 par l'Etat au titre des opérations d'intervention après les catastrophes et les risques majeurs était de 30 milliards DA, relevant "son intervention instantanée et automatique" en vue de l'indemnisation des victimes de ces catastrophes.

Dans une allocution d'ouverture des travaux de la conférence nationale sur la stratégie nationale de prévention et de gestion des risques majeurs, M. Beldjoud a précisé que "l'Etat intervient aussitôt que la catastrophe se produit à l'effet de réformer, réhabiliter ou construire les infrastructures endommagées et indemniser les victimes de façon instantanée et automatique", ajoutant que "le budget alloué par l'Etat à cet effet est estimé à 30 milliards DA, au titre de l'année 2020".

Pour le ministre, "la vulnérabilité" des villes et des cités face à ces catastrophes est due à la concentration et la reconstruction "anarchique" des grandes villes, au "grand nombre de vieilles b

âtisses et à l'empiètement sur le périmètre de protection des infrastructures sensibles", ainsi qu'aux "constructions anarchiques sur les rives des Oueds", outre "le manque ou l'absence d'assurances contre ces catastrophes".

A ce titre, M. Beldjoud a indiqué que les expériences précédentes et les différentes évaluations ont relevé l'existence de "points faibles et de grandes insuffisances" en matière de lutte contre les risques majeurs et de gestion des catastrophes, dont la résolution s'est limitée à "l'intervention pour la prise en charge des effets alors qu'il est impératif, dans le cadre de la politique relative aux risques majeurs, d'introduire la prévention et l'anticipation comme deux axes essentiels, suivies de l'intervention et de la prise en charge des conséquences pour un retour à la normale". Cette situation, estime-t-il, est également due au "manque de la coordination intersectorielle, de l'action commune et de l'association des différents acteurs dans l'organisation des opérations de lutte contre les catastrophes", à l'absence d'adaptation des moyens de lutte contre les risques ma-

jeurs et aux interventions anarchiques ainsi qu'à l'absence des plans d'exécution. Rappelant que la loi du 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs prévoyait 30 textes d'application, M. Beldjoud a indiqué que seulement 4 décrets exécutifs avaient été promulgués, 26 textes d'application n'ayant pas vu le jour en raison de l'absence de détermination des délais d'exécution, des responsabilités et des parties concernées.

Cette situation a donné lieu à une "absence de prise en charge optimale des risques majeurs au niveau des plans de développement locaux", a-t-il ajouté. Soulignant l'impératif de remédier à cette situation à la faveur de la nouvelle stratégie, en cours de préparation, le ministre de l'Intérieur a appelé à la nécessité de mettre un terme aux "avis divergents et aux débats stériles", en œuvrant dans le cadre d'un véritable partenariat pour la préparation des axes de cette nouvelle stratégie.

Cette stratégie doit avoir pour objectifs "la révision du concept des risques, dans tous leurs dimensions, leur traitement optimal, et le déve-

loppement d'une information préventive", tout en veillant à prendre les risques en ligne de compte dans les politiques de développement, au double plan local et national, a ajouté M. Beldjoud.

Le ministre de l'Intérieur a également appelé au "renforcement" de l'arsenal juridique et de la base institutionnelle dans ce domaine, tout en veillant à l'adapter aux spécificités nationales, à lever les obstacles, et à faciliter la gestion.

Plaidant pour l'amélioration de la gouvernance et une détermination claire des responsabilités, M. Beldjoud a souligné l'importance de la coordination intersectorielle et de l'implication de la société civile. M. Beldjoud a recommandé de veiller à ce que la Stratégie nationale puisse inclure le cadre général des mécanismes de respect des conditions et règles d'urbanisme et d'exploitation des terres, soulignant au terme de son allocution l'importance d'œuvrer pour garantir des normes "plus sûres" et donner aux citoyens l'espoir de vivre dans un monde où la lutte contre ces risques est une réalité palpable.

"La démarche stratégique du MDN repose sur un système de prévention contre les risques majeurs"

La démarche stratégique du ministère de la Défense nationale (MDN) en matière de gestion des risques majeurs et des catastrophes repose sur un système mis en place à l'effet de prévenir contre ces risques et de prendre en charge la gestion "efficace" des catastrophes, à travers des mesures réglementaires et techniques, a indiqué samedi à Alger la Générale Rezig Samia.

Dans une intervention intitulée "la démarche stratégique du MDN en matière de gestion des risques majeurs et des catastrophes", lors des travaux de la conférence nationale sur la stratégie nationale de prévention et de gestion des risques majeurs, la Générale Rezig Samia a précisé que "la démarche entreprise par le MDN, repose sur un système mis

au point à l'effet de prévenir contre ces risques et de prendre en charge la gestion des catastrophes".

Elle a, en outre, relevé que le ministère participait "efficacement" aux projets de prévention, à travers les opérations de lutte anti-incendie, les campagnes de robosement et la relance du projet du barrage vert, ainsi que "la protection du littoral, l'examen et l'enrichissement des textes juridiques et réglementaires liés aux domaines des risques majeurs". Pour Mme Rezig, la gestion des catastrophes constitue "l'aspect important" de la stratégie du MDN en la matière, à travers la mise en place "des mesures efficaces", ajoutant à ce propos, que "le MDN participe, de façon efficace, aux opérations de gestion des catastrophes selon des

mesures juridiques, réglementaires, opérationnelles et techniques". Concernant les mesures juridiques, la responsable a rappelé l'article 57 de la Loi N° 04-20 du 25 décembre 2004, lequel stipule que "l'intervention de l'Armée nationale populaire (ANP) dans les opérations de secours dans le cas de catastrophes obéit aux règles fixées par la loi n° 91-23 du 06 décembre 1991, relative à la participation de l'ANP à des missions de sauvegarde de l'ordre public hors des situations d'exception", précisant que cette loi stipule que l'intervention des unités de l'ANP obéit à la responsabilité et au contrôle des autorités civiles, sur décision du Chef du Gouvernement (Premier ministre). S'agissant des mesures techniques en cas de survenue de catastrophes, la Gé-

nérale Rezig explique qu'elles consistent en "la mise en place de procédures et de modalités d'intervention", en la détermination des moyens d'intervention et en "la détermination des modalités de coordination entre les intervenants".

La Générale Rezig a affirmé dans son intervention en présence du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud et de membres du Gouvernement, que le "retour à la vie normale et la reconstruction" après les catastrophes, sont "une étape très sensible qui exige du temps et la conjugaison des efforts de tous les acteurs".

Partant, "le ministère de la Défense nationale met ses moyens techniques et matériels en vue de contribuer aux projets

qui visent à effacer les séquelles des catastrophes", a-t-elle ajouté. La Générale Rezig a affirmé, en dernier, que "la démarche stratégique du MDN s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale en matière de prévention des risques majeurs et de gestion des catastrophes, ce qui permet de se diriger de manière continue vers le développement de son système à travers les expertises et l'évaluation continue des opérations d'intervention, dans le but de les améliorer et de les développer à tous les niveaux".

Organisée sous le thème "Une approche participative et intégrée", cette conférence de deux jours verra la participation de 60 experts représentant 12 secteurs ministériel en sus de 30 autres relevant d'entre prises et d'instances spécialisées.

PATRONAT

Décès de l'ancien ministre des PME Réda Hamiani

L'ancien ministre des Petites et moyennes entreprises (PME) et ancien président du Forum des chefs d'entreprises (actuelle Confédération algérienne du patronat citoyen), Réda Hamiani, est décédé samedi à Paris (France) à l'âge de 77 ans des suites d'une longue maladie, a appris l'APS auprès de la confédération.

Né le 4 mai 1944 à Aïn Tedles (wilaya de Mostaganem), le défunt a occupé plusieurs fonctions officielles, dont ministre délégué chargé des PME entre 1992 et 1994 et ministre des PME entre 1994 et 1995. Réda Hamiani était également l'un des membres fondateurs du Forum des chefs d'entreprises (FCE) dont il a assuré la présidence entre 2006 et 2014.

"Avec la disparition de Réda Hamiani, l'Algérie perd un homme nationaliste et loyal qui a consacré sa vie au service de l'entreprise économique nationale", a souligné la Confédération algérienne du patronat citoyen (CAPC) dans un communiqué. "Il a toujours répondu à l'appel de la patrie en toutes circonstances et a occupé plusieurs postes de res-



pensabilité dans lesquels il s'est illustré par son dévouement et son professionnalisme", a ajouté le communiqué. Le défunt "n'a jamais hésité à faire bénéficier les opé-

rateurs économiques de sa riche expérience et de son immense savoir au service de la promotion des entreprises économiques nationales et de la relance de l'économie

nationale", a précisé la même source.

La date de l'inhumation de Réda Hamiani sera annoncée ultérieurement, selon des sources à la CAPC.

HISTOIRE-VESTIGES

Appel à la rénovation des vestiges culturels et religieux dans le respect des normes techniques

Les participants à une rencontre sur les monuments de Mostaganem, organisée samedi dans cette ville, ont appelé à sauvegarder les vestiges culturels et religieux et à les restaurer, dans le respect des normes techniques et des caractéristiques architecturales originales. Le spécialiste en l'histoire musulmane et secrétaire général de l'association "Sidi Maâzouz Bahri" le docteur Charafeddine Bounourine a souligné que "la réhabilitation des monuments culturels et religieux préservant la mémoire et le patrimoine de la ville de Mostaganem est la responsabilité de tous, surtout que ces vestiges ont fait, auparavant, l'objet de démolition, de dégradation et de restauration n'ayant pas pris en considération l'aspect architectural original et les matériaux adéquats. De son côté, le chercheur en patrimoine local, Youcef Benkettat a appelé à préparer une étude architecturale pour déterminer les formes originales et les matériaux utilisés dans la construction, ainsi que tous les changements opérés sur les constructions, notamment en ce qui concerne la mosquée mérinide, la mosquée de Sidi Yahia

et les mausolées du Bey Bouche-laghem, de Lella Aïchouche, de Sidi Abdallah et de Sidi Saïd, entre autres.

Le chercheur spécialisé dans l'histoire ottomane et président de l'association "Nadi Fikri Mostaghanemi", Ould El-Bey Nouredine a souligné l'importance de mettre en exergue le rôle des oulémas de la ville de Mostaganem à travers l'histoire, afin de préserver l'identité religieuse de la société et défendre la Oumma, à l'instar des savants "Es-Senouci", "Er-Remassi", "Belguendouz", "El-Kizan" et "El-Alaoui". Ould El-Bey a plaidé pour la réécriture sobre de l'héritage des oulémas de la ville de Mostaganem et la mise de ces connaissances qui englobent plusieurs sciences, à la disposition des chercheurs universitaires et ceux désirant approfondir les études historiques.

Cette rencontre a été organisée par l'association "Sidi Maâzouz Bahri" dans le cadre de la célébration de l'anniversaire annuel de ce savant, qui a vécu à Mostaganem aux 9ème et 10ème siècles de l'hégire laissant plusieurs ouvrages traitant de la foi et de la logique notamment, a-t-on indiqué.

RÉVOLUTION - COMMÉMORATION

L'œuvre du Chahid Colonel Lotfi et ses compagnons est gravée à jamais dans la mémoire de la Nation

Le secrétaire général (SG) du ministère des Moudjahidine et ayants droit, Laid Rebika, a souligné samedi à Bechar, que l'œuvre du Colonel Lotfi et de ses compagnons, morts au champ d'honneur, reste gravée à jamais dans la mémoire de la nation et du peuple. "Le sacrifice suprême du Colonel Lotfi, chef de la wilaya historique cinq et ses compagnons doit être sacralisé et traduite sur le terrain par la poursuite des efforts d'édification d'une nation forte, comme l'ont espéré les martyrs de la Révolution du 1er novembre 1954", a indiqué M.Rebika à l'occasion de la commémoration du 61ème anniversaire de la mort au champ du bataille, le 27 mars 1960 à djebel "Bechar", du Colonel Lotfi, du commandant Farradj, de Zaoui Cheikh et de Brik Ahmed. Intervenant à l'occasion d'une rencontre initiée à la maison de la culture "Kadi Mohamed" de Bechar sur le thème "œuvre et parcours militant du Colonel Lotfi", M. Rebika a indiqué que la commémoration de ce 61ème anniversaire de la bataille de Djebel-Bechar est "le symbole de la lutte politique et militaire du peuple algérien pour le recouvrement de son indépendance et de sa dignité, et constitue une leçon de résistance donnée au colonialisme français". Cette rencontre, à la-



quelle ont pris part les autorités de la wilaya et le général Arouania Samir, commandant de la 40ème division d'infanterie mécanisée, représentant le commandant de la troisième Région militaire (3RM), a été aussi marquée par la projection d'un documentaire sur le parcours politique et militaire du Colonel Lotfi, produit par le ministère des moudjahidines et ayant droit. Elle a été ponctuée par la signature d'une convention pour la préservation de la mémoire nationale entre

les secteurs des moudjahidine, de la santé et de l'éducation, dans le but de la poursuite des efforts d'écriture de l'histoire des luttes du peuple algérien, notamment dans la région de la Saoura.

Auparavant, le SG du ministère des Moudjahidine et Ayants-droits, accompagné des autorités locales civiles et militaires, a pris part à une cérémonie de recueillement et de dépôt d'une gerbes de fleurs à la mémoire du Colonel Lotfi et ses compagnons, au lieu

même de la bataille de Djebel-Bechar, à quelques encablures au sud de la ville éponyme. Il s'est rendu aussi au centre de repos des Moudjahidine et ayants-droits au chef lieu de la commune de Taghit (97 km au sud de Bechar), avant de lancer les travaux de réalisation d'un réseau de transport du gaz de ville ciblant 426 foyers du groupement d'habitation "Lalla Aïcha", au sud de Bechar. Ce projet, d'un coût de plus de 18 millions DA, permettra la concrétisation d'un réseau de transport de gaz sur 5,7 km à ce groupement d'habitation, dans un délai de 50 jours, au titre de la stratégie nationale de généralisation du gaz de ville à travers le pays.

Le 27 mars 1960, Djebel Béchar a été le théâtre d'une bataille sanglante qui a coûté la vie à l'un des grands noms de la Révolution le colonel Lotfi et ses trois compagnons d'armes, le commandant Farradj, Zaoui Cheikh et Brik Ahmed. Cette journée funeste qui vit tomber en martyr quatre vaillants combattants de la glorieuse Armée de Libération Nationale (ALN), a été racontée par l'unique rescapé de cette bataille, le défunt moudjahid Aïssa Benaroussi, décédé plusieurs années après l'indépendance, selon des historiens locaux.

EARTH HOUR

Impliquer la société civile dans l'économie énergétique

Les participants à la cérémonie de l'évènement environnemental "Earth Hour", organisée samedi à Alger ont appelé à une plus grande rationalisation de la consommation des énergies, en impliquant la société civile pour atteindre cet objectif.

Dans un message adressé aux participants, le ministre de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, Chems-Eddine Chitour, a appelé à "faire preuve d'audace, en proposant au nom de l'Algérie, non pas une heure, mais une journée de réduction de consommation d'énergie".

Le ministre a expliqué qu'en une heure d'économie d'énergie, les habitants de la planète épargnent à la Terre l'émission de 5

millions de tonnes de CO2, au moment où ce sont 120 millions de tonnes de CO2 en moins qui seront épargnés en une journée entière, ajoutant que "nous pouvons le faire, nous devons le faire, faisons-le", en appelant les Algériens à sortir de "l'ébriété énergétique pour atteindre la sobriété énergétique". Pour réaliser cet objectif, les pouvoirs publics comptent mobiliser la société civile en la consultant à travers les associations, à l'instar de Sidra, l'ambassadrice de l'évènement "Earth Hour" en Algérie, qui devra sensibiliser les Algériens quant à la nécessité de rationaliser la consommation des énergies.

Dans ce sens, le directeur général de l'Agence nationale pour la promotion et la rationalisation

de l'utilisation de l'énergie (APRUE), Kamel Dali, a indiqué que son agence va s'appuyer sur l'association Sidra qui contribuera à recueillir les avis des citoyens concernant la loi de la transition énergétique que le ministère est en train de préparer et qui permettra de définir le futur modèle énergétique de l'Algérie. Pour sa part, le directeur central recherche et développement de Sonatrach, Mustapha Benamara, a estimé que l'association Sidra permettra de transmettre un message qui alerte sur l'augmentation de la consommation d'énergie: "une hausse de 7% chaque année causera de graves préjudices à notre pays", a-t-il mis en garde, rappelant l'objectif, à court terme fixé par le mi-

nistère de réduire de 10% la consommation énergétique annuelle de l'Algérie.

Une convention de partenariat signée entre Sidra et Schlumberger Algérie

Cette cérémonie a vu la signature d'un protocole de partenariat entre l'association Sidra et l'entreprise Schlumberger, spécialisée dans les services pétroliers, qui porte sur la mise en place d'une série d'actions visant à promouvoir la préservation de l'environnement et du développement durable.

L'accord de partenariat a été paraphé entre le directeur général de Schlumberger Algérie, Kouider Kechiouch, et le président de l'as-

sociation Sidra, Nacim Filali.

La Cheffe de la division géoscience et digital de Schlumberger Algérie, Samira Lakahal, a précisé que la combinaison du savoir faire de Sidra et sa contribution dans la vie sociale et les technologies de Schlumberger dans le domaine des énergies renouvelables permettront de réduire la consommation énergétique.

De son côté, la secrétaire générale de l'association, Meriem Chikrou, a affirmé l'importance pour Sidra et Schlumberger de sensibiliser les citoyens sur le changement de leurs comportements et sur l'importance de leur contribution à la lutte contre les changements climatiques.

ORAN

Coup d'envoi de la rentrée professionnelle de mars 2021

La ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Hoyem Benfriha a donné, dimanche à Oran, le coup d'envoi de la rentrée professionnelle de la session de mars 2021, pour laquelle près de 350.000 places pédagogiques de formation ont été offerts.

Le coup d'envoi a été donné par la ministre à partir de l'Institut National spécialisé de la formation professionnelle "Chahid Saad Mohamed" de la daïra d'Es Senia, en présence des autorités de la wilaya.

Le nombre de postes de formation offerts pour cette rentrée s'élève à 348.740 places pédagogiques dont 140.562 par apprentissage, 97.573 autres en formation présentielle et 3.700 en formation à distance, en plus de 477 places pédagogiques de formation pour les per-



sonnes handicapées physiques. Le secteur dispose également de 4.081 nouveaux postes de formation en milieu rural, 23.293 autres au profit des femmes

au foyer et plus de 13.000 dans les établissements de formation privés. Le programme pédagogique de cette rentrée englobe 409 spécialités pour les

formations diplômantes et 126 spécialités pour les formations qualifiantes initiales de courte durée. Ces spécialités couvrent 23 branches de la nomenclature professionnelle et des spécialités de formation professionnelle.

La visite de la ministre se poursuit par l'inauguration d'un nombre de structures et la tenue d'une rencontre avec les cadres et formateurs du secteur et des opérateurs économiques ayant conclu des conventions pour la formation de stagiaires.

DJELFA

Le rôle de la communication institutionnelle dans la présentation d'une information sûre et fiable, souligné

Les participants à une session de formation sur la "communication institutionnelle et informative" organisée, samedi à Djelfa, à l'initiative du bureau local du Forum national des médias algériens, ont souligné le rôle de la communication dans la présentation d'une information sûre et fiable au citoyen. Dans sa communication intitulée "concepts et applications de la communication organisationnelle", animée à l'ouverture de cette session de formation, destinée aux cadres d'organes exécutifs et aux chargés de communication d'entreprises publiques, le chercheur universitaire Ahmed Tayeb Ahmed a souligné l'importance de l'opération de communication dans la garantie d'un service de qualité et d'informations sûres et fiables au citoyen.

Il a exposé, à l'occasion, les méthodes de renforcement de la communication en vue d'améliorer

l'image de l'entreprise et pour une communication globale et des relations publiques, à accomplir avec professionnalisme dans le cadre du travail quotidien des chargés de communication.

Il a, également, souligné le rôle et la valeur sémantique de la communication, tout en abordant les concepts en relation avec cette opération. Le wali Djilali Doumi, qui a salué cette initiative, a souligné l'importance de la communication institutionnelle et l'impératif de remédier à toute insuffisance en la matière, tout en relevant l'importance de son rôle à travers différents organismes publics.

Le chef de l'exécutif local a abordé, en outre, le concept du service public et du renforcement de la communication, en vue de fournir au citoyen une information sûre et fiable. A son tour, le responsable du bureau local du Forum national des médias algériens,

Fatima Bedrane a signalé, dans une déclaration à l'APS, que cette session de formation, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme de formation de l'association.

Elle a observé que " le sujet abordé lors de cette session contribue à la promotion et à l'amélioration du rendement des médias et à la mise en œuvre et au renforcement du concept de la communication institutionnelle, en vue de l'édification d'une passerelle facilitant l'arrivée de l'information au citoyen".

Cette session de formation a été marquée par l'animation de quatre ateliers axés sur les "concepts et applications de la communication organisationnelle", "la communication, les valeurs et l'entreprise", "la communication organisationnelle, concepts et significations", et "rôle des cellules d'information, exigences et moyens".

TIZI-OUZOU

Cérémonie de recueillement à la mémoire du Colonel Amirouche

Une cérémonie de recueillement a été organisée samedi, au lieu-dit "Tranchée" dans la commune d'Iboudrarène, au Sud de Tizi-Ouzou, en commémoration du martyr, il y a 62 ans, du colonel Amirouche Ait Hamouda, commandant de la wilaya III historique durant la Guerre de libération nationale, a-t-on constaté. La cérémonie organisée par la Fondation éponyme, que préside son fils Noureddine, en présence des autorités locales, civiles et militaires, et de la famille révolutionnaire, a été une occasion de rappeler "la bravoure et le sacrifice" du colonel Amirouche, qui avait donné du fil à retordre à l'armée d'occupation française dans la région. A cette occasion, Noureddine Ait Hamouda, rappelant les crimes du colonialisme, la lutte et les sacrifices du peuple algérien, a déploré "une démarche révisionniste réduisant l'écriture de l'Histoire à la Guerre de libération nationale", en pointant du doigt, des parties qui travaillaient à "pervertir l'Histoire du peuple algérien et à la vider de son sens". Le peuple algérien, "dépôtier de la mémoire des martyrs qui se sont sacrifiés pour sa libération et dont le sang a arrosé cette terre, doit faire en sorte que l'Algérie reste debout", dira-t-il en plaidant, à ce titre, pour une "Histoire apaisée, fondamentale pour l'avenir du pays et de la Nation". Le wali, Mahmoud Djamaa, présent à cette cérémonie, a salué "la mémoire d'un homme qui s'est battu pour le droit inaliénable de son peuple à vivre dans la dignité et la liberté", rappelant que la France qui

"s'enorgueillait de sa révolution qui s'appuyait et consacrait les droits de l'Homme, avait commis les pires atrocités en Algérie", 132 ans durant. "Des atrocités et des injustices qui avaient interpellé l'esprit de nos aînés, qui avaient décidé d'en finir avec le colonialisme" et desquels "les nouvelles générations devraient s'inspirer des sacrifices et de leur morale", a-t-il ajouté.

Amirouche Ait Hamouda est né le 31 octobre 1926 à Tassaft Ouguemoun, dans la daïra des Ait Ouacif (Tizi Ouzou). Il adhère au PPA-MTLD à partir de 1950. En novembre 1954, soit dès le déclenchement de la lutte armée de libération nationale, il rejoint le maquis dans sa région natale. Promus responsable, il avait été chargé d'assurer la sécurité du Congrès de la Soummam du 20 août 1956, à Ifri. En 1957, le colonel Amirouche prenait la tête de la wilaya III historique où il se distinguait par son sens de la discipline, son acharnement au combat et sa bravoure, toujours à la pointe du combat au devant de ses hommes. Il aidera à la réorganisation de la wilaya VI (Sahara), nouvellement créée par le Congrès de la Soummam, une zone dont le commandement reviendra à son compagnon d'armes le colonel Si El-Haouès, après la mort au combat du colonel Ali Mellah. La réunion inter-wilayate de décembre 1958, tenue dans le nord Constantinois décide de l'envoi de représentants de l'intérieur auprès du GPRA à Tunis.

KHENCHELA

Le moudjahid Mohamed El Hadi Rezaimia inhumé au cimetière d'El Mahmal

Le moudjahid Mohamed El Hadi Rezaimia a été inhumé samedi au cimetière de la commune d'El Mahmal (wilaya de Khenchela), en présence des autorités locales, civiles et militaires, de moudjahidine venus de plusieurs wilayas, de ses proches et d'une foule de citoyens.

Le défunt moudjahid Mohamed El Hadi Rezaimia, membre du Front de libération national (FLN), a rendu l'âme dans la nuit de vendredi à samedi, à l'âge de 93 ans, dans son domicile à El Mahmal, des suites d'une longue maladie, a indiqué la direction locale des Moudjahidine et des Ayants droits. Lors de l'oraison funèbre, le directeur local des Moudjahidine, Saïd Cherikhi a relevé les qualités, la bravoure et l'héroïsme du défunt moudjahid.

Né en 1928 dans la commune d'El Mahmal, le défunt Mohamed El Hadi Rezaimia a été élevé dans un environnement imprégné de patriotisme et a eu des contacts avec des membres du

Mouvement national dans la région avant de rejoindre la Révolution libératrice dans la région 6 de la wilaya I historique. Il a également participé aux offensives du Nord-constantinois (20 août 1955) ainsi qu'à plusieurs batailles et faits d'armes et obtenu le grade de capitaine dans l'Armée de libération nationale (ALN).

Après la Révolution, le défunt Mohamed El-Hadi Rezaimia a rejoint les rangs de l'Armée nationale populaire (ANP), au sein de laquelle il a évolué avant de prendre sa retraite avec le grade de commandant et chef du secteur opérationnel de la wilaya de Mostaganem et de retourner dans sa ville natale.

Lors de sa visite à Khenchela, le 12 décembre 2020, le Secrétaire général du ministère des Moudjahidine et Ayants droits, Laid Rebika, avait honoré le défunt moudjahid Mohamed El Hadi Rezaimia à son domicile à El Mahmal, a-t-on rappelé.

ANNABA

15 chercheurs rejoignent le Centre de recherche en environnement



Une première promotion de chercheurs a rejoint samedi le Centre de recherche en environnement (CRE), dont le siège est situé à l'Université Badji Mokhtar d'Annaba. Pas moins de 15 chercheurs ont été installés aujourd'hui au siège de cette infrastructure de recherche en présence du directeur général de la recherche scientifique et du développement technologique au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelhafidh Aourag, et la directrice du centre, Zihad Bouslama, en plus de cadres de l'université d'Annaba. La promotion, baptisée au nom du défunt Mohamed Belhamra, ancien directeur du centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA) de Biskra, effectuera des activités de recherches scientifiques sur les différents programmes tracés par le centre dans des domaines en rapport avec l'environnement.

Il sera procédé dans ce cadre à la constitution de groupes de recherches qui travailleront sur des thèmes généraux déterminés dans le programme d'activités

de recherche du centre en rapport avec la valorisation économique pour la diversité biologique dans la région Est du pays, le traitement du phénomène de pollution à travers des systèmes innovants en plus d'autres thèmes liés à l'environnement et la santé, selon les précisions fournies par la directrice du centre, Mme Bouslama.

Le Centre de recherche en environnement contribuera à la relance et l'encadrement des projets de création d'entreprises innovantes activant dans le domaine du recyclage des déchets et l'économie du recyclage à travers des formations et l'accompagnement des jeunes versés dans le recyclage innovant des déchets, a ajouté la responsable. Une convention cadre entre le Centre de recherche en environnement et le

Laboratoire de recherche en écologie de l'université d'El Tarf pour la promotion de la coopération dans le domaine de la formation, l'encadrement et l'exploitation des équipements de recherche, a été signée en marge de l'installation de cette première promotion.

PORT DE SKIKDA Exportation en 2020 de produits pour une valeur 1,6 million d'euros

La wilaya de Skikda a exporté en 2020 divers produits pour une valeur de 1,6 million d'euros, a-t-on appris mercredi auprès de la Direction locale du commerce. "Près de 1500 tonnes de divers produits ont été exportées en 2020", a précisé à l'APS le directeur local du commerce, Abdelatif Aichaoui, en marge des "portes ouvertes" sur l'exportation tenues à la Maison de la culture Mohamed Siradj, au chef-lieu de wilaya.

Cette quantité a été exportée à travers 24 opérations portant sur plusieurs produits comme le liège, les détergents, des produits agricoles et l'hélium, a-t-il ajouté, soulignant que la wilaya de Skikda "dispose de nombreux potentiels pour exporter divers produits agricoles et industriels vers les marchés européens, la Chine ainsi que des pays africains".

Un appel a été adressé aux opérateurs économiques "pour faire preuve de plus d'audace" pour se positionner sur de nouveaux marchés, a ajouté la même source au cours des "portes ouvertes" d'une durée de deux jours, manifestation qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route issue de la rencontre nationale sur la redynamisation économique sous le slogan "L'exportation, moteur de la diversification économique", initiée par la Direction du commerce en coordination avec le Chambre de commerce et d'industrie CCI-Safsaf de Skikda.

M. Aichaoui a également relevé que l'Etat avait fourni les mécanismes de soutien et d'accompagnement pour la promotion des exportations hors-hydrocarbures. Le directeur de wilaya du commerce a ajouté que cette manifestation est marquée par la participation de 14 opérateurs économiques qui exportent leurs produits depuis la wilaya de Skikda et jouissent de nombreuses facilitations fiscales, douanières et commerciales assurées par l'Etat à travers des mécanismes de soutien "prometteurs" pour toutes les opérations d'exportation, en particulier vers les pays africains. A cet égard, Abdelatif Aichaoui a souligné que les diverses facilitations accordées par l'Etat concernant les exportations hors hydrocarbures "constituent le pari sur lequel l'Etat mise pour augmenter ses revenus en devises". De son côté, le wali de Skikda, Abdelkader Bensaïd, a révélé lors de l'ouverture des "portes ouvertes" la récente mise en place d'un comité de wilaya qui œuvre à accompagner les opérateurs économiques, à prendre en charge leurs préoccupations et à atténuer les obstacles auxquels ils font face lors des opérations d'exportation, soulignant la nécessité de travailler pour découvrir des marchés prometteurs et exporter le plus grand nombre possible de produits.

Parmi les participants à cette manifestation, l'entreprise privée de la wilaya de Skikda "Collo Cork" productrice et exportatrice, est versée dans la fabrication et la commercialisation du liège destiné à l'exportation. Cette entreprise est opérationnelle depuis 1993, selon Mouloud Bendjama, gestionnaire et associé, qui affirme que "Collo Cork assure tous les besoins du marché en matière de dérivés du liège, dont les bouchons".

M. Bendjama a également précisé que cette société, implantée dans la commune de Bin El Ouiden, à l'Ouest de Skikda, et employant 30 travailleurs, exporte annuellement pour un demi-million d'euros vers la Chine, le Portugal et l'Espagne.

BANQUE D'ALGÉRIE Cotations hebdomadaires des billets de banque et des chèques de voyage

Voici les cotations hebdomadaires des billets de banque et des chèques de voyage, valables à compter du dimanche 28 mars 2021, communiquées par la Banque d'Algérie.

Billets de banque	Achat	Vente
1 USD	132,21	140,28
1 EUR	156,07	165,64
1 CAD	105,48	111,63
1 GBP	180,76	191,84
100 JPY	121,21	128,65
1 SAR	35,25	37,40
1 KWD	436,90	464,80
1 AED	35,99	38,19
100 CHF	14.108,06	14.975,50
100 SEK	1.534,04	1.628,33
100 DKK	2.099,02	2.227,51
100 NOK	1.538,54	1.633,01

Chèques de voyage	Achat	Vente
1 USD	133,55	140,28
1 EUR	157,65	165,64
1 CAD	106,24	111,63
1 GBP	182,59	191,84
100 JPY	122,44	128,65
100 CHF	14.251,29	14.975,50
100 SEK	1.549,61	1.628,33

COMMERCE

Vers "l'obligation" du e-paiement dans les transactions commerciales et de services

Le secteur du Commerce compte rendre "obligatoire" l'utilisation des moyens de paiement électronique dans les transactions commerciales et de services, a affirmé samedi à Alger le ministre du Commerce, Kamel Rezig.

Supervisant l'ouverture des journées de sensibilisation sur l'e-commerce et le paiement électronique, organisées par la Commission nationale du numérique et de la sécurité informatique de l'Association nationale des commerçants et des artisans (ANCA) à Riadh el-Feth (Alger), le ministre a indiqué que le secteur encourage les citoyens et les opérateurs économiques à s'orienter vers les services électroniques fournis par les institutions de l'Etat et vers la généralisation des moyens d'e-paiement dans les surfaces commerciales.

Le secteur a promulgué récemment un arrêté ministériel portant réduction du coût des opérations qui se font avec le Centre national du registre de commerce (CNRC), à hauteur de 20%, si ces opérations se font via e-paiement, a-t-il indiqué.

Le secteur déploie actuel-



lement ses efforts avec les établissements financiers et les banques, en vue de réduire la valeur des taxes appliquées aux commerçants lors de l'utilisation d'e-paiement.

"Il y a une grande utilisation de cette technique et une augmentation continue de l'emploi des Terminaux de paiement électronique (TPE). C'est pourquoi nous avons demandé aux banques

de faire des efforts concernant la réduction taxes appliquées aux commerçants lors de l'utilisation du paiement électronique, en vue de les encourager à adopter cette technique", a-t-il expliqué.

Selon le ministre, plus de 1.700 entreprises ont utilisé le paiement électronique en 2020.

Des efforts sont en cours pour accorder davantage de

facilités aux commerçants, artisans et professionnels afin de les inciter à utiliser ce mode de paiement moderne, a-t-il fait savoir.

M. Rezig a, dans ce cadre, rappelé le lancement, début mars, du portail électronique de création d'entreprises, qui permet aux opérateurs de s'inscrire au registre de commerce en ligne et d'obtenir le registre de commerce électronique (RCE) en l'espace de 2 à 12 heures. La création d'un registre de commerce électronique est moins onéreuse et ne nécessite qu'une photocopie de la carte nationale d'identité.

A cette occasion, le ministre a invité les associations professionnelles, les unions et les associations de consommateurs à sensibiliser les citoyens et les opérateurs à l'importance des moyens de paiement électronique dans les transactions commerciales.

PÊCHE

Corail : la relance de l'exploitation sera limitée à un quota de 6 tonnes/an

La relance de l'activité de pêche au corail sera limitée, dans une première phase de cinq ans, à un quota de 6 tonnes par an au niveau des wilayas d'El Taref, de Skikda et de Jijel, et ce, dans l'objectif de préserver cette ressource marine, a indiqué le directeur général de l'Agence nationale de développement durable de la pêche et de l'aquaculture (ANDPA), Naim Belakri.

"Limitée à un quota de 6 tonnes par an, la relance de la pêche au corail concernera durant les cinq prochaines années les zones d'exploitation d'El Kala jusqu'à la frontière tunisienne ainsi que les wilayas de Skikda et de Jijel", a précisé M. Belakri dans un entretien à l'APS.

Le plan d'exploitation de corail mis en place par le ministère de tutelle définit la quantité exploitable, le nombre d'exploitants et la mise en place d'un système d'exploitation basé sur la rotation, explique le même responsable.

Ce plan répartit le littoral national en cinq zones composées chacune de deux surfaces d'exploitation.

Chaque zone d'exploitation est ouverte pendant une période de cinq ans puis fermée pendant 20 ans, le corail ayant besoin de 15 à 20 ans pour se renouveler.

S'agissant des cinq premières années, la zone ouverte est composée de deux surfaces de pêche.

Celle de l'Est va du vieux port de pêche d'El Kala jusqu'aux frontières tunisiennes. Elle bénéficiera de 30 per-

mis d'exploitation et d'une quantité autorisée de 3 tonnes par an.

Quant à la partie Ouest de cette zone, elle comprend les wilayas de Skikda et de Jijel, bénéficiant de 15 permis chacune et de 3 tonnes maximum pour l'ensemble des deux wilayas.

"Le type de corail à forte valeur commerciale est le corail rouge (Corallium Rubrum, Ndlr) appelé "sang de bœuf" utilisé dans la fabrication de bijoux mais aussi dans les produits pharmaceutiques. On le trouve surtout au niveau de l'Ouest de la mer Méditerranée", indique le directeur de l'ANDPA.

Le plan détaille également la profondeur autorisée pour cette pêche, à savoir, entre 50 et 110 m de profondeur et le nombre de 9 ports habilités à recevoir le corail pêché.

Ce corail brut est interdit à l'export en l'état, dans le but de soutenir l'artisanat en Algérie, souligne M. Belakri.

Pour permettre sa transformation, l'Agence a organisé en janvier dernier une session de formation de sculpture sur corail au profit de 17 artisans venus de 12 wilayas au niveau du centre de formation de sculpture sur pierre de Ta manrasset. Concernant le processus d'exploitation, le premier responsable de l'ANDPA explique que la pêche autorisée est réalisée par des plongeurs via la procédure appelée "technique du marteau". Par la suite, 70 % de la quantité pêchée est vendue à l'Agence nationale de transformation et de distribution de

l'or et métaux précieux (AGENOR).

Le pêcheur a le choix entre transformer les 30 % restants au sein d'un atelier ou de vendre l'ensemble de la quantité à cette agence.

Créée en décembre 2014, l'ANDPA participait à préparer les textes réglementaires. Une douzaine de missions commerciales et de service public ont été attribuées à l'agence après sa relance en 2020.

"S'agissant du corail, l'ANDPA a pour mission le suivi du cahier de charges d'exploitation du corail et l'évaluation annuelle des surfaces d'exploitation", explique-t-il. De plus, a-t-il dit, il est prévu dans les prochains jours l'inauguration de deux antennes locales de l'Agence au niveau des wilayas de Skikda et de Jijel.

L'Agence s'occupe, par ailleurs, de la gestion d'autres ressources animales marines pour fournir le marché national ou pour permettre l'export de produits marins, sources de devises, dans le respect des principes de développement durable.

"Certaines ressources ne sont pas consommées au niveau local et qui sont prisées à l'étranger telles que certains types de crustacés, de thon ainsi que des anguilles", fait savoir M. Belakri, ajoutant que l'Algérie possède 16 espaces marins où vivent des populations d'anguilles offrant un potentiel de 8 tonnes à l'export vers des pays européens et asiatiques.

MICRO-ENTREPRISES

Etude des dossiers des entreprises en difficulté

Une 3e séance de travail de la Commission de garantie composée de représentants du Fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits jeunes prometteurs et de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE), a été tenue jeudi, en vue d'étudier les dossiers des entreprises en difficulté et d'examiner la relance de leurs activités, a indiqué un communiqué du ministère délégué auprès du

Premier ministre chargé de la micro-entreprise. Tenu au siège de l'ANADE, cette séance intervient en application des axes de la nouvelle stratégie adoptée pour la relance du dispositif de l'ANADE et la prise en charge des micro-entreprises en difficulté à travers le remboursement de leurs crédits ou la relance de leurs activités, selon le cas, lit-t-on dans le communiqué. Lors de cette réunion, 500 dossiers déposés par les

représentants des banques ont été examinés, dont 297 dossiers de remboursements acceptés, pour plus de 49 mds centimes, en sus du report pour réexamen de 198 dossiers relatifs aux entreprises en activité qui seront accompagnées par l'ANADE à travers le rééchelonnement de leurs dettes à la faveur de plans de charges pour la relance de leurs activités, dans le cadre des conventions signées. La même source fait état, égale-

ment de la régularisation définitive de 5 dossiers par des propriétaires de micro-entreprises à travers le paiement de leurs créances auprès des banques et de l'Agence. Aucun dossier n'a été renvoyé aux banques, a-t-on précisé. Le nombre global des micro-entreprises en difficulté, dont les dossiers ont été étudiés durant les trois séances, s'élève ainsi à 1.515 dossiers, note le communiqué.

AFRIQUE

BAD : approfondir la participation du secteur privé dans la mise en œuvre de la ZLECAF

L'exploration de stratégies pour approfondir la participation du secteur privé à la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) a été le point central abordé lors d'une réunion organisée par la Banque africaine de développement (BAD), a indiqué cette institution dans un communiqué.

Organisée par la BAD, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et le Centre du commerce international (ITC) en fin de la semaine écoulée, cette réunion de l'initiative "Aide pour le commerce" a porté sur "le renforcement de la participation du secteur privé aux dialogues politiques sur le commerce, les investissements et les infrastructures, les stratégies visant à accroître la participation des micro, petites et moyennes entreprises et la nécessité de partenariats plus importants pour attirer les investissements dans les industries prometteuses", précise la BAD.

Cité dans le communiqué publié sur le site web de la BAD, Pamela Coke-Hamilton, directrice exécutive du Centre du commerce international (ITC) a déclaré que "le succès de la ZLECAF dépend de la capacité des entreprises africaines à comprendre et à tirer parti des opportunités liées au commerce offertes par la ZLECAF".

Selon elle, l'initiative "Aide pour le commerce", qui promeut le rôle du commerce dans le développement et soutient le renforcement des capacités productives, devrait se concentrer sur trois priorités pour renforcer le rôle du secteur privé dans la ZLECAF.

Il s'agit, poursuit-elle, de doter les entreprises de compétences et de savoir-faire en encourageant les



partenariats multipartites pour attirer les investissements pour une plus grande valeur ajoutée et en améliorant les connexions au marché en utilisant le commerce électronique et les plateformes numériques.

Il a été noté, d'autre part, que le rôle du secteur privé dans l'accélération du développement industriel et de la diversification économique, en particulier dans le contexte de la pandémie actuelle et d'autres problèmes de développement. "Le secteur privé représente 80% de la production totale, les deux tiers des investissements, les trois quarts du crédit et emploie 90% de la population en âge de travailler", a indiqué le ministre ghanéen du commerce et de l'industrie, M. Alan Kyerematen.

Il a été également noté

lors de cette réunion, que plusieurs facteurs déterminants, notamment un environnement commercial propice, une connectivité abordable, une numérisation accélérée et des opportunités de forger de solides partenariats public-privé.

La Banque africaine de développement, l'ONUDI et le CCI se sont chacun engagés avec le secteur privé aux niveaux continental, régional et infranational pour faciliter l'accès de la communauté des affaires africaine au nouveau marché unique, a déclaré quant à lui, le Vice-Président de la BAD, Solomon Quaynor.

Selon lui, la BAD cherche à soutenir des initiatives visant à stimuler le commerce et à améliorer les moyens de subsistance des Africains, citant la Bourse éthiopienne des produits de

base comme un modèle à reproduire à travers l'Afrique, faisant référence à la bourse des matières premières établie en 2008 qui transforme le commerce agricole du pays. A noter que la réunion de la BAD intervient dans le sillage de l'entrée en vigueur de la ZLECAF le 1er janvier 2021.

Cette zone de libre-échange rassemble 1,3 milliard d'Africains dans un bloc économique de 3,4 billions de dollars.

"Le bloc est la plus grande zone de libre-échange depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce, et les économistes prévoient que ses avantages et ses impacts pourraient sortir des dizaines de millions de personnes de la pauvreté au cours des 15 prochaines années", soutient la Banque africaine.

SUISSE

La banque centrale maintient sa politique monétaire

La Banque nationale suisse (BNS) a comme attendu maintenu sa trajectoire, laissant jeudi les grandes orientations de sa politique monétaire inchangées, estimant que le franc suisse reste toujours élevé malgré son récent reflux.

L'institution monétaire a maintenu son taux d'intérêt négatif, mis en place il y a six ans pour limiter les pressions à la hausse sur le franc suisse, à -0,75%, a-t-elle indiqué dans un communiqué.

Elle a également réaffirmé être prête à intervenir sur le marché des changes "au besoin" pour limiter les tensions sur sa monnaie et a maintenu sa prévision de croissance pour la Suisse, s'attendant toujours à un rebond du produit intérieur brut de l'ordre de 2,5% à 3% en 2021.

"La pandémie de Covid-19 continue de peser lourdement sur l'économie", a fait valoir la banque centrale dans le communiqué, maintenant sa ligne ultra-accommodante "afin de stabiliser l'évolution de la conjoncture".

Seule inflexion: les prévisions d'inflation ont été relevées par rapport à la dernière réunion trimestrielle de décembre, à 0,2% pour 2021 (contre une stagnation à 0% attendue auparavant) et à 0,4% pour 2022 (contre 0,2% précédemment) afin de refléter le redressement des cours du pétrole et le récent reflux du franc suisse.

Pour 2023, elle l'évalue à 0,5%.

CHINE

Croissance accélérée des bénéficiaires industriels au cours des deux premiers mois

Les bénéficiaires des grandes entreprises industrielles chinoises ont connu une croissance accélérée au cours des deux premiers mois de l'année, alors que l'économie se relève des méfaits du COVID-19, ont montré samedi les données officielles.

Les entreprises industrielles avec un chiffre d'affaires annuel d'au moins 20 millions de yuans (environ 3,06 millions de dollars) ont vu leurs bénéficiaires combinés augmenter de 179% en glissement annuel de janvier à février, pour atteindre 1,110 milliards de yuans, selon les données du Bureau d'Etat des statistiques (BES).

Comparé aux deux premiers mois de 2019, ce chiffre représente une augmentation de 72,1%.

Le taux de croissance moyen au cours des deux dernières années s'est établi à 31,2%, selon les données du BES.

Ce rebond notable est le résultat combiné de la reprise de la demande intérieure et extérieure, d'une base de comparaison faible, et de l'allongement des heures de production des entreprises, les travailleurs étant "restés sur place" pendant les vacances du Nouvel An chinois cette année, a déclaré le statisticien du BES, Zhu Hong.

MOZAMBIQUE

Le groupe français Total suspend ses opérations

La compagnie pétrolière française Total, qui avait déclaré mercredi vouloir reprendre les travaux de construction sur son site gazier dans le nord du Mozambique, a annoncé

samedi la suspension de ses opérations après l'attaque terroriste à Palma ces derniers jours. Total "ne déplore pas de victimes parmi le personnel employé sur le site du projet" à

Afungi, à dix kilomètres de Palma, mais va y "réduire au strict minimum le personnel" et "la remobilisation du projet envisagée en début de semaine est bien sûr suspendue".

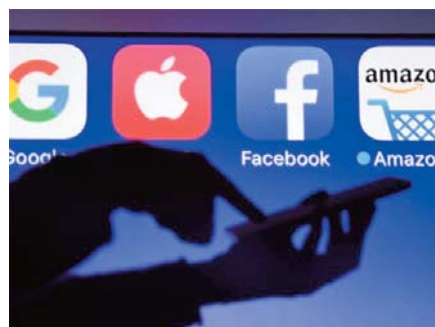
TAXE NUMÉRIQUE

Washington n'exclut pas le recours à des droits de douane

L'administration Biden a annoncé vendredi avoir mis fin aux enquêtes visant le Brésil, la République tchèque, l'UE et l'Indonésie dans le cadre du contentieux sur la fiscalité des entreprises du numérique mais elle n'exclut pas le recours à des droits de douane pour d'autres pays si un accord international n'était pas trouvé.

Ces quatre juridictions faisaient l'objet d'une enquête sous l'administration Trump parce qu'ils projetaient de mettre en place une taxation sur le numérique mais en l'absence d'une telle taxation, l'administration Biden a décidé de mettre fin à la procédure.

En revanche, l'ambassadrice du Commerce Katherine Tai a indiqué qu'elle pourrait procéder à des représailles en ayant recours notamment aux droits de douane contre l'Autriche, la Grande-Bretagne, l'Inde, l'Italie, l'Espagne et la Turquie dans le cadre des investigations lancées par son prédécesseur de l'administration Trump, Robert Lighthizer. "Les Etats-Unis sont



déterminés à travailler avec leurs partenaires commerciaux pour résoudre leurs préoccupations concernant

les taxes sur les services numériques et à traiter des questions plus larges de fiscalité internationale", a commenté Katherine Tai citée dans le communiqué.

"Les Etats-Unis restent déterminés à parvenir à un consensus international dans le cadre du processus de l'OCDE sur les questions fiscales internationales", a-t-elle ajouté.

"Cependant, jusqu'à ce qu'un tel consensus soit atteint, nous maintiendrons nos options dans le cadre de la procédure dite de l'article 301, y compris, si nécessaire, l'imposition de droits de douane", a-t-elle indiqué.

Ces enquêtes avaient débuté en juin 2020.

En janvier, l'administration Trump, juste avant de passer le pouvoir à Joe Biden et son équipe, avait décidé de ne prendre aucune mesure spécifique bien que les enquêtes aient conclu que la fiscalité du numérique était discriminatoire à l'égard des entreprises américaines.

ASPHYXIE AU MONOXYDE DE CARBONE

48 décès dans le pays depuis début 2021

La Direction générale de la protection civile a enregistré 48 décès par asphyxie au gaz de monoxyde de carbone au niveau national depuis début 2021, a-t-on appris samedi de son chargé de l'information, le commandant Rabah Benmahieddine.

Lors d'une campagne de sensibilisation sur les dangers du gaz, organisée à la place "Es-salam au centre ville d'El-Bayadh par la direction de la protection civile, le commandant Benmahieddine a indiqué que 1.291 personnes ont été secourues suite à l'inhalation du monoxyde de carbone et 48 décès ont été déplorés affectant 12 familles, au titre de plus de 500 interventions des éléments de ce corps dans différentes wilayas du pays.

La campagne de sensibilisation et de prévention s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour réduire de tels incidents et les accidents de la route, a-t-il souligné.

La Direction générale de la protection civile enregistre annuellement plus de 3.000 décès dus aux accidents de la circulation et environ 60.000 blessés dont près de 2.000 devenus handicapés, a-t-il fait savoir, signalant que le facteur humain est la principale cause de ces accidents.

La campagne de sensibilisation a vu la participation de plusieurs secteurs et d'instances dont la sûreté et la gendarmerie nationales, la Société de distribution de l'électricité et de gaz de Sonelgaz", le Croissant rouge algérien (CRA) et l'Association algérienne de protection et d'orientation des consommateurs.

A l'occasion, des explications ont été fournies aux citoyens sur les moyens de se prémunir contre divers risques et les premiers secours aux blessés.

Pour rappel, depuis le début de cette année, les services de la protection civile dans la wilaya d'El Bayadh ont enregistré 23 interventions liées à l'asphyxie au monoxyde de carbone ayant permis d'apporter secours à 58 personnes, en plus de 128 accidents de la route ayant fait un mort et 246 blessés à différents degrés de gravité.

ALGER

Arrestation d'un narcotrafiquant et enregistrement de plusieurs infractions

La brigade de police judiciaire relevant de la Sûreté de wilaya d'Alger a procédé à l'arrestation d'un narcotrafiquant et à la saisie de 1.670 gr de cannabis et d'une somme d'argent, a indiqué samedi un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Selon la même source, la brigade de police judiciaire relevant de la circonscription administrative de Hussein Dey, a interpellé un narcotrafiquant en possession de 1.670 gr de cannabis et saisi un montant de 10.000 da issu de la vente des drogues.

Agissant sur information faisant état d'un individu en provenance de la wilaya de Sidi Bel Abbès qui transportait de la drogue pour la vendre à Kouba, les mêmes éléments ont procédé à l'arrestation du concerné à bord d'un véhicule touristique qui a été déferé, après finalisation des procédures légales en vigueur, devant le procureur de la République territorialement compétent.

Par ailleurs et dans le cadre de la mise en œuvre des mesures préventives contre la propagation du nouveau coronavirus, le service de wilaya de la police générale et de la réglementation (Alger) a enregistré du 16 au 22 mars en cours, 198 infractions et 166 mises en demeure en effectuant 2045 opérations de contrôle au niveau des locaux outre 1.891 autres opérations faites par les services de la police et les comités mixtes de wilaya.

Dans le cadre du contrôle des phénomènes négatifs, les services de la wilaya d'Alger ont enregistré durant la première semaine du mois courant, plusieurs infractions dont 42 infractions de constructions anarchiques, 37 relatives à la pose de barrières sur la voie publique pour le parking de véhicules et 15 contraventions liées à la vente illicite sur la voie publique.

La DGSN a fait également état de 11 infractions relatives à la mise en place de décharges publiques anarchiques et 3 autres liées à la création d'espaces publics pour exploitation illégale outre 2 infractions relative à l'installation de kiosques sur les trottoirs et les places publiques.

SÉISME DE BEJAIA

Relogement en urgence de 12 familles sinistrées

Au total, 12 familles, dont les logements ont été gravement endommagés lors du séisme qui a ébranlé Bejaia la semaine dernière, ont été relogées temporairement, ce samedi, et installées dans la nouvelle zone d'habitation urbaine de Sidi-Ali Lebhar, non loin de l'aéroport Abane Ramdane, a-t-on constaté.

Les concernés ont pris possession de logements de type F2, dotés de tout le confort domestique requis, notamment l'eau, l'électricité et le gaz, nécessaire à l'organisation digne de leur vie familiale et personnelle et surtout d'échapper à la hantise de voir leur ancienne maison "partir en brioche" à tout moment.

Classifiées dans la zone rouge par le CTC, ces habitations, localisées dans le quartier de Tamendjout et aux alentours de l'école Larbi Tebessi, sur les hauteurs de l'ancienne ville de Bejaia, n'étaient plus que l'ombre d'elles-mêmes, menaçant de perdre pied à tous moments, d'autant que les répliques du séisme ne se sont pas encore estompées et se manifestent, d'occasion, de façon violente.

Leur état s'est encore aggravé dans la nuit du mercredi à jeudi, théâtre de plusieurs secousses, dont deux --



d'une amplitude de 4,3 sur l'échelle Richter -- les ont impacté fortement et qui, dans la journée, ont fait sortir dans la rue des dizaines de personnes réclamant leur hébergement temporaire dans des lieux plus sûrs et amènes.

Cette opération de relogement est conçue comme une première phase d'accompa-

gnement temporaire, pour parer au plus urgent, en attendant le relogement de toutes les familles éprouvées, de façon pérenne dans le nouveau pôle urbain d'Ighzer Ouzarif à Oued-Ghir, à 10 km à l'ouest de Bejaia, estimée à plus de 600 familles.

En visite jeudi dernier dans la wilaya avec ses collègues de l'Energie et des Mines, et des

Ressources en eau, le ministre de l'Habitat de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, a rassuré tout un chacun sur la volonté des pouvoirs publics de tout faire pour assurer un toit à chacun des sinistrés, dans les meilleurs délais, deux mois maximum, a-t-il indiqué.

Globalement, ce ne sont pas moins de 5.000 logements entre le type social et l'AADL qui seront libérés.

En fait, a-t-on constaté, les logements sont déjà prêts.

Il reste à activer, les voiries et réseaux divers (VRD) et leur connexion aux réseaux publics de distribution de gaz, d'eau et d'électricité, et la mise en place de bassins de décanation pour leur assainissement, en attendant la réalisation dans la zone d'une station d'épuration pérenne et pour laquelle il a été mobilisé une enveloppe de 6 milliards DA et l'entreprise réalisatrice.

MILA

Vaste campagne de plantation de plus de 10000 arbustes de caroubier sur les berges du barrage de Beni Haroun

Des dizaines d'acteurs de la société civile de la wilaya de Mila et d'autres régions du pays ainsi que les services locaux de la Conservation des forêts ont pris part samedi à une vaste campagne de plantation de plus de 10.000 arbustes de caroubier sur les berges du barrage de Beni Haroun.

L'opération qui a été accueillie favorablement par des citoyens de Mila et d'autres régions, et considérée comme la "plus grande" à l'échelle locale, a été initiée par le bureau local de l'association "Kafil El Yatim", dont le président Noureddine Gouras a affirmé à l'APS que cette action intervient suite à d'autres campagnes similaires organisées dans plusieurs zones d'ombre de la wilaya.

L'association nationale du développement de la caroube de la wilaya de Blida a, quant à elle, pris part à cette opération avec la plantation d'un nombre important d'arbustes de caroubier, a indiqué la même source, ajoutant

que cette campagne est inscrite dans le cadre du projet de l'association Kafil El Yatim, visant l'encouragement de la plantation des arbres productifs ayant des avantages économiques à l'instar du caroubier et de l'olivier.

Le conservateur des forêts, Ahmed Cherif M'hamed à affirmé de son côté que l'initiative contribuera à la protection du barrage de Beni Haroun contre les phénomènes de l'érosion du sol et l'envasement, faisant savoir qu'environ dix (10) ha ont été plantés sur les berges de cet ouvrage hydraulique, joignant la forêt Tadrar de la commune Grarem Gouga, ont été jusqu'à présent boisés.

Il a indiqué dans ce contexte que le choix des arbustes du caroubier est "approprié" car ce type d'arbres s'adapte au climat de la région, lequel une fois entré en phase de production atteint un objectif de rentabilité économique "importante" puisqu'il est utilisé dans les industries de transforma-

tion à l'instar des produits pharmaceutiques. L'introduction de ce type d'arbres donne de la diversité au couvert forestier dans la wilaya et contribuera au renouvellement des zones touchées par les incendies, ce qui nécessite, selon M. M'hamed, l'intensification des efforts de tous les partenaires pour la protection des superficies forestières de diverses agressions à l'instar du pacage et des incendies.

Pour Tahar Bezzaz, président d'une association locale activant dans le domaine de reboisement, cette opération fait suite aux efforts déployés par plusieurs associations, à l'image de l'association "El-Ihssan" de la région d'Anouche Ali de la localité de Grarem Gouga, qui a procédé au nettoyage de la forêt Tadrar des déchets inertes.

La participation "forte" à cette campagne reflète le sens élevé du respect l'environnement de la société civile, a fait remarquer le président de l'association "El-Ihssan".

CONSTANTINE

Réception prochaine de projets d'AEP dans des zones d'ombre

Des projets d'alimentation en eau potable (AEP) seront "prochainement" réceptionnés au profit de quelque 1.200 foyers situés dans des zones d'ombre de la wilaya de Constantine, a-t-on appris samedi auprès des services de la wilaya.

Ces opérations, lancées dans le cadre du programme national de prise en charge des zones d'ombre, sont destinées aux régions classées zones d'ombre dans les communes d'Ain Smara, Constantine et El Khroub, a fait savoir la même source, affirmant que les travaux ont été confiés à la Société de l'eau et de l'assainisse-

ment de Constantine (SEACO). Le chantier ouvert au 13ème kilomètre dans la zone d'ombre Kikaya de la commune d'Ain Smara "tire à sa fin avec un taux d'avancement avoisinant les 95%", a souligné la même source, faisant état d'une quarantaine de familles bénéficiaires.

S'agissant du taux d'avancement des travaux d'AEP lancés au profit de 1.100 familles de la localité El Berda sur les hauteurs de la commune de Constantine, il est de l'ordre de 85%, selon les précisions fournies par les services de la wilaya.

Selon la même source, la cité El Berda figure parmi

les régions les plus déficitaires en eau potable, compte tenu de son emplacement en hauteur et l'inexistence d'un plan de viabilisation conforme permettant la réalisation de réseaux d'alimentation en eau potable notamment.

Une fois achevée, l'opération permettra l'amélioration de l'AEP dans ce lotissement qui existe depuis plus de 30 ans, a rappelé la même source, affirmant que des efforts étaient en cours pour la concrétisation d'une importante opération dans cette zone d'ombre.

Une autre opération lancée au profit de 50 familles de la région enclavée Ain

Guedjeoua dans la commune d'El Khroub a été également lancée dans le cadre du programme de prise en charge des zones d'ombre et affiche un taux d'avancement de travaux de l'ordre de 80%, selon la même source, qui a précisé que toutes ces opérations ont été lancées "le second semestre 2020".

Pour rappel, ces opérations qui revêtent un caractère d'urgence s'ajoutent à 23 autres opérations similaires, déjà lancées ou en cours de lancement, au profit des habitants des zones d'ombre recensées dans la wilaya de Constantine.

CLIMAT

Earth Hour : des villes du monde entier éteignent leurs lumières pour la planète

Des villes du monde entier ont éteint leurs lumières pendant une heure samedi pour l'"Earth Hour", une opération destinée à mobiliser contre le changement climatique et pour la sauvegarde de la nature.

Pour démarrer l'événement, les lumières des gratte-ciels des métropoles asiatiques, de Singapour à Hong Kong, se sont éteintes à 20h30 heure locale, de même que celles de monuments tels que l'Opéra de Sydney.

Le Colisée à Rome, la place Rouge à Moscou, le Palais de Westminster, les enseignes lumineuses de Piccadilly Circus à Londres ou encore les trois étages de la Tour Eiffel à Paris ont été successivement plongés dans l'obscurité.



rit : de nombreux sites, monuments et bâtiments ont éteint leurs feux entre 20h30 et 21h30 heures locales, au fil des fuseaux horaires.

Cette mobilisation annuelle, organisée par le WWF, est destinée à appeler à l'action sur le changement climatique et l'environnement.

Cette année, les organisateurs ont voulu mettre en évidence le lien entre la destruction de la nature et l'incidence croissante des maladies comme le Covid-19.

ETATS-UNIS

Deux personnes tuées et huit autres blessés lors de fusillades à Virginia Beach

Deux personnes ont été tuées et au moins huit autres blessées lors de fusillades sur le front de mer de Virginia Beach, dans l'Etat de Virginie, dans l'est des Etats-Unis, a indiqué samedi la police locale.

On estime que huit personnes ont été blessées par balle vers 23 heures (heure locale) vendredi (03h00 GMT samedi).

Pendant que les agents enquêtaient sur l'incident, une personne se trouvant à proximité a été abattue lors de tirs croisés avec la police, et une deuxième personne se trouvant près de la scène a été déclarée morte dans "un incident de tir distinct" qui nécessite une enquête plus approfondie, a confié à la presse Paul Neudigate, chef de la police de Virginia Beach.

EGYPTE

Dix-huit morts dans l'effondrement d'un immeuble au Caire

Dix-huit personnes sont mortes dans l'effondrement samedi matin d'un immeuble dans un quartier populaire de la capitale égyptienne, a indiqué le journal d'Etat Al-Ahram.

Les équipes de secours ont réussi à extraire 18 corps des décombres", a précisé le quotidien.

Un précédent bilan, fourni par le gouvernorat du Caire, faisait état de cinq morts et 24 blessés.

"La salle de crise du gouvernorat a été informée à 3h00 du matin de l'effondrement d'un immeuble constitué d'un sous-sol, un rez-de-chaussée et neuf étages" dans le quartier de Gesr Suez, dans l'est du Caire, avait écrit le gouver-

norat dans un communiqué. "Khaled Abdel Aal, le gouverneur, s'est immédiatement rendu sur les lieux de l'incident accompagné des forces de protection civile", était-il ajouté. Il a ordonné "la formation d'un comité d'ingénierie" chargé d'inspecter les immeubles alentours et d'évaluer l'impact de l'incident.

Plusieurs bâtiments se sont effondrés ces dernières années en Egypte, faisant de nombreuses victimes, en raison de leur vétusté et du non-respect de la législation en terme d'urbanisme.

Samedi, un incendie a ravagé des boutiques délabrées près de la gare de Zagazig, selon le gouvernorat de Charkiya (nord-est), sans faire de

**Canal de Suez : une "erreur humaine" pourrait être à l'origine de l'échouement**

Une "erreur humaine" pourrait être à l'origine de l'échouement du porte-conteneurs, a affirmé samedi le chef de l'Autorité égyptienne du canal de Suez, au moment où les efforts se multiplient pour renflouer le navire bloquant cette voie maritime parmi les plus fréquentées du monde. L'Ever Given, un porte-conteneurs de plus de

220.000 tonnes et de 400 mètres de long, est coincé depuis mardi dans le sud du canal, à quelques kilomètres de la ville de Suez, et bloque cette voie stratégique qui voit passer environ 10% du commerce maritime international, selon des experts.

Plus de 300 bateaux sont actuellement coincés aux deux extrémités du canal

reliant la mer Rouge à la mer Méditerranée, a déclaré Ossama Rabie, le chef de l'Autorité égyptienne du canal de Suez (SCA).

Alors que des vents violents combinés à une tempête de sable avaient d'abord été pointés du doigt pour expliquer l'incident, il a affirmé que les conditions météorologiques n'étaient pas la seule

raison de l'échouement.

"D'autres erreurs, humaine ou technique, ont aussi pu entrer en jeu", a affirmé M. Rabie lors d'une conférence de presse à Suez.

Le blocage entraîne d'importants retards dans les livraisons de pétrole et d'autres produits, avec une répercussion sur les cours de l'or noir, en hausse vendredi.

ESPAGNE

Deux migrants périssent et plusieurs disparus au large de l'Espagne

Au moins deux migrants ont trouvé la mort et plusieurs autres sont portés disparus après le chavirement d'une embarcation de fortune au large de l'Espagne, ont annoncé dimanche les autorités espagnoles.

"Il y a deux morts dont les corps ont été récupérés, trois personnes secourues et neuf disparus (selon l'un des rescapés)", a indiqué sur Twitter la délégation du gouvernement espagnol de la région de

Murcie (sud-est). L'embarcation à bord de laquelle les migrants tentaient de rejoindre l'Espagne s'est renversée dans la nuit de samedi à dimanche au large de la localité de Mazarron. Les garde-côtes continuaient dimanche matin les opérations de recherche pour retrouver les migrants disparus", ont ajouté les autorités.

Les décès de migrants par noyade sont fréquents dans cette zone de

Méditerranée occidentale où 330 personnes sont mortes en 2020 et 58 depuis le début de l'année et 330 en 2020, selon un bilan de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Quelque 4.377 migrants sont arrivés en Espagne par la mer depuis le mois de janvier, dont plus de la moitié ont touché terre dans l'archipel espagnol des Canaries, théâtre d'un flux migratoire croissant depuis la fin de l'année 2019.

FRANCE

Cinq inculpations dans une enquête sur un réseau de communications

Cinq personnes ont été inculpées en France dans le cadre de l'enquête sur le réseau de téléphones cryptés Sky ECC, qui fait aussi l'objet d'investigations dans d'autres pays dont la Belgique, indiquent samedi des sources judiciaires. Ces cinq personnes ont été mises en examen vendredi pour "associa-

tion de malfaiteurs", "blanchiment aggravé" et "infractions à la législation sur la fourniture de moyens de cryptologie", a précisé cette source.

Quatre d'entre elles ont été placées en détention provisoire et la cinquième sous contrôle judiciaire. Selon Le Parisien, un coup de filet a eu lieu en

début de semaine à Marseille (sud-est), Ermont (près de Paris), Aubervilliers (région parisienne) et en Corrèze (centre).

Les personnes mises en examen sont soupçonnées d'avoir revendu des téléphones cryptés à des trafiquants, explique le quotidien. En France, des juges

d'instruction de Lille (nord) commencé à enquêter sur Sky ECC en août 2019 avant que l'enquête ne soit confiée en décembre dernier à des juges parisiens spécialisés dans la lutte contre la criminalité organisée, avait indiqué en mars le procureur de Paris, Rémy Heitz.

GRÈCE

Un migrant turc se suicide dans un centre de rétention

Un migrant turc de 24 ans a été retrouvé pendu samedi après-midi dans les toilettes de sa cellule dans le centre de rétention de Corinthe, à 80 km d'Athènes, indiquent des sources policières.

D'autres migrants l'ont découvert pendu à la chasse d'eau et ont aussitôt prévenu les autorités du centre, selon la même source.

Ils ont ensuite manifesté contre les conditions de leur rétention en brûlant des matelas avant que la police intervienne et fasse usage de gaz lacrymogènes.

D'origine kurde, selon certains médias, le jeune homme qui s'est suicidé vivait dans le centre de Corinthe depuis plus d'un an.

Il avait été arrêté en décembre 2019 au port d'Igoumenitsa dans le nord-ouest de la Grèce en tentant de passer en Italie.

Environ 800 hommes migrants, surtout des ressortissants Pakistanais ou Afghans sans papiers, vivent dans le centre de Corinthe dans des conditions précaires, attendant leur expulsion, selon les autorités.

Réagissant à ce suicide, l'ONG antiraciste Keerfa a dénoncé dans un communiqué "la politique meurtrière de la détention injustifiée des réfugiés pendant plusieurs mois".

La commissaire européenne nne aux Affaires intérieures Ylva Johansson, qui prône une politique "efficace" des retours de migrants dans leurs pays d'origine, doit visiter lundi les camps sur les îles grecques de Lesbos et Samos en Egee, porte d'entrée de réfugiés en Grèce à destination de l'Europe occidentale.

CANADA

Plusieurs personnes poignardées à Vancouver (police)

Plusieurs personnes ont été victimes d'attaques à l'arme blanche près d'une bibliothèque à Vancouver, dans l'ouest du Canada, a annoncé la police samedi, sans préciser l'état des victimes. La gendarmerie royale du Canada (GRC) a indiqué dans un tweet que plusieurs personnes avaient été poignardées dans et à proximité d'une bibliothèque. Un suspect a été interpellé, a ajouté la police en précisant qu'il ne semblait pas y avoir d'autres suspects et qu'il n'y avait plus de danger pour le public.

Elle a aussi dit être à la recherche d'autres victimes éventuelles.

Selon une porte-parole des services d'urgence citée par la chaîne CBC, six personnes ont été hospitalisées. Elle n'a pas donné de précisions sur leur état de santé. Un témoin, également cité par CBC, a dit avoir vu l'arrestation du suspect qui a été évacué dans une ambulance.

Selon ce témoin la police aurait tiré sur lui avec des balles en caoutchouc.

OUARGLA - TOUGGOURT Consultations médicales pour 1800 personnes dans des zones d'ombre

Au moins 1.800 personnes ont bénéficié de consultations médicales gratuites dans le cadre de caravanes de solidarité organisées dans des zones d'ombre des wilayas d'Ouargla et Touggourt par des associations locales, a-t-on appris dimanche des organisateurs.

Quelque 430 consultations médicales ont été menées samedi dans les localités enclavées de Bour, Frane, Oglet-Larbaa, Debbiche et Ghers-Boughoufala dans la Daira de N'goussa (Ouargla), à l'initiative de l'association de l'élite nationale de sciences médicales et le concours de l'association "Sawaed El-Kheir ouel Ihsane" de la localité de Bour.

Les consultations ont concerné diverses spécialités médicales, dont la traumatologie, la gastrologie, la pédiatrie, la gynécologie-obstétrique, l'ophtalmologie et la médecine préventive, et ont été menées par un staff composé de praticiens spécialistes et généralistes, accompagnés de sages-femmes et d'étudiants de la Faculté de médecine d'Ouargla, a indiqué à l'APS le président de l'association, Soheib Telli.

Des médicaments ont été également remis, gratuitement, aux bénéficiaires de ces consultations médicales, a-t-il ajouté.

Dans la wilaya de Touggourt, 1.370 consultations médicales dans diverses spécialités ont été effectuées dans les localités de Goug et Blidet-Amor, dans le cadre d'une caravane de solidarité et initiée par l'association de développement pour la promotion sociale.

A la lumière de ces consultations, ont été programmées 41 interventions chirurgicales à des cas de maladies complexes dans les spécialités d'ophtalmologie et d'Oto-rhino-laryngologie (ORL), a fait savoir le président de l'association, Smail Kherroubi.

Ces caravanes médicales de solidarité, organisées vendredi et samedi, ont pour objectif le dépistage précoce de certaines pathologies, telles que le cancer, le diabète, l'hypertension, l'immunodéficience, en plus de rapprocher les prestations de santé de la population, notamment les catégories nécessiteuses et défavorisées.

Elles visent également une étude évaluative de la situation sanitaire et des insuffisances médicales dans ces régions, ont souligné les organisateurs.

OUUM EL BOUAGHI Réaménagement prochain de deux hôpitaux et 11 polycliniques

Des projets portant réaménagement de deux (2) hôpitaux et 11 polycliniques seront lancés prochainement dans la wilaya d'Oum El Bouaghi, a-t-on appris samedi du directeur de la Santé et de la Population (DSP), Mohamed Laib.

Les actions à entreprendre concernent deux (2) établissements publics hospitaliers (EPH) Salah Zerdani (240 lits) de la commune d'Aïn Beida et Mohamed Bouhafs (120 lits), implanté dans la commune de Meskiana, qui sont en état de dégradation, a indiqué le responsable. Des travaux de réhabilitation cibleront également certains services relevant de ces infrastructures sanitaires, a-t-il fait savoir.

L'enveloppe financière allouée pour le réaménagement de ces deux établissements publics hospitaliers, dont les travaux seront entamés "durant le mois d'avril prochain", est estimée à 47 millions de DA, a ajouté la même source. S'inscrivant dans le cadre de l'amélioration de la qualité du service public, des opérations de réhabilitation de 11 polycliniques seront également lancées "avant la fin du deuxième trimestre de l'année en cours", a indiqué la même source.

86 nouveaux cas, 74 guérisons et 3 décès

Quatre-vingt six (86) nouveaux cas confirmés de Coronavirus (Covid-19), 74 guérisons et 3 décès ont été enregistrés ces dernières 24 heures en Algérie, a indiqué dimanche le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière dans un communiqué.

Le total des cas confirmés de coronavirus s'élève ainsi à 116.836 dont 86 nouveaux cas durant les dernières 24 heures et celui des décès à 3080 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 91.267 cas. Par ailleurs, 19 patients sont actuellement en soins intensifs, ajoute le communiqué.

En outre, 28 wilayas n'ont recensé aucun cas durant les dernières 24 heures, 18 autres ont enregistré de 1 à 9 cas, alors que 2 wilayas ont connu plus de 10 cas, précise t-on de même source.

Le ministère rappelle, en outre, que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigi-



lance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, tout en insistant sur le respect du confinement et du port du masque.

ORAN

Près de 400 firmes étrangères participeront au salon international du mobilier hospitalier et de l'équipement médical

La 2e édition du Salon international du mobilier hospitalier et de l'équipement médical (SIMEM), prévue du 7 au 10 avril prochain au Centre des conventions d'Oran (CCO), verra la participation de 386 firmes représentant 28 pays, a-t-on appris auprès des organisateurs.

Reporté d'un an à cause de la pandémie de Covid-19, cette édition regroupera 92 exposants d'équipements et de produits de 386 firmes de 28 pays, a indiqué la directrice de l'agence organisatrice "Evecia", Yasmine Chaouche, lors d'une conférence de presse organisée samedi au niveau du CCO.

Malgré la fermeture des frontières, pas moins de 284 firmes étrangères seront présentes au salon, par le biais de représentants algériens, a affirmé, pour sa part, le fondateur de ce salon, Mustapha

Chaouche, faisant savoir que 104 firmes algériennes seront au rendez-vous.

Des firmes allemandes (27), françaises (35), italiennes (33), chinoises (87), espagnoles (15), indiennes (13), turques (13), américaines (14) seront représentées au sein de cette exposition.

S'agissant de la répercussion de la crise sanitaire du Covid-19, M. Chaouche a indiqué que le SIMEM a pu survivre grâce à la fidélité de ses clients qui, malgré plusieurs reports, ont tenu à participer à ce salon, notant que les organisateurs de plusieurs salons ont mis la clé sous le paillason. Restrictions sanitaires obligent, le SIMEM sera ouvert uniquement aux professionnels de la santé et les étudiants en sciences médicales, qui pourront découvrir les nouveautés en matière d'imagerie médicale, d'équipements et produits de labora-

toire et de produits de dentisterie, d'orthopédie, de mobilier hospitalier, d'hygiène sanitaire, de logiciels spécialisés et de divers services dédiés à la santé.

Le SIMEM accueille également plusieurs entreprises qui proposent des systèmes informatiques et de logiciels destinés au secteur de la santé, a-t-on souligné.

Un programme comportant 18 communications sur divers thèmes sanitaires comme le cancer du sein, la maladie célebrale, l'hépatite, est concocté pour la circonstance.

Les organisateurs de cet événement ont opté cette année de mettre en ligne une version virtuelle simultanée du salon, en partenariat avec la start-up "e-tabib", pour permettre à ceux qui ne sont pas en mesure de se déplacer (les étrangers en l'occurrence) d'y prendre part.

THYROÏDE

Les maladies thyroïdiennes de plus en plus fréquentes à Oran

Les maladies de la glande thyroïde sont de plus en plus fréquentes à Oran, notamment parmi les jeunes, souffrant généralement de stress, signalent les spécialistes, qui relèvent que les femmes sont plus nombreuses à en souffrir.

La thyroïde est une glande endocrine sécrétant des hormones dans le sang.

Elle est située à la base du cou, accolée à la trachée, en forme de nœud papillon.

Lorsque la quantité d'hormones est anormale, en cas d'hyperthyroïdisme ou d'hypothyroïdisme, cela se répercute sur de nombreuses fonctions de l'organisme : la fréquence cardiaque, la température ou encore le poids.

"De par notre expérience, nous avons constaté que les maladies de Thyroïde touchent, plus de femmes que d'hommes à un taux de 60 à 65%.

Les dysfonctionnements de cette glande sont de plus en plus fréquents chez les jeunes", a précisé, à l'APS, Pr Zoubida Serradji, Cheffe de service ORL du CUO "Dr Benzerdjab" d'Oran. "Plus de 300 cas de thy-

roïde sont enregistrés chaque année.

C'est un chiffre énorme pour un seul service, comme le notre", ajoute cette spécialiste en endocrinologie.

Selon le Professeur Serradji, le stress est la principale cause de ces troubles, étant à l'origine de la déstabilisation de l'immunité dans le corps humain.

"Le stress est pourvoyeur de toutes les maladies et déstabilise l'immunité de la personne, et en premier lieu, la thyroïde", a-t-elle souligné.

Thyroïde et cancer en hausse

Avec l'explosion du nombre de cas des pathologies liées à la thyroïde, des spécialistes mettent en garde contre la carence considérable de consommation de l'iode par la population.

"S'il y a un manque d'iode, il y a forcément un goitre nodulaire et le cancer thyroïdien se trouve dans ce type de goitre nodulaire", souligne-t-on.

Au service ORL du CHU d'Oran, près de la moitié des patients se présentant pour "des goitres nodulaires" sont diagnostiqués d'un cancer de

la Thyroïde.

"Entre 45 à 50% des patients que nous recevons ces derniers temps présentent un cancer de la thyroïde.

Fort heureusement, ces cas sont pour la plupart bénins", souligne Pr Zoubida Serradji, rappelant que dans le passé ce même taux était de 25 à 30% seulement.

"C'est dire la proportion rapide de la maladie et de ses conséquences", explique t-elle. Ce sont des cas de cancers qui se développent très lentement.

"On peut vivre avec jusqu'à 20 ans sans s'en apercevoir de son existence.

Quand on supprime la tumeur, le patient est déclaré guéri car, les métastases sont très rares", a-t-elle précisé.

S'agissant du traitement du cancer de la thyroïde, les endocrinologues distinguent trois grands types de traitement : la chirurgie, l'iode radioactif et l'hormonothérapie.

"C'est surtout la chirurgie qui constitue le principale moyen de prise en charge.

Elle permet d'éradiquer le tumeur et éviter la propagation du cancer", explique-t-on.

Une prise de conscience pour une meilleure détection

Pour la spécialiste, il n'existe pas de dépistage systématique du cancer de la thyroïde. "Le diagnostic est fait de façon fortuite, soit par la constatation par palpation d'un nodule dans la thyroïde ou de ganglions enflés dans le cou ou une modification de la voix, soit à l'occasion du suivi d'une autre maladie de la thyroïde", explique le Pr.

Zoubida Serradji.

Toutefois, la spécialiste s'est félicitée de la prise de conscience des citoyens qui ne s'attardent pas à consulter dès l'apparition d'un nodule, d'une irritation continue de la gorge ou changement de la voix.

En effet, le nombre de personnes atteintes de pathologies liées à la thyroïde, a effectivement explosé, en raison d'une prise de conscience citoyenne mais aussi une meilleure détection, notamment avec l'apport de l'échographie, de la cytoponction et du dosage hormonale", conclut la spécialiste.

APS

P A N D É M I E D E C O R O N A V I R U S

LA PANDÉMIE DANS LE MONDE

La pandémie a fait 2.777.761 décès

La pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) a fait 2.777.761 décès dans le monde depuis son apparition fin décembre 2019, selon un bilan établi à partir de sources officielles dimanche.

Plus de 126.622.220 cas d'infection ont été diagnostiqués depuis le début de l'épidémie.

La grande majorité des malades guérissent, mais une part encore mal évaluée conserve des symptômes pendant des semaines, voire des mois.

Sur la journée de samedi, 9.829 nouveaux décès et 576.385 nouveaux cas ont été recensés dans le monde.

Les pays qui ont enregistré le plus de nouveaux décès dans leurs derniers bilans sont le Brésil avec 3.438 nouveaux morts, les Etats-Unis (761) et le Mexique (567).

Les Etats-Unis sont le pays le plus touché tant en nombre de morts que de cas, avec 548.828 décès pour 30.218.688 cas recensés, selon le comptage de l'université Johns Hopkins.

Après les Etats-Unis, les pays les plus touchés sont le Brésil avec 310.550 morts et 12.490.362 cas, le Mexique avec 201.429 morts



(2.224.767 cas), l'Inde avec 161.552 morts (11.971.624 cas), et le Royaume-Uni avec 126.573 morts (4.329.180 cas).

Parmi les pays les plus dur ement touchés, la République tchèque est celui qui déplore le plus grand nombre de morts par rapport à sa population, avec 242 décès pour 100.000 habitants, suivi par la

Hongrie (204), le Monténégro (198), la Belgique (197) et la Slovaquie (193).

L'Europe totalisait dimanche à 10H00 GMT 943.355 décès pour 42.914.305 cas, l'Amérique latine et les Caraïbes 767.568 décès (24.382.782 cas), les Etats-Unis et le Canada 571.678 décès (31.178.827 cas), l'Asie 269.736 décès

(17.552.490 cas), le Moyen-Orient 112.735 décès (6.381.927 cas), l'Afrique 111.713 décès (4.175.758 cas), et l'Océanie 976 décès (36.135 cas).

Ce bilan a été réalisé à partir de données collectées par des médias auprès des autorités compétentes et des informations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

INDE

Plus de 62 000 cas, le pic le plus élevé depuis cinq mois

L'Inde a enregistré 62.714 nouveaux cas d'infection au Covid-19 au cours des dernières 24 heures, soit le bilan quotidien le plus élevé depuis plus de cinq mois, selon les données du ministère de la Santé.

Les nouvelles infections ont porté le total des contaminations dans le pays à environ 12 millions de cas dont plus de 161.000 décès, précise la même source.

La recrudescence des cas de Covid-19 a été signalée notamment au Maharashtra qui abrite la capitale économique Bombay, mais aussi au Kerala, Punjab, Karnataka, Gujarat, Tamil Nadu et Madhya Pradesh.

Plusieurs mesures ont été prises pour lutter contre le pic soudain des cas surtout au Maharashtra qui a réim-

posé un couvre-feu sanitaire nocturne et interdit les rassemblements politiques et religieux à partir de ce dimanche après avoir enregistré samedi plus 36.000.

Selon des médias, de nombreux Indiens ont commencé à critiquer la lenteur de la campagne de vaccination alors que seule une fraction de la population du pays a été vaccinée.

Sur les 1,3 milliard d'habitants, près de 60 millions de personnes ont été vaccinées alors que des responsables du ministère de la Santé ont déclaré que le gouvernement avait décidé de se concentrer sur son programme de vaccination domestique à la suite d'un pic de cas de Covid-19 et qu'il n'y aura pas d'expansion immédiate des expor-

tations de vaccins. L'Inde a fourni jusqu'à présent 61 millions de doses de vaccin à pas moins de 77 pays dans le cadre de la fois de subventions et d'accords commerciaux.

Le pays de 1,3 milliard d'habitants qui aspire à vacciner plus de 300 millions d'habitants d'ici août prochain a annoncé récemment que la vaccination sera ouverte d'ici le 1er avril aux personnes âgées de plus de 45 ans.

Le gouvernement indien avait approuvé, début janvier, pour une "utilisation d'urgence", deux vaccins: le Covaxin inventé et développé localement par la société Bharat Biotech et Covishield d'Oxford/AstraZeneca fabriqué par le Serum Institute of India.

FRANCE

Le nombre des malades du Covid continue d'augmenter en réanimation

Le nombre des patients atteints du Covid-19 en réanimation a continué d'augmenter samedi en France même si le nombre des admissions hospitalières a un peu fléchi sur les dernières 24 heures, selon les données publiées samedi par Santé publique France.

Le nombre des malades en réanimation est en hausse régulière depuis le plus bas enregistré le 7 janvier (2.573). Ils étaient 4.791 samedi contre 4.766 la veille. Le nombre des patients admis en réanimation avait culminé le 16 novembre à 4.903 au plus

fort de la deuxième vague de l'épidémie.

Au cours des dernières 24 heures, les admissions en réanimation ont légèrement ralenti s'élevant à 332 contre 476 la veille. Le nombre total des personnes hospitalisées en France à cause du Covid-19 était de 27.259

samedi dont 1.567 nouvelles admissions en 24 heures.

Sur la seule journée de vendredi, 2.048 nouveaux patients avaient été enregistrés.

En 24 heures, 194 patients sont morts à l'hôpital en France des suites de cette maladie.

TURQUIE

30.021 nouveaux cas en 24 heures

La Turquie a enregistré 30.021 nouveaux cas d'infection au Covid-19 en 24 heures, a déclaré le ministère turc de la Santé.

Selon la même source, le nombre des décès liés au coronavirus en Turquie a augmenté de 151 pour atteindre 30.923 décès, tandis que le total des guérisons est de 2.939.929.

Le ministère a indiqué que le taux de pneumonie chez les patients atteints du Covid-19 s'élève à 4,2%, tandis que le nombre de patients gravement malades est de 1.886 dans le pays. Enfin, 223.214 tests ont été effectués au total au cours de la dernière journée, le nombre total de tests en Turquie atteignant à présent 37.657.127.

La Turquie a commencé la vaccination de masse contre le Covid-19, le 14 janvier, après que les autorités ont approuvé l'utilisation d'urgence du vaccin chinois Sinovac.

Plus de 8.217.000 personnes ont été vaccinées à ce jour.

La Turquie a signalé son premier cas de Covid-19 le 11 mars 2020.

TUNISIE

921 nouveaux cas et 21 décès

La Tunisie a enregistré 921 nouvelles contaminations par le coronavirus en 24 heures, a annoncé le ministère de la Santé dans son bilan sur la situation épidémiologique dans le pays.

Le ministère a ajouté que 21 décès supplémentaires avaient été recensés portant à 8705 le nombre total des décès depuis l'apparition du virus en Tunisie.

Le nombre total des cas confirmés s'est élevé à 279 mille 703 personnes dont 215 mille 195 guérisons après le rétablissement de 279 patients. Les opérations de vaccination contre le coronavirus ont démarré le 13 mars 2021. Le nombre total des personnes qui ont déjà reçu le vaccin anti-covid-19, s'élève à 38 mille 853.

Selon le dernier bilan du ministère de la Santé, 719 mille 760 personnes sont inscrites sur la plateforme de vaccination contre le coronavirus.

KOWEÏT

1.198 nouveaux cas et 9 décès en 24 h

Le Koweït a enregistré 1.198 nouveaux cas d'infection au Covid-19 portant à 227.178 le nombre total des contaminations dans le pays, selon le ministère de la Santé.

Le ministère a également annoncé neuf nouveaux décès, portant à 1.279 le nombre des décès liés au nouveau coronavirus, tandis que le nombre de guérisons a augmenté de 1.336 pour atteindre 211.360.

Le gouvernement koweïtien a raccourci le couvre-feu sanitaire d'une heure : il s'étend désormais de 18H00 à 05H00 du matin et il est permis de circuler à l'intérieur des zones résidentielles de 18H00 à 20H00.

VACCIN

Les pays africains reçoivent plus de 26 millions de doses de vaccins de l'initiative COVAX et via des accords bilatéraux

Les pays africains ont reçu plus de 26 millions de vaccins contre la Covid-19 à la fois via le dispositif COVAX et par le biais d'accords bilatéraux en dehors du dispositif COVAX, a déclaré le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique).

Le CDC Afrique, l'agence de santé spécialisée de l'Union africaine (UA), a déclaré vendredi soir que 28 membres de l'UA avaient reçu leur lot de vaccins contre la Covid-19 via le dispositif COVAX, ce qui représente environ 16.245.560 doses.

Sur ce total, environ 7.272.148 doses ont été administrées, selon l'agence.

En plus des vaccins contre la Covid-19 obtenus par le biais du dispositif COVAX, 18 pays africains ont reçu des vaccins contre la Covid-19 en dehors du dispositif COVAX, dans le cadre d'accords bilatéraux, ce qui représente environ 10.034.220 doses, a-t-il été relevé.

Selon l'agence, neuf pays africains supplémentaires avaient reçu leurs envois de vaccins, totalisant environ 723.000 doses dans le cadre d'un don de 25 millions de dollars pour soutenir les efforts de l'équipe de travail sur l'acquisition de vaccins en Afrique (AVATT).

INTOLÉRANCE ALIMENTAIRE

Comment la prévenir ?

Les intolérances alimentaires, souvent dues à une irritation de l'intestin, sont de plus en plus répandues. Bien que leurs symptômes se ressemblent, elles se distinguent des allergies alimentaires. Mais comme celles-ci, les intolérances impliquent l'élimination plus ou moins stricte de certains produits de l'alimentation des personnes affectées.

Les intolérances alimentaires ne mettent pas en cause le système immunitaire. Ce sont des réactions de type irritatif, le plus souvent au niveau de l'intestin, dues à des composés chimiques contenus dans les aliments. Certaines intolérances - au gluten ou au lactose, par exemple - sont dues à l'absence d'enzymes digestives habituellement présentes dans l'intestin.

Quels sont les symptômes des intolérances alimentaires ?

En règle générale, les intolérances alimentaires se traduisent par des maux de ventre, des nausées et des vomissements, des diarrhées, des ballonnements, des réactions de la peau (rougeurs, petits boutons, démangeaisons, etc.), des maux de tête, des sueurs froides ou une sensation de mal-être. Si l'aliment mal toléré cesse d'être consommé, les symptômes disparaissent en quelques heures, voire quelques jours. Si la personne continue à consommer ces aliments, les symptômes persistent et, dans certains cas, peuvent s'accompagner de fatigue et d'amaigrissement.

Il existe parfois des intolérances alimentaires occasionnelles, en lien avec une irritation temporaire de l'intestin, par exemple. C'est le cas de l'intolérance au lactose pendant un épisode de diarrhée aiguë.

Quelles sont les complications des intolérances alimentaires ?

Les complications des intolérances alimentaires sont liées à la diminution de l'absorption des nutriments qu'elles peuvent entraîner. Ceci est particulièrement vrai avec la maladie cœliaque, qui peut se révéler dangereuse si aucun traitement n'est entrepris.

Quelles sont les causes des intolérances alimentaires ?

Les aliments qui sont à l'origine d'une intolérance sont parfois difficiles à identifier. Les intolérances les plus fréquentes sont dues au gluten (une protéine présente dans le germe et dans l'enveloppe de certaines céréales) et au lactose (sucre du lait). D'autres intolérances sont dues à la tyramine (une substance que l'on trouve dans les fromages, le vin rouge, l'avocat, les framboises, les harengs, la bière et les levures, etc.) ou au glutamate. Les tomates et les aliments en conserve sont parfois responsables d'intolérance alimentaire.

Chez les enfants, les intolérances alimentaires les plus fréquentes sont dues au lactose et au gluten. Elles sont dues à l'absence d'enzymes digestives habituellement présentes dans l'intestin. Plus rarement, une intolérance alimentaire est liée à une sensibilité particulière de l'enfant vis-à-vis d'un aliment ou d'un additif chimique, par exemple un colorant.

L'intolérance au lactose, qu'est-ce que c'est ?

L'intolérance au lactose est à distinguer de l'allergie aux protéines de lait de vache : ses symptômes sont plus gênants que



graves. Elle est due à une sécrétion insuffisante de lactase (l'enzyme qui digère le lactose) par l'intestin. Dans certains cas, cette insuffisance est héréditaire et ces symptômes apparaissent dès la naissance. Le nouveau-né ne supporte ni le lait maternel, ni le lait artificiel. Dans d'autres cas, l'insuffisance est la conséquence temporaire d'une infection de l'intestin (gastro-entérite) et elle disparaît avec la guérison.

Une personne intolérante au lactose n'est pas capable de digérer ce sucre. Il reste dans l'intestin, où il favorise la fermentation des bactéries et retient l'eau dans les selles. Cette intolérance se traduit par la production d'une diarrhée agressive et irritante pour le siège, ainsi que par des vomissements, des ballonnements et gaz, des maux de ventre, etc.

Chez les enfants plus grands et les adultes, l'arrêt de la consommation régulière du lait — jusque-là bien toléré — se traduit parfois par une disparition de la capacité à sécréter la lactase. Le lait, lorsqu'il est pris en grande quantité (plus de 250 ml à la fois), devient alors difficile à digérer et provoque des diarrhées. L'intolérance au lactose est plus fréquente chez les personnes de souche méditerranéenne, africaine ou asiatique.

La maladie cœliaque, qu'est-ce que c'est ?

L'intolérance au gluten est à l'origine d'une maladie, la maladie cœliaque, qui peut avoir de graves conséquences. Elle apparaît généralement chez les enfants au moment du passage à une alimentation contenant des farines. Elle se traduit par des diarrhées ou des selles molles, des ballon-

nements et de la fatigue. Si cette intolérance n'est pas rapidement dépistée, les parois de l'intestin peuvent s'atrophier, entraînant une mauvaise absorption de l'ensemble des nutriments. À la longue, des carences alimentaires apparaissent et l'enfant cesse de grossir, voire perd du poids.

Comment prévenir les intolérances alimentaires ?

Il n'existe malheureusement pas de moyen de prévenir les intolérances alimentaires. Si vous voulez que vos enfants puissent boire du lait toute leur vie sans problème, continuez à leur en donner régulièrement afin que leur intestin reste capable de sécréter la lactase.

Doit-on consulter un médecin en cas d'intolérance alimentaire ?

Lorsqu'on suspecte un lien entre des symptômes et un certain type d'aliment, il est préférable de consulter un médecin. Avant la consultation, il peut être utile de consommer plusieurs fois l'aliment suspect (à quelques jours d'intervalle) pour confirmer le lien entre celui-ci et les symptômes.

Dans le cas où l'on suspecte une intolérance alimentaire chez un nourrisson, il est souhaitable de consulter un médecin si le nourrisson vomit ou présente une diarrhée.

Il a régulièrement le ventre gonflé et douloureux, émet beaucoup de gaz ou présente des selles molles et malodorantes.

Il a régulièrement des coliques.

Il semble triste et apathique.

Que fait le médecin en cas d'intolérance alimentaire ?

S'il suspecte une intolérance alimentaire, le médecin pourra demander des examens complémentaires qui l'aideront à orienter son diagnostic et permettront d'éliminer la possibilité d'une allergie alimentaire. Le diagnostic d'une intolérance alimentaire peut être délicat et demander du temps. Si cette intolérance est confirmée, le médecin prescrit un régime alimentaire particulier : lait sans lactose ou aliments sans gluten, par exemple.

Si l'intolérance au lactose est liée à une gastro-entérite, le lait sera réintroduit progressivement, après guérison de l'infection intestinale.

Comment se nourrir lorsque l'on souffre d'intolérance alimentaire ?

Respectez scrupuleusement les conseils de votre médecin concernant votre alimentation ou celle de votre enfant, en particulier en cas d'intolérance au gluten. En pratique, cela peut se révéler compliqué, mais c'est à ce prix que vous préservez votre santé ou la sienne.

Se nourrir en cas de maladie cœliaque

Les personnes intolérantes au gluten (maladie cœliaque) ne peuvent consommer aucun produit contenant du blé, de l'orge, de l'avoine, de l'épeautre, du kamut ou du seigle, ce qui exclut le pain, les pâtes et la plupart des farines. Attention, ces ingrédients sont parfois présents en toutes petites quantités dans les produits alimentaires industriels (notamment les moutardes, les saucés et les chocolats), répertoriés sous les mentions « amidon », « extraits de malts », « protéines végétales » ou « matières amyliques ». Bien que présent en toutes petites quantités, le gluten de ces aliments peut sérieusement endommager la paroi de l'intestin. En cas d'intolérance au gluten, on peut utiliser de la farine de riz, de soja, de sarrasin et de maïs ou de la féculé de pomme de terre. Il existe des gammes de produits garantis sans gluten, dont des farines de blé déglutinées, des pâtes, des biscuits, etc.



L'intolérance alimentaire, une conséquence de l'exposition au Bisphénol A

Qui dit exposition périnatale (in utero et durant l'allaitement) au Bisphénol A (BPA), dit prédisposition à l'intolérance alimentaire, d'après une nouvelle étude de l'Inra. Les chercheurs de l'unité de Toxicologie alimentaire de l'Inra de Toulouse ont très récemment établi un lien entre exposition précoce au BPA et intolérance alimentaire, sur un modèle animal de rats.

Actuellement, l'Autorité Européenne de sécurité des aliments a fixé à 0,005 mg/kg de poids corporel par jour la dose maximale tolérable de Bisphénol A.

C'est donc avec cette donnée que les chercheurs de l'Inra de Toulouse ont travaillé, à partir de rates gestantes divisées en deux groupes.

Le premier groupe a reçu par voie orale une dose quotidienne de BPA (0,005mg/kg de poids corporel), de la gestation jusqu'au sevrage des nouveau-nés, alors que le second groupe n'a pas reçu de BPA (témoin).

Les études se sont ensuite portées sur les nouveau-nés, qui, à l'âge adulte, ont été nourris à l'ovalbumine, protéine du blanc d'œuf.

Les scientifiques ont alors observé une réaction immunitaire d'intolérance chez les rats exposés au BPA au cours de leur développement. Le groupe témoin n'a en revanche présenté aucune intolérance à l'ovalbumine. Par ailleurs, l'intolérance alimentaire des rats exposés a également été montrée par une inflammation du colon.

Le Bisphénol A aurait donc des effets délétères sur le système immunitaire, qui conduirait par la suite à des intolérances alimentaires chez les fœtus et nourrissons exposés à la substance, même à très faible dose. En France, le Bisphénol A est interdit dans les biberons depuis janvier 2013, et sera banni des emballages alimentaires le 1er juillet 2025.

Si cette nouvelle étude confirme la nécessité de supprimer ce perturbateur endocrinien de nos contenants alimentaires, elle souligne également la difficulté à établir une dose journalière tolérable sûre pour ce type de composant.

D'autre part, le protocole expérimental utilisé pourra être appliqué à de nouveaux travaux, en particulier pour l'étude de la dangerosité des substances qui remplaceront le Bisphénol A.

ALLERGIES ET INTOLÉRANCES Quelle différence ?

La plupart des gens peuvent manger toute sorte d'aliments sans aucun risque, sans aucune gêne. Pour une minorité en revanche, certains aliments sont bannis de l'assiette, sous peine d'entraîner des symptômes désagréables voire dangereux. Sont-ils allergiques ou intolérants ? Quelle est la différence entre les deux ? On fait le point.

L'allergie alimentaire concerne 3 à 4% des adultes et 6 à 8% des enfants. En revanche, les données sur l'intolérance alimentaire sont plus floues. On estime ainsi qu'environ 20% de la population est touchée par une intolérance. Mais comment différencie-t-on une allergie d'une intolérance ?

L'ALLERGIE, UNE RÉACTION DU SYSTÈME IMMUNITAIRE

L'allergie à un aliment est due à une réaction démesurée du système immunitaire face à un allergène. Ce dernier provoque une réaction en chaîne dans le système de défense de l'organisme, qui va alors produire des anticorps, des protéines du système immunitaire. Ces anticorps vont ensuite aboutir à la libération d'autres substances inflammatoires, telles que l'histamine.

Ce sont ces molécules qui vont donner lieu aux symptômes d'une allergie : picotements, gonflements, rougeurs cutanées, nausées, vomissements... Ces symptômes peuvent varier d'un individu à l'autre et dépendent de la zone où l'histamine est libérée.

Ainsi une allergie respiratoire n'occasionne pas les mêmes symptômes qu'une allergie cutanée ou alimentaire. Si l'allergie est généralement sans gravité, il arrive qu'un choc anaphylactique se produise. Cette réaction allergique exacerbée constitue une urgence vitale.

L'INTOLÉRANCE, LORSQU'UNE ENZYME MANQUE À L'APPEL

L'intolérance alimentaire, en revanche, ne fait pas intervenir le système immunitaire. Il s'agit d'une réaction du métabolisme, due à une enzyme inexistante, inactive ou insuffisante. A cause de cette anomalie, le corps est incapable de digérer certains aliments. L'exemple le plus probant est celui de l'intolérance au lactose. Celle-ci est due à une carence en lactase, l'en-



zyme responsable de la digestion du lactose, un sucre contenu dans le lait. Les individus intolérants au lactose ne sont donc pas en mesure de digérer le lait convenablement.

S'ils boivent du lait, des symptômes tels que des maux de ventre, des flatulences, des désordres intestinaux ou encore une diarrhée risquent de survenir. Les intolérances

alimentaires les plus courantes sont l'intolérance au lactose, au gluten, au fructose et à l'histamine (présente dans certains aliments). A l'inverse des allergies, les intolérances alimentaires peuvent être passagères. Il faut alors éviter de consommer l'aliment concerné pendant un certain temps avant d'essayer de le ré-introduire petit à petit et en petites quantités.

INTOLÉRANTE AU GLUTEN Par quoi je le remplace ?

L'intolérance au gluten, aussi appelée maladie cœliaque, est fréquente. Contrairement, elle oblige à supprimer de son alimentation tous les produits contenant du blé, de l'orge, du seigle ou de l'avoine. Alors par quoi remplacer ces aliments et quel régime alimentaire adopter ?

L'origine de l'intolérance au gluten est mal connue. Certains facteurs génétiques et environnementaux pourraient en être la cause. Les habitudes alimentaires des nourrissons pourraient aussi jouer un rôle dans le développement à l'âge adulte d'une intolérance au gluten.

Pas simple de passer du jour au lendemain au régime "no gluten" lorsqu'on vient d'être diagnostiqué "intolérant" ou que l'on a décelé la maladie cœliaque. Zoom sur les règles à suivre pour éviter les complications provoquées par cette allergie alimentaire.

De nombreux aliments contiennent du gluten. C'est le cas par exemple de certaines céréales comme l'orge, le blé, le seigle,

l'épeautre, l'avoine, le kamut ou le boulgour, mais aussi de tous leurs dérivés : pâtes, pain, semoule, farine, flocons, sans oublier la bière.

Mais le gluten se cache aussi dans de nombreux produits transformés. Il est en effet utilisé dans l'industrie agroalimentaire pour apporter du liant. On le retrouve donc souvent dans les plats préparés et autres aliments industriels, comme par exemple les biscuits, certaines sauces tomates, yaourts ou fromages, les cubes de bouillon... Certains médicaments et autres compléments alimentaires sont eux aussi à bannir, leur enrobage contenant du gluten. Côté gâteaux, méfiez-vous enfin des appellations type malt, amidon, protéines végétales hydrolysées, agents anti-agglomérants, épaississants : il s'agit bien souvent de gluten !

Par quoi remplacer le gluten ?

Si vous êtes intolérant au gluten, il vous est recommandé d'adopter une alimentation simple, comportant des aliments frais,

les moins transformés possible. Vous pouvez donc consommer sans danger des fruits, des légumes, des viandes, volailles et poissons frais et la plupart des produits laitiers. Remplacez l'orge, le blé, le seigle et les autres céréales contenant du gluten par du riz, du soja, du millet, du quinoa, du maïs, des pommes de terre, des pois chiches, des châtaignes ou des lentilles.

N'oubliez pas aussi que vous pouvez consommer ces céréales sous forme de farines : pratique pour la préparation de vos gâteaux et autres petits plats ! A moins que vous ne préférez la poudre d'amande ou de noix de coco ? La fleur de Maïs, type Maizena, est elle aussi autorisée : elle est parfaite pour épaissir vos sauces en un tour de main.

Pour remplacer votre pain, pensez également à la machine à pain. Pratique, elle vous permettra de préparer vous même vos pains en les confectionnant avec des farines sans gluten. Sachez enfin que vous pouvez trouver de nombreux plats préparés garantis sans gluten en magasins bio.

CAMEROUN

Quatre personnes tuées dans une attaque dans l'Extrême-Nord

Un militaire et trois civils ont été tués dans une attaque meurtrière perpétrée samedi à Dabanga dans l'Extrême-Nord du Cameroun, selon un responsable local.

Samedi, des assaillants à "bord de pickups et de motocyclettes ont attaqué le poste militaire et les quartiers de la ville de Dabanga située sur l'axe routier Waza et Kousseri", a indiqué le gouverneur de l'Extrême-Nord, M. Midjiyawa Bakari cité par des médias. D'après la même source, le bilan provisoire fait état d'un militaire tué et deux autres blessés.

"Trois civils ont aussi trouvé la mort, des camions de marchandises et des boutiques incendiés. Les assaillants sont aussi allés à la brigade où ils ont endommagé un véhicule de la gendarmerie", a-t-il souligné.

Le gouverneur a relevé que "plusieurs terroristes de Boko Haram ont été neutralisés, plusieurs véhicules, des armes et des munitions récupérés par la Bataillon d'intervention rapide (BIR)", une force d'élite de l'armée camerounaise.

TCHAD

Manifestations dispersées par la police, des militants interpellés

La police tchadienne a interpellé 17 manifestants et dispersé samedi à N'Djamena des manifestations sporadiques de la société civile et de l'opposition qui réclament l'alternance politique pour la présidentielle d'avril, après plus de 30 ans de pouvoir aux mains d'Idriss Déby Itno.

"Les 17 manifestants arrêtés lors de rassemblements ont été libérés. Leur libération m'a également été confirmée par leur avocat", a affirmé Paul Manga, porte-parole de la police.

Les manifestations, interdites par le gouvernement car susceptibles de "provoquer des troubles à l'ordre public", ont rassemblé peu de monde dans les rues de la capitale N'Djamena en raison d'un important dispositif policier.

Pendant ce temps, le président tchadien Idriss Déby a effectué une visite d'amitié et de travail à Abuja, la capitale du Nigeria, tandis que plusieurs candidats dont l'ancien Premier ministre Pahimi Padacke Albert et Ludie Beassemada, la première femme à se présenter à la présidentielle, ont participé à des meetings en province.

M. Kebzabo, un opposant "historique" à M. Déby, qui a retiré sa candidature à la présidentielle du 11 avril en dénonçant un "climat d'insécurité", n'a pas pris part aux manifestations, tout comme le jeune opposant Succès Masra, à l'initiative de nouvelles marches chaque samedi.

MOZAMBIQUE

La ville de Palma tombe aux mains des terroristes

La ville de Palma, située dans le nord-est du Mozambique et seulement à dix kilomètres du mégaprojet gazier piloté par le groupe français Total, est tombée aux mains des terroristes, à l'issue de trois jours de combats, a-t-on indiqué samedi de sources sécuritaires.

"Les forces gouvernementales se sont retirées de Palma, donc la ville est de fait saisie" par les groupes armés depuis la nuit dernière, a affirmé à l'agence l'AFP l'une de ces sources.

"Palma est tenue par les assaillants", a ajouté une autre source qui a requis l'anonymat, affirmant que des combats se poursuivaient dans la zone.

La province à forte concentration de populations musulmanes de Cabo Delgado, frontalière de la Tanzanie et riche

en gaz naturel, est confrontée à une violente guérilla terroriste depuis plus de trois ans.

Mercredi après-midi, ces groupes terroristes qui s'étaient montrés discrets ces derniers mois, ont lancé une attaque d'envergure contre la ville, simultanément sur trois fronts, le jour même où le géant français annonçait la reprise des travaux du site d'exploitation gazière, censé être opérationnel en 2024.

Les groupes terroristes mozambicains, qui ont fait allégeance au groupe Etat islamique en 2019. Ils ont déjà forcé plus de 670.000 personnes à quitter leur foyer, selon l'ONU. Et le conflit a fait au moins 2.600 morts, dont plus de la moitié de civils, selon l'ONG Aclad.

APS

SAHARA OCCIDENTAL-MAROC

L'Armée sahraouie mène de nouvelles attaques contre les forces d'occupation marocaines (Défense sahraouie)

Les unités de l'Armée populaire de libération sahraouie (APLS) ont mené samedi, pour le 136e jour consécutif, de nouvelles attaques contre les positions des forces de l'armée d'occupation marocaine le long du mur du sable, a indiqué le ministère sahraoui de la Défense.

"Des détachements avancés de l'Armée de libération ont ciblé par un bombardement les retranchements des forces d'occupation dans la région de Tinellik dans le secteur de Bakari et mené un bombardement qui a ciblé les positions des soldats d'occupation dans la zone de Tnuched relevant du secteur de Mahbés", a précisé le ministère dans le communiqué cité par l'Agence de presse sahraouie (SPS). Les unités de

l'APLS ont mené également des bombardements contre les forces de l'occupation marocaine dans les régions de Lakcibiyine et Alfayen du secteur d'Al-Farisiyah, selon la même source.

Le ministère a indiqué que l'APLS poursuit ses attaques contre les positions de retranchement des forces de l'occupant marocain, qui ont subi des pertes matérielles et humaines considérables le long du mur de la honte.



LIBYE

Mesures de sécurité renforcées dans l'Est après une série de meurtres

Les mesures de sécurité ont été renforcées à Benghazi après une série de meurtres dans cette ville de l'Est de la Libye, ont annoncé samedi les autorités locales, dans un pays qui tente de s'extraire d'une décennie d'instabilité. Cette annonce intervient après la découverte d'une dizaine de cadavres criblés de balles le 18 mars et, quelques jours plus tard, de l'assassinat en plein centre-ville de Mahmoud al-Werfalli, un lieutenant de Khalifa Haftar.

"Tous les commerces sans exception sont tenus d'installer des caméras de surveillance avant mardi", a déclaré

le général Abdelbasit Bougheress, chef du Haut comité de sécurité de Benghazi, lors d'une conférence de presse samedi.

De plus, il est maintenant "formellement interdit" que des véhicules circulent sans plaques d'immatriculation et avec des vitres teintées, a-t-il ajouté.

"Les descentes et arrestations (par des policiers ou militaires, ndlr) dans les domiciles sont strictement interdites" et se font seulement "sur requête du parquet, en uniforme et à visage découvert". Sur l'affaire d'al-Werfalli, militaire qui était recherché

par la Cour pénale internationale (CPI) notamment pour "crimes graves et torture", deux suspects ont été interpellés: Mohamad Abdeljalil Saad et Hanine al-Abdaly, fille de l'avocate engagée Hanane al-Barassi, assassinée en novembre à Benghazi, a fait savoir le colonel Ali Madi, chef du parquet militaire de Benghazi.

Après dix années de violences, la crise libyenne connaît depuis peu une nouvelle évolution positive, après que les parties libyennes soient parvenues à se doter d'une autorité transitoire unifiée qui est entrée en fonction le 16 mars.

MALI

Un gendarme tué dans une attaque terroriste dans le centre du pays

Un gendarme malien a été tué, samedi, dans une attaque terroriste dans la région de Ségou dans le centre du Mali, indique un communiqué de l'armée malienne.

"Ce jour samedi, 27 Mars 2021 vers 08h30 la Brigade Territoriale de Mandiakuy a été attaquée par des terroristes ayant infiltré les forains", a indiqué un communiqué de l'armée malienne publié samedi soir.

"Un gendarme a été tué et des pertes en matériels ont été enregistrées", a précisé la même source.

C'est la troisième attaque armée enregistrée dans le centre du Mali en moins d'une semaine.

Jeudi, des hommes armés non identifiés ont attaqué le poste de sécurité

de Medina Coura, une localité située dans la commune urbaine de Mopti.

Selon un bilan publié par l'armée, un militaire a été tué, deux autres ainsi qu'un civil ont été blessés lors de l'attaque.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, une autre attaque a visé un camp de canton-

nement près de la ville de Sévaré, dans la région de Mopti. Deux éléments du camp ont été tués et un troisième a été blessé.

Le centre du Mali est confronté à une hausse de l'insécurité en raison des attaques terroristes et de violences intercommunautaires.

MADAGASCAR

Décès de l'ancien président Didier Ratsiraka

L'ancien président malgache, Didier Ratsiraka, est décédé dimanche à l'âge de 84 ans à l'hôpital militaire de Saavinandriana à Antananarivo, ont rapporté des médias citant ses proches. Il avait été admis, ainsi que son épouse, "à la suite d'un contrôle de routine dû à une grippe".

Le test PCR de dépistage du Covid-19 de l'ancien président s'était révélé négatif, selon ses proches.

"Didier Ratsiraka était un grand homme d'Etat. Il n'est que justice que la Nation entière soit en deuil", a déclaré Lalatiana Rakotondrazafy Andriatangarivo, ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, à l'annonce du décès.

Ratsiraka avait été président de Madagascar deux fois, de 1975 à 1993, puis de 1997 à 2002. L'officier de marine, avait été hospitalisé en début de semaine pour un contrôle de routine. C'est une figure emblématique de la Grande Ile qui s'est éteinte. Didier Ratsiraka, originaire de

Vatomandry, sur la côte est du pays, a été à la tête de l'Etat malgache pendant 21 ans. Il fait son entrée en politique en tant que militaire en 1972 pendant un régime de transition. A 36 ans, il devient alors ministre des Affaires étrangères. C'est trois ans plus tard qu'il est porté à la tête du pays par un directeur militaire.

Il fait alors adopter, par référendum, en sa qualité de chef d'Etat, la Charte de la révolution socialiste et la Constitution de la deuxième République.

En 1991, il accepte la transition libérale, réclamée par Albert Zafy, qui lui succède à la tête de l'Etat.

Mais l'"Amiral rouge" est réélu quatre ans plus tard et à l'issue de ce mandat, une crise post-électorale le force à s'exiler pendant neuf ans. Depuis son retour et jusqu'à très récemment, il était actif dans la politique malgache et était régulièrement invité sur les plateaux de télévision pour livrer ses analyses.

AFGHANISTAN

Hommage au commandant Massoud sur les Champs-Élysées

Près de 20 ans après l'assassinat du commandant Massoud, "figure éternelle de la résistance" en Afghanistan, une allée parisienne a été baptisée en son nom samedi par la maire de Paris Anne Hidalgo, en présence de son fils Ahmad Massoud.

Mme Hidalgo a évoqué lors de l'inauguration d'une allée des jardins des Champs-Élysées "le commandant Massoud, cette figure éternelle de la résistance, ce combattant de la liberté dont le visage, dont le combat, dont les paroles nous inspirent encore aujourd'hui en Afghanistan mais aussi ici à Paris".

"En faisant une place pour le commandant Massoud à Paris, dans nos rues, nous célébrons un combat profondément

universel (...) pour la liberté et aussi pour le droit des femmes", a assuré la maire en rappelant le "lien exceptionnel qui a toujours existé entre le commandant Massoud et notre pays".

Cet hommage intervient 20 ans presque jour pour jour après sa première visite à Paris.

"Il y a exactement 20 ans, le défunt commandant Massoud a atterri en France à l'invitation du Parlement européen, et c'est d'ici qu'il a lancé



sa campagne contre le terrorisme international et l'extrémisme", a rappelé son fils, Ahmad Shah Massoud, qui a été tué par les éléments du réseau terroriste Al-Qaïda deux

jours avant les attentats du 11 septembre 2001, qui ont amené Washington à lancer une vaste opération militaire en Afghanistan, chassant les talibans du pouvoir.

COLOMBIE

Un attentat à la voiture piégée fait 43 blessés

Quarante-trois personnes ont été blessées en Colombie dans l'explosion d'une voiture piégée devant la mairie de la municipalité de Corinto (sud-ouest), a annoncé le gouvernement samedi, attribuant cette attaque à des dissidents de l'ex-guérilla des Farc.

"Quarante-trois personnes ont été touchées et sont soignées dans des hôpitaux, 17 pour être étourdiement, 20 pour des blessures mi-

neures et 6 sont sérieusement blessées", a indiqué le ministre de la Défense, Diego Molano, tôt samedi matin.

Parmi les victimes de l'attaque, qui s'est produite vendredi, figurent 13 fonctionnaires et deux femmes enceintes, a précisé un responsable de la municipalité, cité par l'AFP. "Cet attentat (...) aveugle contre la population civile et, dans ce cas, contre une insti-

tution publique comme la mairie est un acte terroriste insensé", a ajouté le ministre de la Défense, attribuant l'attaque à un groupe de dissidents des Forces armées révolutionnaires de Colombie (Farc). Certains rebelles, appelés dissidents, ont rejeté la signature d'un accord de paix historique en 2016 qui a mis fin à plus d'un demi-siècle de conflit armé entre les autorités et les Farc.

BÉLARUS

La police contrecarre une manifestation d'opposition, des arrestations

La police biélorusse a contrecarré samedi l'organisation d'une manifestation de l'opposition à Minsk pour protester contre le président Alexandre Loukachenko, interpellant une quinzaine de personnes selon une ONG locale.

Les partisans de l'opposition espéraient se rassembler en début d'après-midi dans le centre de la capitale biélorusse mais en ont été empêchés par une forte présence de la police, qui a bouclé plusieurs rues, une place et un parc de Minsk, selon des médias.

L'un des organisateurs du rassemblement, la chaîne Telegram NEXTA, a appelé les manifestants

à se rabattre sur des actions de protestations locales.

Selon l'organisation de défense des droits humains Viasna, au moins 22 personnes ont été arrêtées, dont deux journalistes biélorusses.

Cette manifestation intervient alors que l'opposition au Bélarus tente avec prudence d'insuffler une deuxième vie au grand mouvement de contestation qui a secoué le pays l'année dernière, affaibli par la répression constante orchestrée par le pouvoir d'Alexandre Loukachenko.

L'opposition conteste la réélection de M. Loukachenko, au pouvoir depuis 1994, à la présiden-

tielle d'août, jugée frauduleuse. Le mouvement a rassemblé des dizaines de milliers de personnes dans les rues de Minsk et d'autres villes pendant des semaines avant de s'essouffler progressivement à coups d'arrestations massives, de violences ayant fait au moins quatre morts et de lourdes peines de prison qui continuent de tomber.

Jeudi, de petites actions symboliques de l'opposition avaient déjà mené à plus de 80 interpellations, selon Viasna.

La police a par ailleurs procédé à des perquisitions chez plusieurs membres d'une organisation représentant la mi-

norité polonaise et des arrestations avaient eu lieu les jours précédents.

La quasi totalité des figures de la contestation ont été emprisonnées ou contraintes à l'exil, à l'instar de l'ex-candidate à la présidentielle et figure de proue du mouvement Svetlana Tikhonovskaïa, réfugiée en Lituanie.

Malgré les sanctions européennes et américaines visant Alexandre Loukachenko et des hauts responsables de son gouvernement, le président n'a donné aucun signe d'ouverture et s'est borné à évoquer de vagues révisions constitutionnelles sans fixer de calendrier exact ou en détailler le contenu.

BRÉSIL

Bolsonaro condamné à indemniser une journaliste

Le président brésilien Jair Bolsonaro a été condamné à indemniser la journaliste Patricia Campos Mello pour préjudice moral en raison de propos machistes et dégradants à son encontre, a-t-on indiqué samedi de source judiciaire.

Selon le jugement en première instance d'un tribunal de Sao Paulo, le chef de l'Etat devra verser 20.000 réais (environ 3.000 euros) à cette journaliste du quotidien Folha De S. Paulo, un des plus respectés du Brésil.

Il peut encore faire appel de cette condamnation.

La magistrate chargée du dossier a jugé dans sa sentence datant du 16 mars que le président d'extrême droite avait "porté atteinte à l'honneur de la plaignante, causant un préjudice moral".

Les faits remontent à février 2020, quand M. Bolsonaro avait insinué que la journaliste avait tenté d'obtenir un scoop contre lui en échange de faveurs sexuelles avec sa source.

Patricia Campos Mello est l'au-

teur d'articles d'investigation sur une organisation qui a diffusé de fausses nouvelles via la messagerie Whatsapp contre le Parti des travailleurs (PT, gauche) pendant la campagne présidentielle de 2018, finalement remportée par Jair Bolsonaro.

Le 21 janvier, elle avait déjà obtenu une victoire judiciaire contre la famille du président brésilien, avec la condamnation d'un de ses fils, le député Eduardo Bolsonaro, à une amende de 30.000 réais, également pour préjudice moral.

BIRMANIE

114 morts lors de manifestations réprimées par l'armée

Les Birmans sont une nouvelle fois descendus dans la rue dimanche pour réclamer le retour à la démocratie après le coup d'Etat militaire du 1er février, faisant face à une répression sanglante de l'armée qui a fait au moins 114 morts, suscitant de vives condamnations internationales.

Drapeau à la main, les Birmans sont descendus dans les rues de Bago, au nord-est de Rangoun, à Monywa (centre) et dans la petite ville de Moe Kaung dans l'Etat Kachin (nord), ont rapporté les médias.

Les militants pour le "rétablissement de la démocratie" avaient appelé à de nouvelles manifestations samedi, jour où l'armée organise tous les ans un gigantesque défilé devant le chef de l'armée, désormais à la tête de la junte, le général Min Aung Hlaing.

Lors de cette traditionnelle "Journée des forces armées", ce dernier avait de nouveau défendu le coup d'Etat, dénonçant des "irrégularités" dans les législatives de novembre, remportées par le parti d'Aung San Suu Kyi.

L'Association pour l'assistance aux prisonniers politiques (AAPP), une ONG locale qui recense le nombre des morts depuis le putsch, a fait état d'au moins 90 personnes tuées par l'armée, à la tombée de la nuit samedi.

L'ONG a dénombré au moins 423 morts depuis le coup d'Etat du 1er février.

La violence a éclaté dans tout le pays, l'armée utilisant des balles réelles dans plus de 40 cantons de neuf régions, y compris à Rangoun, la plus grande ville du pays, selon l'ONG.

Le site d'information "Myanmar Now" avait rapporté, plus tôt, avoir documenté le meurtre d'au moins 50 manifestants.

Février dernier, des commandants de l'armée avaient mené un coup d'Etat, suivi de l'arrestation de hauts dirigeants du pays, dont le président Win Myint et la cheffe déchue du gouvernement Aung San Suu Kyi, dirigeante du parti, Ligue nationale pour la démocratie (LND). Après le putsch, des manifestations populaires ont eu lieu dans tout le pays. L'administration militaire a alors imposé la "loi martiale" dans sept quartiers de Yangon et de Mandalay.

L'ONU appelle à une réponse internationale "ferme"

La répression militaire en Birmanie contre des civils sans défense, dont des enfants et des jeunes, a suscité une vive condamnation internationale, la qualifiant d'injustifiable.

Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a condamné samedi dans les termes "les plus vifs" le meurtre de dizaines de civils, dont des enfants et des jeunes dans ce pays, exigeant une solution "urgente" à la crise et une réponse internationale "ferme, unifiée et résolue", selon son porte-parole adjoint, Farhan Haq.

M. Guterres a réitéré son appel "urgent" aux militaires pour qu'ils s'abstiennent de toute violence et répression, estimant que les responsables "des graves violations des droits de l'homme" dans le pays "doivent rendre des comptes".

Quant à eux, les chefs des forces de défense de 12 pays, dont les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Japon et l'Allemagne, ont condamné l'utilisation de la force par l'armée contre des civils "non armés", rappelant qu'une armée professionnelle "a la responsabilité" de protéger le peuple qu'elle sert, non de lui nuire".

De son côté, le secrétaire d'Etat américain, Antony Blinken, s'est dit "horriifié" par la "terreur" que font régner les militaires birmanes, tandis que le chef de la diplomatie britannique, Dominic Raab, a indiqué que la junte avait franchi un "nouveau palier" dans la répression.

Plusieurs missions diplomatiques en Birmanie ont, elles aussi, condamné ces violences durant cette 76e Journée "de terreur et de honte" des forces armées, selon la délégation de l'Union européenne (UE).

Vendredi, l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Birmanie, Christine Schraner Burgener, s'était dit "profondément troublée" par les violences persistantes commises par les forces de sécurité.

"Assurer la paix et défendre le peuple devrait être la responsabilité de toute armée, mais au Myanmar, la Tatmadaw (nom officielle de l'armée du pays) s'est retournée contre ses propres citoyens", avait déploré Mme Schraner Burgener à la veille de la "Journée des forces armées", qui marque le début de la libération de la Birmanie des forces japonaises le 27 mars 1945.

Vendredi, l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Birmanie, Christine Schraner Burgener, s'était dit profondément troublée par les violences persistantes perpétrées par la Tatmadaw (nom officielle de l'armée du pays) qui "s'est retournée contre ses propres citoyens".

APS

THÉÂTRE

Un colloque sur les stratégies de gestion des théâtres

Un colloque sur "les stratégies nationales et internationales de gestion des théâtres" s'est ouvert samedi à Alger, en présence d'anciens et d'actuels directeurs de théâtres régionaux, de metteurs en scène et de comédiens représentant plusieurs wilayas.

Le colloque se propose, trois jours durant, de passer en revue les visions contemporaines, les mécanismes efficaces et les défis et perspectives en matière de gestion des théâtres.

L'ouverture a été marquée par l'organisation d'une conférence sur la stratégie de gestion des théâtres qui a été émaillée des interventions d'anciens directeurs de théâtres régionaux sur les mécanismes de gestion de ces établissements et les difficultés qu'ils ont rencontrés dans ce domaine.

Dans ce cadre, le metteur en scène Ghaoui Azri, qui a dirigé le Théâtre régional d'Oran pendant 17 ans, s'est penché sur les difficultés qui se sont posées à lui dans la gestion de son établissement, notamment "en l'absence d'une loi régissant les relations de travail entre les gestionnaires de théâtres et les artistes", relevant que la loi 90-11 de 1990 relative aux relations de travail "ne s'intéresse pas du tout aux artistes".

Il a précisé que sa vision de la gestion du théâtre régional d'Oran reposait sur l'organisations de tournées pour les œuvres produites, en misant , a-t-il dit, sur les jeunes talents parmi les dramaturges et les metteurs en scène et en recourant aux nouvelles technologies pour faire la promotion des productions en ligne.

Pour sa part, le metteur en scène Hassan Assous, ancien directeur du Théâtre régional de Sidi Bel Abbès, a indiqué que sa stratégie était basée sur l'ouverture sur le mouvement théâtral universitaire et les troupes d'amateurs, le répertoire algérien et universel, l'association des personnes aux besoins spécifiques et le théâtre de rue.

Pour lui, les difficultés les plus importantes auxquelles il a fait face, "c'est à la création d'une troupe permanente au niveau du théâtre avec des comédiens percevant des salaires mensuels, malgré l'opposition du ministère de la Culture de l'époque".

L'homme de théâtre Djamel Merrir qui a eu à gérer les deux théâtres régionaux de Constantine et d'Annaba, a livré un constat autour du mouvement national de théâtre actuellement, saluant les œuvres théâtrales produites, quoique, a-t-il ajouté "la pratique théâtrale en elle-même est quasi-désastreuse en l'absence du public", d'autant que le théâtre algérien "n'a pas de public".

L'intervenant a appelé, dans ce sillage, à trouver "une stratégie" qui vise à "établir des passerelles entre le ministère de la Culture et des Arts et le reste des ministères, tels celui de l'Intérieur et celui de la Communication, en vue d'inculquer la culture de théâtre au sein de la société".

Le symposium a également connu des interventions de quelques hommes et femmes de théâtre, de passionnés du 4e Art et de directeurs actuels de théâtre.

Les travaux de ce forum organisé par le ministère de la Culture et des Arts au Théâtre national algérien (TNA) Mahieddine Bachtarzi, à l'occasion de la Journée mondiale du théâtre, se poursuivront jusqu'au lundi.

Une conférence sera organisée, dimanche, autour de certaines expériences internationales en matière de gestion des théâtres, tandis que la journée de lundi prochain, verra l'organisation d'un atelier autour des mécanismes de gestion des théâtres régionaux conformément aux contrats de performances conclus entre ces théâtres et le ministère de tutelle.

APS

ARTS PLASTIQUES "Soupirs d'une femme", une exposition de peinture à deux palettes dédiée à la femme

Organisée par l'Etablissement Arts et Culture, l'exposition "Soupirs d'une femme" des plasticiens Sami Ziani et Hadjer Hamadache, prévue jusqu'au 15 avril, a été inaugurée samedi à la Galerie Mohamed-Temmam, à Alger.

L'exposition, la première dans la carrière des deux artistes autodidactes, restituée en une trentaine de toiles, les joies et les peines de la femme dans des situations de vie différentes.

Sami Ziani, jeune plasticien au trait limpide, présent à l'exposition avec 15 toiles, a tenté de transmettre la douceur et la finesse de la femme assumant ses joies et ses déceptions, à travers des pièces peintes à l'huile sur toile empreintes de vie, de clarté et de luminosité inscrites dans les courants, figuratif et impressionniste.

"Consolation dans le chagrin", "Portrait de ma moitié", "Fête de la femme", "Femme de caractère", ou encore, "Amour éternel", sont quelques unes des toiles que Sami Ziani a conçues avec une douceur du trait remarquable, évitant l'utilisation de couleurs surchargées et vives, qui, selon lui, "agressent le regard".

Rendant quelques toiles

sur la période de confinement et les contraintes qu'elle a imposées à la société et à la femme en particulier, le jeune pharmacien de profession, natif d'Alger en 1988, compte revenir très prochainement avec une toute autre collection en lien avec les fresques du Tassili.

S'inspirant des maîtres comme, Malcolm Liepke, Auguste Renoir et Vincent Van Gogh, Sami Ziani essaye d'orienter sa passion de peindre sur le "subconscient de l'être", pour en tirer toutes les "émotions enfouies", explique-t-il.

Présente avec dix toiles, la jeune Hadjer Hamadache, au trait fin et prolifique a suggéré un nombre de réactions faciales exprimant différents humeurs chez la femme, résultat de plusieurs confrontations avec une adversité qu'elle ne révèle pas, incitant ainsi la femme à se projeter pour affronter ses propres expériences de joies et de déceptions dans la vie.



"Illusion réelle", "Cri du ras le bol", "Charme et sensualité", "intuition maternelle", ou encore, "lueur d'espoir", sont quelques une des toiles présentées dans la douceur du geste et la finesse du trait par Hadjer Hamadache, jeune artiste native d'Alger en 1994.

"Mes prochaines expositions auront pour objectif d'attirer un large public qui verra en mon art, une tribune qui apporte les messages né-

cessaires pour apaiser la douleur des individus tout en les poussant à la résilience".

Inscrit dans le courant impressionniste, le rendu Hadjer Hamadache donne de l'élan à l'espoir, à travers le trait blanc symbolisant la vie, qui fixe les formes de ses conceptions sur un fond noir, signe de l'échec, la souffrance et la fatalité, dans des créations où le bien défie le mal et qui allient la rationalité à l'esthétique.

ARTISANAT - EXPOSITION

Exposition à Alger des œuvres d'art modernistes et des produits de l'artisanat traditionnel

Une exposition des peintures innovantes avec une vision moderniste et des produits de l'artisanat traditionnel a été inaugurée samedi à Alger, laquelle comblera les techniques d'art de la mosaïque, de la sculpture sur bois, du tissage, de l'art de cour et de la poterie qui, tous, reflètent la diversité des éléments du patrimoine culturel de l'Algérie, à travers les œuvres de la plasticienne Laimache Amal et l'artisan créative Sahib Fazia.

Organisée par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (AARC) à Dar Abdellatif à Alger, cette exposition met en exergue une cinquantaine d'œuvres d'art et combine, selon une vision moderniste, entre l'art de la mosaïque et les produits de l'artisanat traditionnel

concernant la vie quotidienne dans la société algérienne tels les tapis, les paniers plats en alfa et les différents produits bio.

A cette occasion, la plasticienne Laimache Amal présente au public un ensemble de peintures artistiques appartenant à l'art de la mosaïque, avec une touche moderniste, en utilisant la pâte de verre qu'elle a transformée en visages et symboles qui s'inspirent des dimensions et de la beauté du patrimoine culturel algérien, africain et méditerranéen ainsi que de la calligraphie arabe.

De son côté, l'artisan Sahib Fazia propose une riche collection de peintures qui mêlent artisanat traditionnel et techniques modernistes dans une

synthèse très élaborée, comme l'utilisation de lasers dans la conception des symboles de ses peintures inspirées des éléments de la culture amazighe.

L'artiste a en outre estimé que cette exposition était une occasion pour mettre en exergue ses créations qui reflètent son attachement au patrimoine culturel algérien et à son originalité, avec une touche moderniste.

Pour sa part, l'artiste Laimache Amal a affirmé son attachement à l'art de la mosaïque qu'elle considère comme "un héritage esthétique et authentique en Algérie" et qu'elle utilise pour concevoir ses œuvres puisées du patrimoine et de la beauté de la nature en Algérie.

L'exposition se poursuit à Dar Abdellatif jusqu'au 8 avril prochain.

JOURNÉE INTERNATIONALE DU THÉÂTRE

L'association "El Moudja" et cinq de ses fondateurs honorés à Mostaganem

L'association culturelle "El Moudja" de la wilaya de Mostaganem et cinq de ses premiers fondateurs ont été honorés samedi dans le cadre de la journée internationale du théâtre célébrée le 27 mars de chaque année.

La cérémonie a eu lieu à la maison de la Culture Ould Abderrahmane Kaki avec la participation d'hommes de théâtre de différentes générations formés dans cette association créée il y a 43 ans au quartier de Salamandre dans la périphérie de la ville de Mostaganem.

Après lecture du message théâtral de cette année, les organisateurs ont honoré le

dramaturge Djillali Boudjemaa, l'acteur Bahafidh Touati et les premiers fondateurs Belalem Mohamed, Belalem Gharbi et Gharbi Boualem pour leur contribution à l'activité théâtrale et artistique et la reconversion avec d'autres du comité du quartier indiqué en association culturelle "El Moudja" en 1978.

Le président de l'association culturelle "Kartina" pour le théâtre, Mohamed Boudane, a souligné que l'initiative du secteur culturel et des associations théâtrales (Kartina, El Ichara et Ould Abderrahmane Kaki) et le comm issariat du Festival national du théâtre amateur

et la société civile "est un geste de reconnaissance à ces pionniers qui se sont illustrés dans la production théâtrale et la formation artistique et qui ont contribué à hisser le nom de Théâtre El Moudja sur la scène nationale et internationale".

Pour sa part, Djillali Boudjemaa a déclaré, à l'APS que "cet hommage concerne les fondateurs de cette association qui sont membres du comité de quartier ayant lancé la troupe théâtrale, la bibliothèque et la classe d'alphabetisation à la fin des années soixante-dix.

M. Boudjemaa a appelé à préserver l'histoire et la mé-

moire d'El Moudja qui a produit plus de 200 œuvres dont 100 pièces de théâtre dans le cadre de la coopération avec l'université, tout en étant fidèle en permanence à sa mission éducative et sociale.

Lors de cette cérémonie, un film documentaire sur le parcours de cette association culturelle (1978-2021) a été projeté, en plus de la présentation d'une partie de la pièce de théâtre "Errihla" qui résume le parcours riche et élogieux de l'association et l'organisation d'une exposition de photos, de costumes et d'accessoires des pièces de théâtre d'El Moudja durant quatre décennies.

VENEZUELA Facebook "bloque" pour un mois le compte de Maduro

Facebook a annoncé samedi avoir "bloqué" pour 30 jours le compte du président vénézuélien Nicolas Maduro après les "violations répétées" par ce dernier de la politique de l'entreprise américaine concernant la désinformation liée au Covid-19, selon des sources médiatiques.

"En raison de violations répétées de nos réglementations, nous avons bloqué la page pendant 30 jours pendant lesquels elle ne sera qu'en mode lecture", a indiqué un porte-parole.

Le compte de M. Maduro reste ouvert et visible mais il ne pourra plus faire de publications ou commentaires pendant un mois.

"Nous avons retiré de la page de M. Maduro une vidéo" dans laquelle le président socialiste faisait l'éloge du médicament Carvativir, dont l'efficacité n'a pas encore été démontrée par des études médicales, précise Facebook.

Facebook avait déjà averti par le passé les administrateurs du compte de M. Maduro qu'il avait enfreint les règles.

En février, M. Maduro avait d'ailleurs critiqué le réseau social, dénonçant la "censure" par Facebook d'une vidéo évoquant le Carvativir: "Ils (Facebook) disent que tant que l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) n'a pas validé, je ne peux pas parler du Carvativir. Qui dirige le monde? Le propriétaire de Facebook?". Facebook assure s'attaquer aux "publica-



tions qui contiennent des affirmations trompeuses, mensongères ou infondées sur le thème de la santé, et notamment celles qui assurent qu'un produit peut offrir une prévention ou une immunité de 100% ou peut guérir le virus". Les systèmes automatisés de l'entreprise ont retiré plus de 12 millions de contenus trompeurs sur la Covid-19 ou les vaccins depuis le début de la pandémie, d'après Facebook. Le Venezuela (33 millions d'habitants) a enregistré jusqu'ici environ 150.000 cas déclarés de contami-

nation au Covid et 1.500 morts, selon les chiffres officiels. Les autorités s'inquiètent désormais de l'augmentation récente du nombre de nouveaux cas et notamment de l'apparition de la souche brésilienne du virus. Le Venezuela a lancé en février une campagne de vaccination contre la Covid avec les vaccins russe Sputnik V et chinois Sinopharm et doit en outre recevoir 60.000 doses de vaccins cubains. Toutefois, il a été décidé de ne pas autoriser le vaccin AstraZeneca en raison d'éventuels effets secondaires.

APPLICATIONS INTERNET Instagram envisage une version pour enfants de son application

Instagram réfléchit à une version de son service de partage de photos et de vidéos destinée aux enfants, suscitant des réactions dubitatives, voire outrées, de certains internautes.

Le patron d'Instagram Adam Mosseri a confirmé ce projet jeudi soir dans un tweet en réaction à une information révélée par le site BuzzFeed.

"Les enfants demandent de plus en plus à leurs parents s'ils peuvent rejoindre des applis les aidant à rester en contact avec leurs amis", a écrit M. Mosseri.

"Une version d'Instagram où les parents gardent le contrôle, comme ce que nous avons fait avec Messenger Kids, est une idée que nous explorons." Plusieurs usagers de Twitter ont réagi avec virulence à la publication de M. Mosseri, s'inquiétant des risques de harcèlement ou de l'exposition des plus jeunes à des contenus inadaptés.

"On ne donne pas des choses aux enfants parce qu'ils les VEULENT", a répondu une utilisatrice se présentant comme "une

mère". "On ne donne pas aux enfants des outils dangereux avec lesquels ils peuvent jouer quand les adultes eux-mêmes n'ont pas trouvé le moyen de rendre ces outils sûrs", a-t-elle ajouté. Instagram, dont la maison mère est Facebook, requiert un âge minimum légal de 13 ans pour s'inscrire, mais les usagers peuvent mentir sur leur date de naissance.

La plateforme a dévoilé mardi une série de mesures visant à protéger les plus jeunes, dont une technologie utilisant l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique pour deviner l'âge réel des utilisateurs.

Instagram a aussi annoncé qu'il allait interdire aux adultes d'envoyer des messages aux mineurs qui ne les suivent pas afin d'éviter des échanges non sollicités.

Par ailleurs, les mineurs vont recevoir des notifications au sujet d'adultes ayant fait preuve d'un "comportement potentiellement suspect", ce qui a pour but de limiter les interactions.

APS

PUBLICITÉ

59.
M.03

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ DE LA POPULATION
ET DE LA RÉFORME HOSPITALIÈRE
DIRECTION DE LA SANTÉ ET DE LA POPULATION DE LA WILAYA D'ALGER
ÉTABLISSEMENT HOSPITALIER SPÉCIALISÉ EN APPAREIL LOCOMOTEUR
HOPITAL BEN AKNOUN

Le numéro d'identification fiscale (NIF) : 099716225001090

Appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimales N°03/2021

L'approvisionnement en produits pharmaceutiques

02

L'établissement hospitalier spécialisé en appareil locomoteur de Ben Aknoun lance un appel d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimales ayant pour objet : l'approvisionnement en produits pharmaceutiques.

L'appel d'offre est réparti en huit (08) lots, les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots, la soumission doit être pour la totalité du lot, si un article manque du même lot l'offre sera rejetée.

Le présent appel d'offre s'adresse aux fabricants ou leurs représentants nationaux, importateurs, distributeurs de consommables pharmaceutiques et produits de laboratoire agréés par le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière.

Les entreprises intéressées par le présent appel d'offre sont invitées à retirer le cahier des charges auprès du Bureau des marchés de la Direction de l'EHS BEN AKNOUN, contre paiement de la somme de TROIS MILLE « 3000 » DA non remboursable auprès du trésorier communale de Ben Aknoun.

L'offre doit comprendre trois enveloppes « dossier de candidature, offre technique, offre financière » distinctes fermées et cachetées, à savoir :

a) Le dossier de candidature : le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- 1) Déclaration de candidature dûment renseignée et signée par le soumissionnaire selon le modèle joint
- 2) Déclaration de probité dûment renseignée et signée par le soumissionnaire selon le modèle joint
- 3) Délégation de pouvoirs en cours de validité
- 4) Copie de l'extrait du registre de commerce
- 5) Bilans financiers des trois dernières années 2017, 2018 et 2019 visés par les services des impôts et certifiés par le commissaire aux comptes.
- 6) Copie de l'attestation de dépôt des comptes sociaux pour (SARL, EURL, SPA, SNC, SCS).
- 7) Domiciliation bancaire
- 8) Agrément du ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.
- 9) Attestation de bonne exécution similaire au lot concerné délivrés par l'ordonnateur.
- 10) Pour les importateurs, l'engagement solidaire fabricant/importateur ;

NB : les attestations de mise à jour CNAS, CASNOS 2021, extrait de casier judiciaire et l'attestation des comptes sociaux, la carte d'immatriculation fiscale (NIF) et l'extrait de rôle de l'activité retraçant la dernière imposition portant le NIF sont exigées uniquement à l'attributaire.

L'offre technique : l'offre technique doit contenir les documents suivants :

- 1) Déclaration à souscrire dûment renseignée et signée par le soumissionnaire selon le modèle joint.
 - 2) Les certificats d'origine et de conformité du produit aux normes internationales
 - 3) Un engagement de délai de livraison exprimé en jours.
 - 4) Lettre d'engagement précisant la durée de garantie exprimé en mois.
 - 5) Lettre d'engagement de changement des produits dont la date d'expiration est moins de six (06) mois.
 - 6) Documentation technique (Fiche technique).
 - 7) Le présent cahier des charges portant la dernière page à la mention manuscrite « Lu et accepté ».
- b) L'offre financière : l'offre financière doit contenir les documents suivants :
- Lettre de soumission dûment renseignée et signée par le soumissionnaire selon le modèle ci-joint.
 - Bordereau des prix unitaires dûment renseignée et signée par le soumissionnaire selon le modèle ci-joint.
 - Devis quantitatif et estimatif dûment renseignée et signée par le soumissionnaire selon le modèle ci-joint.

Le dossier de candidature et les offres technique et financière doivent être mises dans une enveloppe externe anonyme portant la mention unique : « A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, Appel d'offres N°03/2021 portant L'approvisionnement en produits pharmaceutiques »

La durée de préparation des offres est égale à quinze (15) jours à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans le BOMOP, les quotidiens nationaux ou portail électronique des marchés publics.

Le dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres, de 8 :00 à 12h00 mn précise, si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les offres doivent être déposées au bureau des marchés de la Direction de l'EHS de Ben Aknoun site au : route des deux bassins BEN AKNOUN.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis, qui aura lieu le jour de dépôt des offres à 13H00 dans la salle de réunion de la direction de l'EHS de Ben Aknoun.

La durée de validité de l'offre est égale à la durée de préparation des offres plus trois (3) mois.

GYMNASTIQUE Les sélections nationales juniors et seniors en stage à Alger et à Tlemcen (Fédération)

Les sélections nationales de gymnastique, juniors et seniors, messieurs et dames, sont actuellement en stage de préparation entre Témely (Alger) et Tlemcen (Ouest), en vue des importantes échéances à venir, a-t-on appris samedi auprès de la Fédération algérienne de la discipline (FAG).

La sélection dames, qui se prépare à Alger, est composée des juniors Zahra Boukhatem, Malak Rezagui et Manel Malek, ainsi que des seniors Chaïma Temmani, Lahna Salem, Fatima Ahlem Mokhtari et Sihem Hamidi, "sous la direction des entraîneurs Saâdeddine Hamidi et Hakim Otmani" a-t-on encore appris de même source.

De son côté, la sélection masculine, spécialisée en trampoline, se prépare à Tlemcen, sur le littoral nord-ouest du pays. Elle se compose Nour-Eddine Younés Belkheir, Yacine Benkheffif, Hicham Bentayeb, Mohamed-Habib Bakir et Ayoub Abderrahmani. "La sélection masculine est encadrée par les techniciens Djamel Belaïdouni et Saïd Mansour", avec l'assistance du Docteur Mustapha Hamidi, à la tête du staff médical.

VOILE Un Centre d'animation "Cap Mer" bientôt lancé au niveau des Sablettes d'Alger (Fédération)

Un Centre d'animation et de promotion des sports de mer (Cap Mer) sera bientôt lancé au niveau des Sablettes d'Alger, a-t-on appris samedi auprès de la Fédération algérienne de voile (FAV).

Un projet qui s'inscrit dans le cadre du développement et de la vulgarisation de la discipline sur l'ensemble du territoire national, et qui selon la même source "devrait se concrétiser incessamment" après que la FAV ait réussi à "trouver un compromis", aussi bien avec la Ligue de voile de la Wilaya d'Alger et la DJS d'Alger.

Par ailleurs, la FAV a annoncé la signature imminente d'une "convention de partenariat avec l'APC d'El-Marsa", par le biais de laquelle les différentes sélections nationales de voile "pourront utiliser à l'avenir les installations nautiques dont dispose Tamenfoust" a-t-on encore précisé. Malgré sa récente arrivée aux commandes de la FAV (ndlr, le 14 mars courant), le nouveau président Mohamed Azzoug a déjà entrepris plusieurs démarches dans la perspective de promouvoir la discipline, sans oublier "une meilleure prise en charge des athlètes d'élite".

AGO DE LA FÉDÉRATION ALGÉRIENNE D'ESCRIME Les bilans moral et financier approuvés

Les bilans moral et financier de l'année 2020 ainsi que le bilan général du mandat olympique 2017-2021 ont été approuvés par les membres de l'Assemblée générale de la Fédération algérienne d'escrime (FAE), lors de l'Assemblée générale ordinaire de l'instance, tenue ce samedi à Alger. Sur les 14 membres ayant le droit de vote, dix étaient présents aux travaux de cette AGO, et ont approuvé à l'unanimité les bilans présentés. A la fin des travaux, il a été procédé à l'installation des Commissions de candidatures, de recours et de passation de consignes, qui se chargeront de préparer l'Assemblée générale électorale

(AGE), prévue le samedi 10 avril prochain, pour la désignation du nouveau Bureau fédéral. Ces élections porteront aussi bien sur président que sur les membres du Bureau fédéral, qui dirigeront l'instance pendant le nouveau mandat olympique 2021-2024. Cette Assemblée électorale se tiendra à partir de 10h00, au siège de la fédération, sis à El Mouradia, sur les hauteurs d'Alger. La Commission de candidatures a ouvert ses portes aussitôt après son installation, et elle continuera à recevoir les dossiers des postulants jusqu'au 3 avril prochain. Après quoi, ce sera à la Commission de recours de faire son entrée en

scène, le 4 avril, pour étudier les dossiers d'éventuels plaignants.

Au début du mandat 2017-2021, la FAE a été présidée par Raouf Salim Bernaoui, qui par la suite a cédé sa place au premier vice-président de l'instance, Hocine Ameziane, après avoir été nommé ministre de la Jeunesse et des Sports.

Suivant les règlements en vigueur, Ameziane n'avait présidé la FAE que pendant 45 jours, soit le temps de préparer de nouvelles élections, qui avaient permis d'élire Moussa Hammache comme nouveau président, jusqu'à la fin du mandat olympique 2017-2021.

SPORTS BOULES

L'Algérien Kafi Yassine élu président de l'Union africaine des Sports Boules (UASB)

L'Algérien Mohamed Yassine Kafi a été élu samedi à la tête de l'Union africaine des Sports Boules (UASB), lors de l'assemblée générale constitutive tenue, en vidéoconférence, avec la participation des représentants de quatorze (14) pays, dont l'Algérie et des représentants des Confédérations africaines de Boule Lyonnaise et de Boule Raffa.

Outre l'Algérie, la rencontre a regroupé les représentants du Ghana, Djibouti, Maroc, Libye, Egypte, Soudan, Cameroun, Nigeria, Mali, Niger, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Mauritanie. Yassine Kafi a été élu président à l'unanimité des membres présents pour un mandat olympique (2021-2024). "Je m'incline devant cette confiance que mes frères et collègues du continent africain m'ont confié pour assumer la tâche de présider l'Union africaine des Sports boules (UASB). Nous essayons tous d'être à la hauteur et au service de notre sport et celui de la jeunesse africaine qui attend beaucoup de nous", a déclaré à l'APS, le président Mohamed Yassine Kafi.

Pour le président de la nouvelle entité des sports boules en Afrique, l'image des sports de boules dans le continent doit impérativement changer.

"On doit tous être unis et solidaires et surtout investis dans le travail de longue haleine qui nous attend. On n'a pas le choix, et la constitution de l'UASB qui intervient, en prélude de la fusion des trois disciplines dans le monde, sera là, pour consolider davantage l'union de l'Afrique et booster notre sport préféré pour le bien de la jeunesse du continent", a tenu à dire Kafi, également vice-président de la Fédération internationale des boules et secrétaire général



de la Fédération internationale de raffa. Après la dissolution de la Confédération africaine des sports de boules (CASB) par l'Union des Confédérations sportives africaines (UCSA) et celle de la Confédération mondiale des sports de boules (CMSB), les trois disciplines en Afrique n'avaient pas d'autre choix que de se constituer en une seule instance, afin de pérenniser la pratique bouliste dans le continent. Outre l'élection du président, l'assemblée a aussi permis d'élire cinq vice-présidents, à savoir: Abdel-Latif Abu Taher (Maroc), vice-président en charge des relations avec les fédérations nationales, Edwige Nagassam (Cameroun), vice-président, en charge du développement féminin, Ahmed Al-Khatib (Egypte), vice-président en charge des mé-

dias et de la communication, Mahmoud Ettawil (Libye) vice-président en charge des lois et règlements et Yasser Aba Bakr (Soudan) vice-président en charge du comité de discipline et d'Ethique.

Par contre, le poste de président du Comité de coordination interdisciplinaire, a été attribué au Djiboutien, Ali Alami Muqil, celui du Comité des relations UCSA (Union des confédérations sportives africaines) et ACNOA (Association des comités nationaux olympiques d'Afrique) au Ghanéen Albert Frimpong (Ghana) et du Comité des jeunes talents, au Nigérien Usen Inyang.

L'Algérie a hérité aussi de trois postes: le secrétaire général de l'UASB attribué à Maydi Mohamed El Amine (président de la fédération algérienne de Raffle), la trésor-

rière générale à Berber Fateh et celui du porte-parole officiel de l'Union à Abdelkader Kelfat (journaliste à l'APS). Quant au comité technique de l'UASB, il comprend: Lamine Ben Saou et Sid Ali Issery (Algérie), Fouad Kouar (Maroc), Yassin Aouni (Tunisie), Fathi Shoushan (Libye) et Bushra Lafhal (Maroc). Il a été également demandé aux représentants des fédérations à envoyer des CV de leurs représentants dans les diverses commissions. Lors de son intervention, le président de l'UASB, a évoqué plusieurs points dont la mise en place d'une cellule média composée d'un magazine trimestriel (Boule Afrique Magazine), d'un site internet, ainsi que d'une chaîne webTV (Boule Sport TV) qui traite de tout le sport Boules et à ses activités et sera dirigé par l'Algérienne Amina Samati et encadré par Khaled Kadir (technicien). Quant au championnat conjoint africain et arabe, qualificatif pour les championnats du monde, prévus juillet prochain, le président de la fédération a indiqué que l'Algérie était prête à les accueillir. A la fin des travaux de l'assemblée, les membres de l'UASB ont rendu un vibrant hommage au défunt président de la fédération sénégalaise de sports boules, Gass Azzedine qui était l'un des piliers de l'arène sportive bouliste africaine.

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DE KICK BOXING ET SPORTS ASSIMILÉS Six candidats en lice pour le poste de président

Six candidats au poste de président de la Fédération algérienne de Kick Boxing, Full contact et sports assimilés pour le mandat olympique (2021-2024), seront en course lors de l'AG électorale de l'instance, prévue le 3 avril (13h00) à Alger. Il s'agit du président sortant, Abes Essid, ainsi que Abdelkader Ben Bahi, Ahcen Mezine, Saïd Mguellati, Alla Eddine Yettou et Rabeh Zeghraba. La commission de candidatures a également validé quinze (15) dossiers pour composer le nouveau bureau fédéral, en attendant le traitement des recours prévu dimanche et lundi. Réunis le samedi 20 mars en session ordinaire, les membres de l'assemblée générale avaient adopté les bilans moral et financier de l'exercice écoulé (2020) ainsi que ceux du mandat olympique (2017-2020).

JO-2020/ LUTTE-TQO (AFRIQUE-OCÉANIE) 156 athlètes attendus à Hammamet (Tunisie) (organismateurs)

156 athlètes de 23 pays dont l'Algérie, prendront part au tournoi de luttes associées (Afrique-Océanie), qualificatif pour les Jeux olympiques 2020 décalés à 2021, prévu du 2 au 4 avril prochain à Hammamet (Tunisie), a annoncé la Fédération tunisienne de lutte (FTL) samedi. "La compétition englobera les disciplines de la lutte romaine, la lutte libre et la lutte féminine, dans six catégories de poids différentes. Le champion et son dauphin dans chaque catégorie, se qualifient pour les JO de Tokyo", a précisé le président de la FTL Hassine Kharazi, lors d'une conférence de presse. Le responsable tunisien a expliqué que le choix porté sur la Tunisie pour abriter le TQO a été fait suite à la décision des autorités marocaines de reporter le tournoi, dans le cadre des mesures contre la propagation de la COVID-19. Il était préalablement programmé du 2 au 4 mars 2020 à El Jadida au Maroc. Selon le responsable, les organisateurs veilleront au respect des mesures adoptées dans le cadre du protocole sanitaire, en enjoignant les délégations participantes à se munir d'un test PCR à leur arrivée avant de les assujettir à des tests rapides dans une salle aménagée à l'aéroport de Tunis-Carthage. En cas de tests positifs, les personnes contaminées seront placées en quarantaine dans un hôtel pendant 14 jours. Le tournoi, quant à lui, se déroulera à huis clos. En prévision de cet important rendez-vous, les sélections nationales algériennes ont effectué un deuxième stage de préparation, du 1er au 20 mars dans la ville hongroise de Tatapanya. Les athlètes de l'élite préparent également les championnats d'Afrique qui auront lieu du 6 au 10 avril dans la même ville.

QUALIF. CAN-2021 (GR.H/ 6E ET DERNIÈRE JOURNÉE) ALGÉRIE - BOTSWANA

Les "Verts" pour terminer en beauté

L'équipe nationale algérienne de football tentera de préserver sa série d'invincibilité, et boucler les qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021, décalée à 2022, par une victoire, à l'occasion de la réception du Botswana lundi au stade Mustapha-Tchaker de Blida (20h00), dans le cadre de la 6e et dernière journée (Gr.H).



Les champions d'Afrique qui restent sur deux matchs nuls de rang en déplacement dans ces qualifications : face au Zimbabwe (2-2) et à la Zambie (3-3), vont aborder ce dernier rendez-vous qualificatif avec l'intention de renouer avec la victoire, même si l'enjeu sera absent pour les deux équipes, puisque l'Algérie étant déjà qualifiée, alors que le Botswana, battu jeudi à domicile devant le Zimbabwe (0-1) est éliminé.

Pour cette rencontre, le coach national Djamel Belmadi va devoir de nouveau compter sur les services de ses cadors : le capitaine Riyad Mahrez (Manchester City/ Angleterre), Sofiane Feghouli (Galatasaray/ Turquie),

Saïd Benrahma (West Ham/ Angleterre), Aïssa Mandi (Betis Séville/ Espagne), et Ismaël Bennacer (AC Milan/ Italie), dispensés du voyage en Zambie, alors que le défenseur Ramy Bensebaïni (Borussia Monchengladbach/ Allemagne) a purgé son match de suspension.

En revanche, la sélection nationale sera amoindrie par l'absence de l'ailier Rachid Ghezzal (Besiktas/ Turquie), forfait pour blessure à la cheville, et du milieu défensif Mehdi Aheid (Al-Nasr Dubaï/ EAU), autorisé à rejoindre son club depuis Lusaka après avoir pris part au match face à la Zambie. Même si cette rencontre paraît sans enjeu, elle demeure importante à plus d'un titre

puisqu'elle devrait permettre aux Verts d'atteindre la barre de 24 matchs de suite sans défaite, et revenir à deux matchs du record africain d'invincibilité détenu par la Côte d'Ivoire (26 matchs).

Ce match sera l'occasion pour les deux nouveaux défenseurs, Ahmed Touba (RKC Waalwijk/ Belgique) et Naoufel Khacéf (Tondela/Portugal), de signer leurs grands débuts sous le maillot national, après l'avoir fait le néo milieu de terrain Ramiz Zerrouki (Twente/Pays-Bas), entré en cours de jeu en seconde période face aux Zambiens.

Côté Botswana, dirigé sur le banc par le technicien algérien Adel Amrouche, il aura à cœur de terminer ses qualifications avec les honneurs, et essayer d'accrocher l'équipe nationale, même si cette dernière reste jusque-là invaincue dans son ancre de Mustapha-Tchaker, qu'elle retrouve 16 mois

plus tard. Ce dernier match face au Botswana servira de préparation, en vue du coup d'envoi des éliminatoires de la Coupe du monde 2022, où les Verts recevront le Djibouti, lors de la 1re journée (Gr.A) prévue en juin prochain.

La rencontre Algérie-Botswana sera dirigée par un trio arbitral burkinabé, conduit par Jean Ouattara, assisté de Seydou Tiama et Habib Judicial Oumar Sano, alors que le quatrième arbitre est Vincent Kabore.

Dans l'autre match de cette poule, le Zimbabwe, également qualifié avant cette ultime journée, recevra la Zambie, avec l'intention d'aligner un deuxième succès de rang.

Au terme de la 5e journée, l'Algérie caracole en tête avec 11 points, à trois longueurs du Zimbabwe (8 pts).

Le Botswana et la Zambie suivent derrière avec 4 points chacun, et sont déjà éliminés.

17 pays qualifiés pour le Cameroun

Dix sept (17) pays dont l'Algérie ont validé jusque-là leurs billets pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021 de football prévue au Cameroun, à l'issue des rencontres de la cinquième et avant dernière journée des éliminatoires disputées du 24 au 27 mars.

Les sept derniers qualifiés seront connus à l'issue de la sixième et ultime journée des éliminatoires prévue du 28 au 30 mars 2021.

Mali, Guinée (Groupe A)
Burkina Faso (Groupe B)
Ghana (Groupe C)
Gambie, Gabon (Groupe D)
Maroc (Groupe E),
Cameroun (Groupe F/pays hôte)
Comores, Egypte (Groupe G)
Algérie (tenant du trophée) et le Zimbabwe (Groupe H)
Sénégal (Groupe I)
Tunisie, Guinée Equatoriale (Groupe J)
Côte d'Ivoire (Groupe K)
Nigeria (Groupe L).

Le programme

Programme des rencontres de la 6e et dernière journée des qualifications de la Coupe d'Afrique des Nations CAN-2021, décalée à 2022 au Cameroun, prévue les 28e, 29, et 30 mars (heures algériennes) :

Groupe A

28.03.2021 : Windhoek: Namibie- Guinée 14h00
Le match Mali - Tchad est annulé. Le Tchad est disqualifié des éliminatoires.

Groupe B

29.03.2021 : Blantyre: Malawi- Ouganda 17h00

29.03.2021 : Ouagadougou: Burkina Faso- Soudan du Sud 17h00

Groupe C

28.03.2021 : Omdurman: Soudan - Afrique du Sud 17h00
28.03.2021 : Accra: Ghana- Sao Tome e Principe 17h00

Groupe D

29.03.2021 : Luanda: Angola - Gabon 17h00

29.03.2021 : Kinshasa: RD Congo - Gambie 17h00

Groupe E

30.03.2021 : Bangui: Centrafrique - Mauritanie 14h00

30.03.2021 : Rabat: Maroc - Burundi 20h00

Groupe F

30.03.2021 : Maputo: Mozambique - Cap-Vert 20h00

30.03.2021 : Douala: Cameroun - Rwanda 20h00

Groupe G

29.03.2021 : Lome :Togo - Kenya 17h00

29.03.2021 : Le Caire : Egypte - Comores 17h00

Groupe H

29.03.2021 : Harare: Zimbabwe - Zambie 20h00

29.03.2021 : Blida: Algérie - Botswana 20h00

Groupe I

30.03.2021 : Bissau: Guinée-Bissau - Congo 17h00

30.03.2021 : Thiès: Sénégal - Eswatini 17h00

Groupe J

28.03.2021 : Dar Es-Salaam: Tanzanie - Libye 14h00

28.03.2021 : Tunis: Tunisie - Guinée-Equatoriale 14h00

Groupe K

30.03.2021 : Toamasina: Madagascar - Niger 14h00

30.03.2021 : Abidjan: Côte d'Ivoire - Ethiopie 14h00

Groupe L

30.03.2021 : Freetown: Sierra Leone - Bénin 17h00

30.03.2021 : Lagos: Nigeria - Lesotho 17h00.

Les 10 derniers matchs de l'Algérie avant d'affronter le Botswana

Les dix derniers matchs de l'Algérie avant d'affronter le Botswana, lundi (20h00) au stade Mustapha-Tchaker (Blida) pour le compte de la 6e et dernière journée des qualifications (Gr.H) de la CAN-2021 de football, décalée à 2022 au Cameroun :

25 mars 2021 à Lusaka (CAN-2021/Qualifications):

Zambie - Algérie 3-3

Buts : Ghezzal (19e), Slimani (25e et 55e)

16 novembre 2020 à Harare (CAN-2021/Qualifications):

Zimbabwe - Algérie 2-2

Buts : Benlamri (34e) Mahrez (38e)

12 novembre 2020 à Alger (CAN-2021/Qualifications):

Algérie - Zimbabwe 3-1

Buts : Bounedjah (31e), Feghouli (42e), Mahrez (66e)

13 octobre 2020 à la Haye, Pays-Bas (amical):

Algérie - Mexique 2-2

Buts : Bensebaïni (45e), Mahrez (67e)

9 octobre 2020 à Klagenfurt, Autriche (amical):

Algérie - Nigeria 1-0

But : Bensebaïni (6e)

18 novembre 2019 à Gaborone (CAN-2021/Qualifications):

Botswana - Algérie 0-1

But : Belaïli (14e)

14 novembre 2019 à Blida (CAN-2021/Qualifications):

Algérie - Zambie 5-0

Buts : Bensebaïni (43e), Bounedjah (68e s.pen et 90e), Belaïli (75e), Soudani (85e)

15 octobre 2019 à Lille, France (amical):

Algérie - Colombie 3-0

Buts : Bounedjah (15e), Mahrez (20e et 65e)

10 octobre 2019 à Blida (amical):

Algérie - RD Congo 1-1

But : Slimani (6e)

9 septembre 2019 à Alger (amical):

Algérie - Bénin 1-0

But : Slimani (72e s.pen)

Bilan en 10 matchs : 6 victoires, 4 nuls, 0 défaite

Buts marqués : 22 / **Buts encaissés** : 9

Buteurs : Mahrez (5), Bounedjah (4), Slimani (4), Belaïli (2), Bensebaïni (2), Soudani (1), Feghouli (1), Bensebaïni (1), Benlamri (1), Ghezzal (1).

APS

Le point avant la 6e et dernière journée

Point du groupe H des qualifications de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021, décalée à 2022, avant le déroulement des rencontres de la 6e et dernière journée, lundi:

Algérie - Botswana (20h00)
Zimbabwe - Zambie (20h00)

Classement :	Pts	J	Diff
1- Algérie	11	5	+8 QUALIFIEE
2- Zimbabwe	8	5	0 QUALIFIE

3- Botswana	4	5	-2
--. Zambie	4	5	-6

Déjà joués :

Algérie - Zambie	5-0
Zimbabwe - Botswana	0-0
Botswana - Algérie	0-1
Zambie - Zimbabwe	1-2
Algérie - Zimbabwe	3-1
Zambie - Botswana	2-1
Zimbabwe - Algérie	2-2
Botswana - Zambie	1-0
Botswana - Zimbabwe	0-1
Zambie - Algérie	3-3

NB : les deux premiers du groupe se qualifient pour la phase finale au Cameroun.

COUPE DE LA CONFÉDÉRATION (3E J/ GR.A) ENYIMBA - ESS

Le Djiboutien Slimane Ahmed Djomaâ au sifflet

L'arbitre djiboutien Slimane Ahmed Djomaâ a été désigné pour diriger le match entre Enyimba FC (Nigeria) et l'ES Sétif, prévu dimanche 4 avril (14h00, algériennes), dans le cadre de la 3e journée (Gr.A) de la phase de poules de la Coupe de la Confédération africaine (CAF).

Slimane Ahmed Djomaâ sera assisté de ses compatriotes Libane Abderrazak Ahmed et Rachid Ouâs Bouralal, alors que le quatrième arbitre est Mahmoud Nacer Hussein Mahmoud.

L'Entente a complètement raté son entame dans cette phase de poules, en concédant d'abord le match nul "à domicile" face aux Sud-africains d'Orlando Pirates (0-0), dans un match disputé exceptionnellement au stade d'Accra (Ghana), avant de s'incliner face aux Libyens du Ahly Benghazi (1-0), au stade Petrosport du Caire (Egypte).

Au terme de la 2e journée, l'ESS ferme la marche avec un seul point seulement, alors qu'Orlando Pirates est leader (4 points), devant Enyimba et Ahly Benghazi, qui comptent trois points chacun.

LIGUE 1 - USM BEL-ABBES

Six joueurs saisissent la CNRL

Un premier groupe composé de six joueurs de l'USM Bel-Abbes ont saisi la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL) réclamant leur libération automatique pour n'avoir pas perçu leurs salaires depuis plusieurs mois, a-t-on appris samedi de l'entourage de ce club de Ligue 1 de football.

D'autres joueurs devraient emboîter le pas à leurs coéquipiers dans les prochains jours, après avoir adressé une mise en demeure dans ce sens à leur direction, une procédure obligatoire avant de saisir la CNRL, précise-t-on de même source.

Le club de la "Mekerra" est secoué, depuis l'intersaison, par une crise multidimensionnelle marquée notamment par d'interminables problèmes financiers, conjugués à des conflits entre les membres de la direction de cette formation de l'Ouest du pays.

Cette situation s'est répercutée négativement sur le parcours de l'équipe, plus que jamais menacée de relégation après avoir terminé provisoirement la phase aller à la 17e place avec 15 points, tout en comptant un match en moins.

Les choses se sont dégradées davantage dans cette équipe depuis quelques semaines, après le recours de plusieurs joueurs à la grève, obligeant l'entraîneur Mouaz Bouakkaz, en poste depuis un mois, à faire appel à des éléments de l'équipe de la réserve pour honorer les engagements du club en championnat.

Le patron technique des Vert et Rouge vient d'appeler d'ailleurs les dirigeants à profiter de la trêve qu'observe actuellement la Ligue 1 pour "remettre de l'ordre dans la maison".

Il a, au passage, tiré la sonnette d'alarme concernant l'avenir du club parmi l'élite "si cette situation perdure", a-t-il prévenu.

APS

LIGUE 1/ MC ORAN

Résiliation du contrat de l'entraîneur Omar Belatoui

L'entraîneur Omar Belatoui a quitté la barre technique du MC Oran après avoir résilié son contrat pour des raisons "familiales et de santé", a indiqué dimanche ce club de Ligue 1 de football dans un communiqué de presse.

La résiliation du contrat est intervenue au cours d'une réunion tenue samedi soir et présidée par le premier responsable du MCO, Tayeb Mahiaoui, "qui a salué, pour l'occasion, le travail réalisé par l'ancien défenseur international tout au long de la période qu'il a exercé dans le club", a précisé la même source.

Belatoui avait rejoint le Mouloudia, où il a fait l'essentiel de sa carrière de joueur, lors de l'intersaison.

Il a occupé le poste de coach adjoint du Français Bernard Casoni, avant de succéder à ce dernier après son départ en novembre précédent.

Il a retrouvé son poste initial suite à la nomination de Kheïreddine Madoui, quelques semaines plus tard, comme nouveau coach en

chef des "Hamraoua", rappelle-t-on. Sur un autre registre, le MCO a engagé des contacts avec certains joueurs en vue de les enrôler, malgré le fait que leur club soit toujours interdit de recrutement.

De ses démarches sont entrecoupées par la direction pour lever cette mesure à l'occasion de l'actuel mercato qui a commencé le 22 mars et se poursuivra jusqu'en 11 avril.

A ce propos, le meneur de jeu, Abdessamad Bounoua, qui vient de résilier son contrat avec la JS Kabylie (Ligue 1), a annoncé, via son compte officiel sur les réseaux sociaux, avoir trouvé un accord avec le président du MCO pour rejoindre ce dernier.

Le coach Madoui a déjà émis le vœu de renforcer son effectif par trois joueurs dont un meneur de jeu. En re-



vanche, il a décidé de se passer des services de cinq éléments, à leur tête le duo Nekkache-Derrardja, sauf que la direction du club peine toujours pour trouver un arrangement avec eux en vue d'une résiliation à l'amiable des contrats des deux joueurs arrivés l'été

dernier du MC Alger. A l'issue de la phase aller, la formation phare d'El-Bahia partage la première place au classement avec la JS Saoura et l'ES Sétif (33 pts chacun), mais ces deux derniers comptent respectivement un et trois matchs en retard.

LIGUE 1/RC RELIZANE (MERCATO)

La CNRL fausse les plans du staff technique

L'entraîneur adjoint du RC Relizane, Sebbah Benyagoub a indiqué, dimanche, que le staff technique a réclamé du renfort à l'occasion de l'actuel mercato, qui a commencé lundi passé et qui se poursuivra jusqu'au 11 avril, mais son club pensionnaire de la Ligue 1 de football est toujours interdit de recrutement.

"Au vu de ce que nous avons enduré lors de la phase aller, le RCR a besoin de renfort lors de ce mercato.

Personnellement, j'ai ciblé certains joueurs que je souhaite faire venir, mais tout dépendra de la capacité de la direction du club à régler ses contentieux avec les éléments ayant saisi la Chambre nationale de résolution des litiges (CNRL) afin de lever l'interdiction de recrutement dont nous faisons l'objet", a déclaré, à l'APS, l'assistant de Cherif El Ouezzani à la barre technique de la formation de l'Ouest du pays.

Trois joueurs du "Rapid" ont vu leurs plaintes déposées auprès de la CNRL aboutir. Il s'agit de Laïchoum, Goumid et le gardien de but Belalam.

Ces derniers ont rarement été alignés au sein de l'équipe d'où leur décision de recourir à l'instance en question pour avoir leur libération automatique et



aussi se faire rétablir dans leur droit. Et comme un malheur ne vient jamais seul, un ex-joueur de l'équipe vient d'avoir gain de cause auprès de la CNRL, à savoir l'actuel attaquant de l'ASM Oran, Kouriba, apprend-on du club.

Par ailleurs, l'ancien milieu de terrain du MC Oran s'est déclaré "satisfait" du parcours réalisé par les siens au cours de cette première manche du championnat en parvenant à la terminer en milieu du tableau, soit l'objectif fixé

avant le début de cet exercice, selon ses dires Le RCR, qui retrouve l'élite après quatre ans passés en deuxième palier, compte un match en moins qu'il va livrer contre la JS Kabylie, mardi à Tizi Ouzou.

Le staff technique table énormément sur ce rendez-vous pour se racheter du nul concédé lors du match précédent face à l'ASO Chlef que les Relizanais ont accueilli au stade de Tlemcen en raison de la fermeture de leur stade pour la pose d'une nouvelle pelouse synthétique.

LIGUE 2 (GR. OUEST)

Toujours invaincue, l'ASM Oran affiche ses ambitions

L'ASM Oran, qui s'est hissée pour la première fois cette saison en tête du classement du groupe Ouest de la Ligue 2 de football, est l'une des deux seules formations de cette poule toujours invaincues après huit journées de compétition.

En s'offrant l'ex-leader, le MCB Oued Sly (2-1) jeudi passé à domicile, l'ASMO prend seule les commandes de son groupe, confirmant ses bonnes intentions de retrouver l'élite qu'elle a quittée à l'issue de l'exercice 2015-2016.

Les Vert et Blanc, qui totalisent 20 points, ont réussi six victoires et deux nuls.

Une "moisson" les mettant

en pole position pour atteindre leur objectif, même si le chemin est encore long.

En effet, il ne leur suffira pas de terminer leader du groupe seulement, mais l'accession passera aussi par un mini-championnat auquel prendront part, en fin d'exercice, les premiers des trois poules composant le deuxième palier.

Mais de l'avis du manager général de la formation oranaise, Houari Benamar, qui s'exprimait devant la presse à l'issue de la précédente rencontre de son équipe, "l'ASMO est dans la bonne voie pour retrouver sa place par mi l'élite".

La belle série des gars de

"Medina Jdida" se poursuit donc, malgré que l'équipe est toujours sans entraîneur depuis la troisième journée du championnat après le départ de Kamel Mouassa vers l'USM Blida (Ligue 2).

A ce propos, le manager général de l'ASMO a tenu à féliciter le coach intérimaire, Moulay Cherif El Ouezzani, en poste depuis l'intersaison, qui a été promu provisoirement entraîneur en chef.

"Cherif El Ouezzani est en train de réaliser un excellent travail, comme l'attestent du reste les résultats de l'équipe. Je tiens pour l'occasion à le féliciter.

C'est peut-être aussi l'une des raisons qui nous a poussé

de prendre tout notre temps pour désigner un nouvel entraîneur", a ajouté Houari Benamar.

Le même responsable a fait savoir, en outre, que des contacts ont été engagés avec deux techniciens, qu'il a préféré taire leurs noms, et que la direction du club devra trancher sur le dossier après le prochain match des siens à Saïda, mardi pour le compte de la 9e journée.

Outre l'ASMO, le SC Aïn Defla, troisième au classement (16 pts), est lui aussi invaincu depuis le début de cette saison, une prouesse que vient de perdre le MCB Oued Sly après sa défaite jeudi passé à Oran.

MOISE KEAN VEUT RESTER AU PSG

En provenance d'Everton, Moise Kean est arrivé cet été au Paris Saint-Germain dans le cadre d'un prêt sans option d'achat. Auteur de 15 buts en 29 matchs toutes compétitions confondues, l'international italien a séduit les supporters mais également les dirigeants parisiens. Alors que les Toffees comptent voir leur joueur rentrer en Angleterre cet été, l'ancien Bianconero a un autre plan en tête. Selon les informations de Calcio Mercato, l'attaquant de 21 ans souhaiterait prolonger son aventure dans le club de la capitale. Il attendrait désormais que Leonardo fasse en sorte qu'il puisse rester à Paris. La direction d'Everton réclame un montant avoisinant les 50 et 60 millions d'euros pour libérer Moise Kean. Affaire à suivre.



VARANE DÉVOILE ENFIN SES INTENTIONS

Le défenseur du Real Madrid et des Bleus, Raphael Varane, a enfin dévoilé son objectif au micro de Téléfoot.

Le défenseur du Real Madrid et des Bleus s'est livré ce dimanche matin au micro de Téléfoot. A seulement 27 ans, l'ancien lensois compte déjà 72 sélections en équipe de France.

Le joueur merengue devrait jouer face face au Kazakhstan (15h) pour le compte des qualifications pour la Coupe du monde 2022 et Varane ne cache pas son ambition de passer le mur de 100 avec le maillot tricolore.

"Les 100 sélections, c'est un chiffre qui fait rêver, a apprécié le joueur au micro de Téléfoot. Petit à petit, on va essayer de progresser comme ça."

Varane dévoile au passage son ambition ultime dans sa carrière, faire le doublé Mondial - Euro, après avoir remporté le Mondial 2018.

KANE ÉVOQUE SON AVENIR

Harry Kane n'est pas certain de continuer à Tottenham.

Joueur vedette de Tottenham depuis de nombreuses saisons, Harry Kane pourrait bien rendre son maillot à ses dirigeants cet été.

En effet, l'international britannique ne s'est pas montré très clair au sujet de son avenir dans des propos relayés par le Daily Mail. « Je pense que c'est une question difficile à répondre en ce moment. Il est important que je me concentre sur les deux matchs de l'Angleterre qui arrivent, le reste de la saison avec les Spurs et ensuite l'Euro (...) Penser à des spéculations ou à des rumeurs serait dommageable pour mes propres performances. J'aime toujours me concentrer sur un seul objectif et un seul travail, à savoir finir fort avec les Spurs, gagner ces qualifications avec l'Angleterre et, avec un peu de chance, continuer et faire un grand Euro. J'essaie de rester en dehors de ces spéculations autant que possible.

Je suis entièrement concentré sur le travail à faire sur le terrain à partir de maintenant jusqu'à la fin de l'été et ensuite nous verrons où nous allons à partir de là ». Son contrat expire en juin 2024 chez les Spurs.



LE BAYERN MUNICH A TRANCHÉ POUR DOUGLAS COSTA

De retour au Bayern Munich sous la forme d'un prêt, Douglas Costa devrait retourner à la Juventus au terme de la saison. Le dernier jour du dernier mercato estival, Douglas Costa a été prêté par la Juventus au Bayern Munich. L'opportunité lui était donnée de rebondir dans un club qu'il connaît bien, après avoir traversé une très longue période sombre en raison de multiples blessures. Pour autant, l'ailier brésilien n'est pas parvenu à saisir sa chance pour le moment, à tel point que, selon le journaliste Fabrizio Romano, les dirigeants du Bayern Munich auraient déjà pris une décision le concernant. A savoir que Douglas Costa ne devrait pas être acheté par le club bavarois et qu'il devrait donc faire son grand retour à la Juventus au terme de son prêt, soit dès cet été.

L'AC Milan veut conserver Tomori !

Alors qu'il n'était pas utilisé par Frank Lampard à Chelsea, Fikayo Tomori semble s'être imposé dans la défense centrale de l'AC Milan. Le joueur aurait convaincu Franco Baresi, qui voudrait le garder cet été. Fikayo Tomori a connu une première partie de saison quasiment blanche. Mis de côté par Frank Lampard, l'international anglais a du se trouver une porte de sortie cet hiver. Le joueur a donc rejoint l'AC Milan en prêt jusqu'à la fin de l'exercice 2020-2021. Mais après quelques semaines, Tomori semble avoir mis tout le monde d'accord chez les Rossoneri. Le défenseur de 23 ans s'est imposé assez rapidement dans la charnière de Stefano Pioli. Ainsi, l'AC Milan aurait pour projet de garder Tomori cet été : « On fera tout notre possible pour le faire signer définitivement. Il reste deux mois avant la fin de la saison, et cela ne dépend pas que de Milan. Tomori s'est imposé avec talent et détermination. Il a montré qu'il n'avait pas peur de jouer dans un nouveau championnat à l'expérimenté Franco Baresi, vice-président du club, à la Gazzetta dello Sport. Une option d'achat de 28M€ est incluse dans le prêt de Tomori. Le joueur pourrait donc quitter Londres dès le prochain mercato.

Agüero approché par la Juve ?

Sergio Agüero, qui sera libre de tout contrat en juin prochain, fait l'objet d'une grosse bataille à trois pour le recruter. Le PSG, le FC Barcelone, et désormais la Juventus de Turin s'intéresseraient à l'international argentin.

La très belle aventure de Sergio Agüero à Manchester City devrait s'arrêter l'été prochain. L'attaquant argentin qui a marqué l'histoire des Citizens à jamais dispose de quelques courtisans de poids. Parmi eux, la Juventus vient de s'ajouter à la liste. Les Turinois auraient même déjà initiés des contacts depuis décembre dernier rapporte la presse italienne ce dimanche.

Top Calcio 24 indique ainsi que les dirigeants turinois discuteraient depuis plusieurs semaines déjà avec l'entourage du joueur pour le faire venir l'été prochain.

Sur ce dossier, le club italien veut aller vite car la concurrence du PSG, mais aussi du FC Barcelone est intense. Le club catalan reste le favori à ce jour pour recruter Sergio Agüero et l'aligner aux côtés de son ami Lionel Messi.



QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

DK NEWS

Edité par la SARL DK NEWS

Directeur général, responsable de la publication **Abdelmadjid CHERBAL**

Directeur de la rédaction

A. CHERBAL

«3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TEL. : 023.38.47.97/023.38.48.00 FAX : 023.38.47.95 EMAIL : contact@dknews-dz.com - SITE : http://www.dknews-dz.com

PUBLICITE : S'adresser à 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TEL. : 023.38.47.97/023.38.48.00 FAX : 023.38.47.95 / E-MAIL : contact@dknews-dz.com - IMPRESSION : S.I.A.

Pour votre publicité, prière de s'adresser à l'Entreprise nationale de communication d'édition et de publicité - ANEP spa - 1, Avenue Pasteur - Alger - TEL. : 021.71.16.64 / 021.73.71.28 - FAX : 021.73.95.59 / 021.73.99.19

LÉGISLATIVES DU 12 JUIN PROCHAIN

L'ANIE rappelle les dispositions relatives à la légalisation et à la signature prévues par la loi électorale

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a rappelé samedi dans un communiqué les dispositions relatives à la légalisation et à l'adoption des formulaires de souscription des signatures, dans le cadre des préparatifs des élections législatives du 12 juin prochain.

Dans le cadre de la préparation de l'élection des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), l'ANIE a rappelé les principales dispositions relatives à la légalisation et à l'adoption des formulaires de souscription des signatures, conformément aux articles 202 et 316 de la loi organique portant régime électoral. A ce titre, l'autorité a indiqué que les imprimés doivent porter une signature avec "l'application de l'empreinte de l'index gauche" et sont "légalisés auprès d'un officier public". Avant la légalisation, l'officier public doit s'assurer de "la présence physique du signataire accompagné des documents justifiant son identité" et "la qualité d'électeur, à travers la présentation de la carte d'électeur ou l'attestation d'inscription sur la liste électo-



rale". L'edit agent doit également "vérifier sous sa responsabilité que le signataire est inscrit sur la liste électorale de la circonscription électorale concernée", ajoute le communiqué. "Les imprimés des signatures individuelles doivent être accompagnés d'une fiche d'information comportant les coordonnées des si-

gnataires et présentées au président la commission électorale de la circonscription électorale territoriale compétente, à savoir le Juge, président de la commission électorale de wilaya, au siège de la Délégation de wilaya de l'ANIE, 12 heures, au minimum, avant l'expiration du délai accordé pour le dépôt des listes

de candidatures fixé le jeudi 22 avril 2021". Le président de la commission électorale de la circonscription électorale concernée "surveille les signatures, s'assure de leur validité et élabore un procès-verbal à cet effet, dont une copie sera remise au représentant de la liste des candidats, légalement qualifié".

JUSTICE

Pillage du foncier touristique à Skikda : la Cour d'Alger confirme les peines rendues en première instance à l'encontre d'Ouyahia et Zaâlane

La Cour d'Alger a confirmé lundi les peines rendues en première instance contre l'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia et l'ancien ministre des Travaux publics et des Transports, Abdelghani Zaâlane dans l'affaire de pillage du foncier touristique dans la wilaya de Skikda. La Cour a ainsi condamné Ahmed Ouyahia à une peine de sept (7) ans de prison ferme assortie d'une amende d'un million de dinars, et Abdelghani Zaâlane à une peine de trois (3) ans de prison

ferme et une amende d'un million de dinars. L'ancien ministre des Travaux publics et des Transports, Amar Ghoul s'est vu lui sa peine d'emprisonnement durcie de 3 à 4 ans et a été condamné à versé la même amende. La peine d'emprisonnement de l'ancien wali Mohamed Bouderbali a été également durcie à 7 ans de prison et 2 millions DA d'amende.

La Cour a confirmé la peine rendue en première instance à l'encontre de l'investisseur Ben Fassih Mohamed, condamné à

quatre (4) ans de prison ferme et à une amende d'un million de dinars. La même juridiction a également prononcé une peine de deux (2) ans de prison ferme assortie d'une amende d'un million de dinars à l'encontre des ex-walis de Skikda Fawzi Ben Hocine et Derfouf Hadjri. Les accusés sont poursuivis dans l'affaire de pillage du foncier touristique dans la wilaya de Skikda, pour abus de fonction, octroi d'indus privilégiés et dilapidation de deniers publics.

Affaire de corruption à l'EGT Tipasa : report du procès au 3 avril prochain

Le tribunal de Tipasa a décidé, dimanche, de reporter au 3 avril prochain, pour la troisième fois consécutive, le jugement dans l'affaire de corruption dans l'Entreprise de gestion touristique (EGT) de Tipasa.

Il s'agit du 3^{ème} report consécutif de cette affaire sur la demande du collectif de défense, qui l'a motivé par un besoin de consulter le dossier de l'affaire, tandis que le tribunal a décidé de consacrer la journée du samedi 3 avril au procès, et ce, compte tenu du volume de l'affaire qui regroupe 36 parties (accusés et témoins).

De nombreux cadres de cette entreprise sont poursuivis dans cette affaire, en application de la loi sur la corruption, pour les chefs d'inculpation de "dilapidation de fonds publics, infraction à la loi sur les marchés publics, octroi d'indus privilégiés et abus de fonction". Le juge d'instruction près le tribunal de Tipasa avait ordonné, en juin dernier, la mise en détention préventive de six cadres de l'EGT de Tipasa, dont trois anciens di-

recteurs généraux et trois architectes, tandis que de nombreux autres cadres ont été placés sous contrôle judiciaire, dont l'actuel directeur général.

Cette affaire remonte à l'ouverture d'une instruction judiciaire par le parquet de Tipasa, suite à une lettre anonyme dénonçant des infractions graves dans la gestion du projet de modernisation et réhabilitation du village touristique (ex-CET) relevant de cette entreprise.

A noter que l'Entreprise de gestion touristique (EGT) de Tipasa gère trois unités, à savoir le village touristique (ex-CET), la "Corne D'or" et "Matares". L'entreprise avait bénéficié, au début de la décennie écoulée, d'une enveloppe de près de 4 milliards de DA, portée ultérieurement à 5 milliards de DA, dans le cadre d'un programme national visant la réhabilitation des complexes touristiques publics, mais ces travaux n'ont englobé qu'une partie seulement des complexes "Corne D'or", et "ex-CET".

COMMUNICATION - MÉDIAS

La capacité de l'Algérie à déminer la situation sur ses frontières, "n'est pas un simple discours médiatique" (Belhimer)

Le ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement, Ammar Belhimer a affirmé, dimanche, que la capacité de l'Algérie à faire face aux campagnes diffamatoires et à déminer la situation sur ses frontières "n'est pas un simple discours médiatique".

Lorsque le président de la République évoque "des données et des faits avérés sur des campagnes diffamatoires dont nous connaissons la source et l'origine", cela veut dire que "nous avons connaissance de tout ce qui se trame contre nous et détenons tous les moyens nécessaires pour déminer la situation sur nos frontières. Cela n'est pas un simple discours médiatique", a déclaré M. Belhimer dans un entretien accordé au site électronique "El Chark El Yaoum".

En soulignant que l'Algérie est un pays pivot, le président de la République a transmis "un message à tous ceux qui utilisent des méthodes abjectes pour l'amener à renoncer à ses positions constantes", considère-t-il. Les institutions de l'Etat, avec à leur tête l'Armée nationale populaire (ANP) "œuvrent sur tous les plans, avec des mécanismes très développés pour faire face à toutes les attaques, quel que soit leur type ou leur source, pour préserver la stabilité du pays et la cohésion de son peuple, à l'ombre de la recrudescence des hostilités basées sur des intérêts géopolitiques et l'alliance d'un pays de la région avec des organisations dangereuses, particulièrement terroristes qui constituent un danger pour le monde entier et pas seulement pour l'Algérie", a-t-il ajouté.

Concernant "la contre-révolution" évoquée par le président de la République que "mènent des ennemis de l'intérieur, résidus de la Isaba (bande)", le Porte-parole du gouvernement a précisé que ce terme renvoie à ceux qui "rejetent la volonté du peuple parmi les parties d'intérêts étroits éjectées par le Hirak populaire béni qui a mis à nu leurs plans", rappelant qu'en dépit de leur rejet deux années durant, leurs relais activent à l'ombre et s'attaquent à toute tentative de changement vers le mieux".

Affirmant que les auteurs de ces plans se sont heurtés à la volonté du peuple, M. Belhimer a indiqué que ces parties ont tenté vainement de revenir à la charge en essayant d'exploiter la crise sanitaire. Les tentatives conduites par ces mêmes parties pour "embrouiller" les projets de réforme initiés par le président de la République ont également échoué grâce à "la vigilance et l'intégrité des médias algériens, partenaires principaux de l'Etat ayant une place importante au sein des institutions. Les médias n'ont pas laissé la chance à ces parties d'agir comme ce fut le cas à l'ère de la Issaba (la bande)", a-t-il dit.

Les médias algériens font preuve, aujourd'hui, de davantage de "professionnalisme et jouissent de leur liberté et d'une plus grande responsabilité", a souligné le ministre de la Communication, rappelant que le hirak leur a grandement servi en les amenant à

exercer cette profession conformément à l'éthique et la législation.

D'avantage soucieux de préserver les acquis des citoyens, les médias ne sont plus dans le besoin de recommandations pour protéger le pays et faire face aux différentes menaces, d'autant qu'ils ont réussi à dévoiler de nombreux plans hostiles à l'Algérie, a ajouté M. Belhimer.

Réforme des médias...des projets parachevés et d'autres en cours

Evoquant la réforme du secteur de l'information et de la communication, l'un des engagements du Président Tebboune, le ministre a fait état du projet de moralisation des pratiques médiatiques en Algérie ayant débuté, avec l'implication des experts en vue de parvenir à sortir de ce champ de mines et de l'anarchie dont pâtissait le secteur". M. Belhimer a également indiqué qu'il y a eu "un quasi-accord" sur le fait que le problème juridique et l'absence de textes clairs pour l'encadrement du marché de la publicité et le contrôle des régulations de la pratique journalistique à travers les espaces numériques entravent le développement de l'acte journalistique professionnel.

A ce titre, ajoute-t-il, un texte relatif à la régulation de la presse électronique a été publié, faisant état d'un travail en cours pour la publication d'un ensemble de textes à même de permettre au secteur des médias d'être "un moteur (...) pour toutes les institutions de l'Etat et de jouir d'une grande crédibilité qui sert à mesurer le degré de sensibilisation des citoyens aux questions fondamentales de la nation". Le porte-parole du Gouvernement a par ailleurs relevé le rythme "très élevé" de l'opération de domiciliation des sites électroniques qui appartiennent à des Algériens et publient des contenus à partir de l'Algérie, ajoutant que cette opération a touché "plusieurs sites électroniques".

Dans le même sillage, il a souligné que les futurs agendas de son secteur reposent sur "la création d'un conseil supérieur de la presse qui protège les valeurs sociales et morales et préserve les constantes de la nation (...) selon une charte unifiée qui sert de référence pour la pratique journalistique algérienne consacrant les principes de la démocratie en toute liberté et responsabilité".

S'agissant du projet de loi organique sur l'information, le ministre a affirmé qu'elle "intégrera toutes les réformes qui, nous l'espérons, donneront à la presse algérienne la place qui lui sied". M. Belhimer a enfin formé le vœu de voir "2021, l'année de la presse professionnelle qui défend la dignité du citoyen et les constantes de la nation ainsi que la sécurité et la stabilité du pays, au regard des attaques médiatiques successives par des parties étrangères", soulignant que le secteur est "en passe de mettre en place toutes les dispositions nécessaires, afin de préparer le terrain juridique pour une sphère médiatique solide en Algérie".